

Les Cahiers

d u P I a n



Conjoncture agricole et aléas climatiques

Estimation de la production de céréales

Plan national versus plans régionaux et locaux

Articulations entre scolarité, apprentissage et formation : *aperçus sur des trajectoires linéaires et complexes*

Ville au Maroc :
concept et dynamique



Président

Ahmed Lahlimi Alami
Haut Commissaire au Plan

Création, rédaction en chef

Ahmed El Kohen Lamrhili

Comité scientifique

Mustapha Afkir
Aziz Ajbilou
Abdelhak Allalat
Jamal Bourchachen
Mohammed Doudich
Ali El Akkaoui
Abdelaziz Ghazali
Abderrahmane Haouach
Ahmed Jmila
Ahmed Ibrahim
Abdelaziz Maalmi

Editeur

CND
(Centre National de Documentation)

Tél. : 037 77 10 32 / 037 77 09 84

037 77 30 08

Fax : 037 77 31 34

Haut-Agdal, Rabat

Dépôt légal

2004/0139

ISSN 1114-8411

Publication

Haut Commissariat au Plan

E-mail :

cahiersduplan@yahoo.fr

Site : www.hcp.ma

Pré-press

Diwan 3000

Tél. : 037 68 16 96 / 97, Rabat

Imprimerie

El Maârif Al Jadida

Tél. : 037 79 47 08 / 09, Rabat

s o m m a i r e

- Conjoncture agricole et aléas climatiques :
estimation de la production de céréales**
Ali EL AKKAOUI 4
- Articulations entre scolarité, apprentissage
et formation : aperçus sur des trajectoires
linéaires et complexes**
Abdeltif CHAOUAI et Etienne GÉRARD 13
- Les concepts de développement humain
et les phases de leur appropriation au niveau
national**
Ahmed IBRAHIMI 29
- Eléments d'une approche de planification locale
adaptée à l'INDH**
Ahmed JMILA 32
- Les principales réalisations du programme
des priorités sociales (BAJI)**
Houcine BELHACHMI 41
- Plan national versus plans régionaux et locaux :
de la dichotomie à l'intégration**
M'hamed ZRIOULI 47
- Ville au Maroc : concept et dynamique
démographique à la lumière des premiers résultats
du RGPH 2004**
Saïd CHAHOUA 51

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs. Des extraits de cette publication peuvent être consultés sur le site du Haut Commissariat au Plan : www.hcp.ma.

Conjoncture agricole et aléas climatiques

Estimation de la production de céréales (*)



Par Ali EL AKKAOU

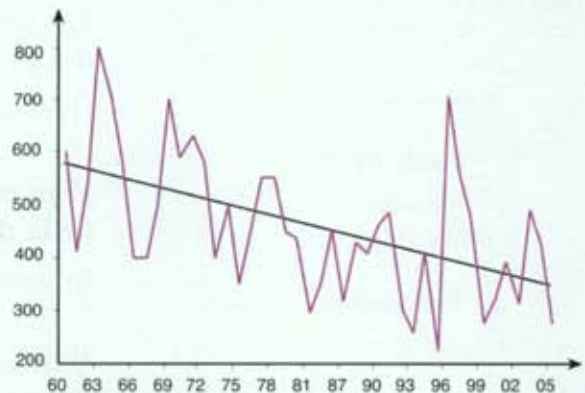
L'agriculture a été, depuis les premiers plans de développement économique et social, érigée en secteur économique prioritaire du Maroc. La prédominance de la population rurale et la part significative des terres à vocation agricole confèrent à ce secteur une place importante dans le tissu socio-économique. La population rurale continue de jouir d'un poids démographique important, sa part dans la population totale est arrêtée au dernier recensement à 44,9 %. L'agriculture, forêt et pêche représentent 80,9 % de l'emploi en milieu rural, sachant que ce secteur fournit plus de la moitié de l'emploi national (54 %).

L'importance que revêt l'agriculture pour l'économie marocaine et ses impacts sur les autres secteurs a suscité l'intervention de l'Etat sous diverses formes : incitations à l'investissement, subventions des produits de base, politique des prix, exonérations fiscales, programmes d'irrigation, etc. Le rôle majeur de l'Etat, dans l'agriculture, s'est accentué dans la décennie soixante-dix, notamment avec le lancement et l'accélération de la politique des grands projets. La persistance de la sécheresse, ces dernières années, a montré, malgré tous ces efforts, la vulnérabilité du secteur face aux aléas climatiques et l'importance de ses répercussions sur le produit intérieur brut en cas d'insuffisance de la pluviométrie.

La pluviométrie reste le principal facteur qui conditionne les résultats de la campagne agricole au Maroc. Elle influence directement la production végétale et concourt au développement du cheptel. La superficie agricole utile (SAU) occupe 9,2 millions d'ha, soit 13% de la superficie totale nationale. Les zones irriguées représentent 11 % de la SAU. Cette dernière est occupée, en moyenne, par les céréales

(55,0 %), les arbres fruitiers (7,3 %), les légumineuses (3,7 %), les cultures industrielles (3,2 %), les maraîchères (2,2 %), les cultures fourragères (2,0 %) et les jachères (26,6 %).

Pluviométrie annuelle (en mm)



La sécheresse est devenue, pendant les dernières années, un problème préoccupant de la conjoncture économique. Depuis les années 80, les cycles de

(*) Etude réalisée en collaboration avec M^{re} A. Mansouri.

sécheresse sont devenus de plus en plus fréquents. Aucune région du Maroc n'est épargnée. La prédominance de la céréaliculture en zone bour accentue la dépendance de la production vis-à-vis des précipitations dont le cumul reçu a suivi une tendance à la baisse depuis les années 60 (graphique ci-contre).

Les fluctuations qui caractérisent la production agricole, dont notamment les céréales, rendent de plus en plus difficile la gestion des approvisionnements en céréales et aliments de bétail et perturbent les actions de développement engagées à cause des modificatifs de programmes, qu'il faut introduire au cours de l'année, pour faire face à d'éventuelles sécheresses.

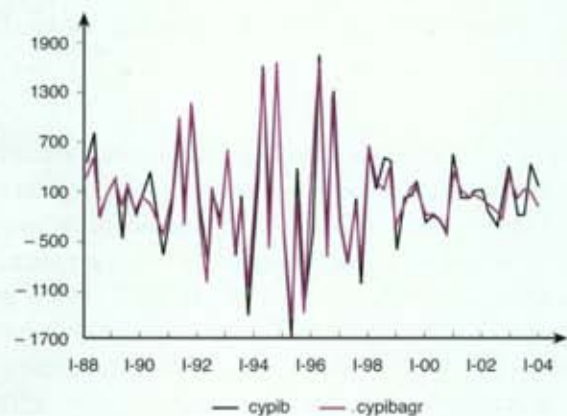
Un suivi, régulier et systématique, de la campagne agricole pourrait renseigner sur les résultats probables de celles-ci, et par conséquent, aider à mieux programmer, dans des délais raisonnables, les actions à entreprendre pour mieux gérer les récoltes. Ce travail est, bien entendu, réalisé périodiquement par le Département de l'Agriculture. La réflexion, menée à cet effet, s'inscrit dans le cadre de l'établissement des diagnostics et des prévisions conjoncturelles. La contribution de la production céréalière étant importante et méritée, en conséquence, un traitement approprié, sur la base des techniques et des approches pratiquées en analyse de conjoncture. Le suivi de la situation de la campagne agricole est, par ailleurs, un aspect essentiel pour la mise à jour périodique des prévisions de croissance du produit intérieur brut.

Avant de présenter les différentes méthodes utilisées pour l'estimation de la production céréalière, il semblerait opportun de rappeler, brièvement, quelques aspects des effets de l'agriculture sur les autres branches d'activités économiques. Le but de cette présentation est de saisir, à travers certaines grandeurs économiques, les effets de chocs sur l'agriculture, notamment en cas de sécheresse. De là, il serait possible d'appréhender, quelque peu, les cheminements par lesquels une baisse (ou hausse) de la récolte agricole, dont celle des céréales, se propage à travers les autres branches de l'activité économique.

Les effets conjoncturels des fluctuations agricoles

L'agriculture continue de conditionner, malgré sa relative importance dans le produit intérieur brut (en moyenne 17 %), la croissance économique du Maroc. La production agricole influence le volume des activités dans les autres secteurs et détermine, dans une large mesure, la conjoncture économique. Le graphique, ci-contre indiqué, présente l'évolution parallèle des composantes cycliques de la valeur ajoutée agricole et du PIB global et met en évidence la relation, encore étroite, qui existe entre les deux agrégats. Les prévisions de la croissance sont, par conséquent, fortement dépendantes des résultats de la campagne agricole.

Cycles des PIB global et agricole (en MDh)



La modélisation auto-régressive multivariée (VAR), appliquée sur une centaine d'observations trimestrielles, a permis de dégager les effets induits sur la croissance, suite à un choc positif opéré sur la valeur ajoutée agricole. Ce genre d'analyse impose la stationnarité des indicateurs, objet de l'étude, d'où l'utilisation des composantes cycliques plutôt que celles des niveaux bruts des variables.

Les grandeurs, les plus influencées par les fluctuations agricoles, repérées à la suite d'un examen de causalités, sont : la valeur ajoutée agroalimentaire, la valeur ajoutée marchande hors agriculture, le PIB non marchand et l'indice des prix de détail alimentaires.

Modélisation VAR

La modélisation **VAR**, « Vector Auto-Regressif » fournit une analyse dynamique des causalités entre les variables endogènes. Elle repose sur le principe :

$$Y_t = A_1 Y_{t-1} + \dots + A_p Y_{t-p} + C X_t + \varepsilon_t$$

Avec **Y** : vecteur des *k* variables endogènes ; **X** est le vecteur des *h* variables exogènes ; A_1, \dots, A_p et **C** sont les matrices des coefficients à estimer ; ε vecteur des innovations.

Le modèle, après estimation, est utilisé pour la prévision ainsi que pour les études de chocs par le biais des fonctions de réponse et de l'analyse de la variance. Il permet d'étudier les relations de causalité entre les variables, objet d'étude, en les classant en fonction de l'importance et la précocité de l'information qu'elles apportent. L'effet d'un choc exogène d'ampleur égal à une unité d'écart-type de l'innovation de l'une des variables du modèle est ainsi étudié à travers ses incidences sur les autres variables endogènes. Le choc affecte en premier lieu la variable elle-même et se transmet par la dynamique des interactions du modèle aux autres variables.

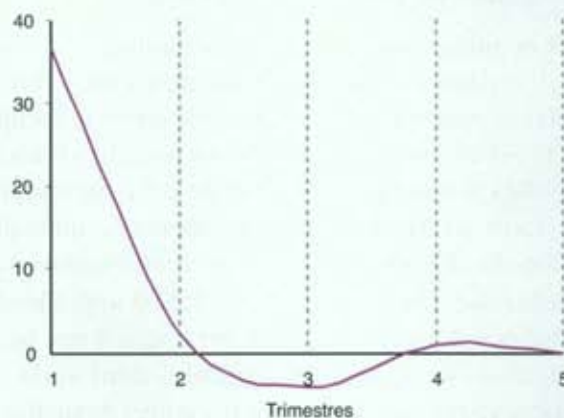
Les ordonnées des fonctions de réponse présentées dans les paragraphes qui suivent, expriment la variation de la composante cyclique des variables objet d'étude d'impact.

L'effet d'un choc positif de l'agriculture sur elle-même s'étale sur une année. Les agriculteurs accentuent généralement leurs travaux d'ensemencement pour la campagne qui suit une bonne récolte. Au cours des campagnes agricoles 1981-1982 et 1987-1988, nous avons pu constater une variation de la production de céréales de 131 % et 84 % ; les années suivantes ont été marquées par l'augmentation des efforts d'emblavage de 9,8 % et 4 % respectivement.

Les effets sur le PIB marchand non-agricole se produisent immédiatement après le choc, avec une tendance baissière, dont l'annulation s'amorce dès la fin du deuxième trimestre. Ci-contre indiquée la fonction de réponse, en terme de valeurs de la composante cyclique du PIB marchand hors agriculture, suite à un choc sur la valeur ajoutée agricole d'une innovation équivalente à l'écart-type de la composante irrégulière. L'annulation de l'effet de choc de l'agriculture s'annule à partir du troisième trimestre. L'augmentation de la production agricole entraîne une progression de l'offre des industries agro-alimentaires. L'approvisionnement local en matières premières, en particulier pour les industries du sucre, des fruits et des légumes et des autres produits d'origine animale et végétale est largement assuré suite à une bonne année

agricole. Par ailleurs, les revenus que l'agriculture est supposée générer, en faveur des autres secteurs de l'économie, seraient amplifiés. En fait, les innovations agricoles expliquent jusqu'à 5 % de la variabilité des fluctuations conjoncturelles des activités marchandes hors agriculture.

Réponse du PIB marchand hors agriculture (en MDh)



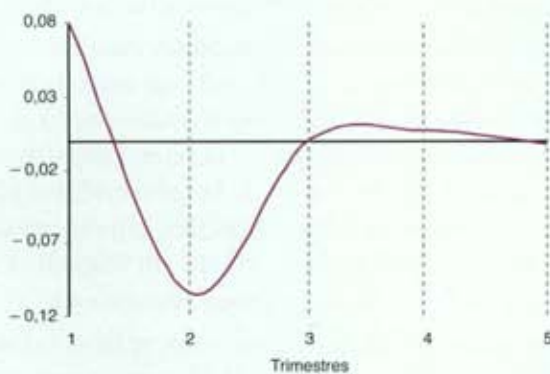
L'intervention de l'Etat se renforce pendant les années de sécheresse. Les résultats d'étude d'impact d'un choc agricole sur la valeur ajoutée administrative

confirment la vulnérabilité des dépenses publiques à l'égard de la campagne agricole. En cas d'amélioration de celle-ci, le choc se traduit par un fléchissement du PIB non marchand dès la première période avant de s'annuler deux trimestres après. Les interventions publiques de lutte contre les effets de la sécheresse, sous forme d'investissements en milieu rural et de compensation des prix traduisent la causalité qui existe entre les deux grandeurs. Pour l'année 2001, par exemple, l'amélioration de la valeur ajoutée agricole de 24,4 % pourrait avoir contribué à la baisse de la valeur ajoutée non marchande d'environ 1,3 %.

L'impact de l'agriculture sur les prix à la consommation et plus particulièrement sur les produits alimentaires, qui occupent une part importante du panier de l'indice du coût de la vie, est ressenti à partir du premier cycle de production. L'amenuisement relatif de l'offre, à partir du troisième trimestre, ramène progressivement l'évolution des prix à leur trajectoire tendancielle.

L'augmentation de la production agricole favorise la baisse des prix des produits alimentaires dès le premier trimestre qui suit le choc. Le retour à la trajectoire tendancielle est pratiquement réalisé à partir du troisième trimestre.

Réponse de l'indice des prix des produits alimentaires (en points)



L'estimation de la production de céréales

L'agriculture demeure ainsi l'un des baromètres de la conjoncture économique nationale. Son évolution

affecte, entre autres, la croissance sectorielle, le budget de l'Etat, l'offre de travail, les prix et le commerce extérieur.

Au cours des cinq dernières années (2000-2004), la valeur ajoutée agricole a affiché une croissance notable, soit 6,4 %, en moyenne annuelle. Cette performance est imputable essentiellement au bon comportement de la production céréalière, suite à des conditions climatiques favorables. Les autres cultures, notamment, les maraîchères et les légumineuses ont, parallèlement, enregistré des évolutions satisfaisantes.

Afin d'apprécier l'évolution de l'activité agricole, et partant du rôle de la céréaliculture dans la détermination de la valeur ajoutée du secteur, nous procéderons, dans ce qui suit, à une analyse de la production des céréales. Ces cultures sont caractérisées par d'importantes fluctuations de production, les quantités annuelles récoltées, ces dernières années, ont varié de un à cinq fois.

Les cultures d'hiver (orge, blé dur et blé tendre) sont les cultures céréalières les plus prédominantes en terme de valeur marchande. Elles couvrent généralement près de 96 % de la superficie cultivée en céréales. Les cultures de printemps sont représentées, principalement, par le maïs. La contribution de cette dernière culture à la production globale de céréales est de l'ordre de 3 %.

La préparation des cultures précoces débute en septembre de l'année $t-1$, en liaison avec le démarrage de la saison des pluies au Maroc (septembre-mai). Les travaux de sol se développent en fonction du volume et de la répartition des précipitations dans le temps et dans l'espace. Les semis des trois principales céréales d'hiver se poursuivent jusqu'à la fin du mois de janvier de l'année t , tandis que ceux du maïs interviennent surtout aux mois de février et mars. A fin avril, le Département de l'Agriculture effectue une série d'observations pour une évaluation préliminaire des rendements. Cette opération est élaborée par zone agricole environ un à deux mois avant la récolte. Les résultats définitifs de la campagne ne sont fournis qu'au mois de septembre, en raison de l'étalement des périodes de maturité et de la diversité des régions agricoles.

Les estimations de la production céréalière peuvent être entreprises à partir du mois de février de l'année t de la campagne ($t-1$, t). Plusieurs techniques sont

utilisées à cet effet, dont notamment la méthode des rendements, la modélisation économétrique et l'étude des campagnes agricoles similaires. Ces techniques permettent, par ailleurs, des mises à jour de l'estimation de la production des céréales au fur et à mesure de l'état d'avancement de la campagne agricole. La principale source d'informations utilisée demeure le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Ainsi, sont prises en compte les données collectées depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin du mois de février, fin mars et ainsi de suite. Ces informations concernent en particulier la pluviométrie, la superficie semée en céréales, l'état végétatif des cultures, les ventes d'engrais, le taux de remplissage des barrages, etc.

Dans cette étude, nous aborderons le cadre conceptuel qui fonde les techniques de prévision de la production de céréales. Par la suite, nous présenterons les résultats de simulations ex post pour les années 2003 et 2004.

Approche des rendements

Le cycle des céréales est divisé en trois principales phases, en liaison avec le volume des précipitations recueillies : début du cycle (de la 2^e décennie de novembre à la 3^e décennie de décembre), milieu du cycle (de la 1^{re} décennie de janvier à la 2^e décennie de mars) et fin de cycle (de la 3^e décennie de mars à la 3^e décennie de mai). Cette variabilité temporelle des précipitations conditionne largement le développement végétatif des cultures céréalières et détermine les niveaux des rendements par région. Grâce aux informations produites régulièrement par le Ministère de l'Agriculture, indiquant la situation de la campagne agricole et les niveaux pluviométriques enregistrés, il est possible de formuler des hypothèses sur les rendements probables par zone agricole.

L'approche des rendements consiste à répartir les superficies emblavées en trois classes en fonction de l'état des semis : bonne, moyenne et mauvaise. Cette opération est effectuée sur la base d'une étude comparative du cumul pluviométrique par province, des réserves en eau des barrages et des températures enregistrées. Parallèlement, une analyse rétrospective

des quantités produites et des superficies cultivées est menée, afin de spécifier les rendements correspondants : élevés, moyens et faibles. Le rapprochement des classes des superficies aux groupes de rendements permet d'estimer le rendement global par zone et, par la suite, des rendements au niveau national.

Moyennant des hypothèses sur les rendements probables par région, en liaison avec l'état végétatif des superficies semées, la production de céréales pourrait atteindre les 37 millions de qx.

Etude par la méthode des campagnes agricoles similaires

La deuxième approche retenue pour l'estimation de la production de céréales consiste à déterminer les campagnes dont les conditions climatiques et autres indicateurs précurseurs de la production agricole se rapprochent avec ceux de la campagne soumise à l'étude.

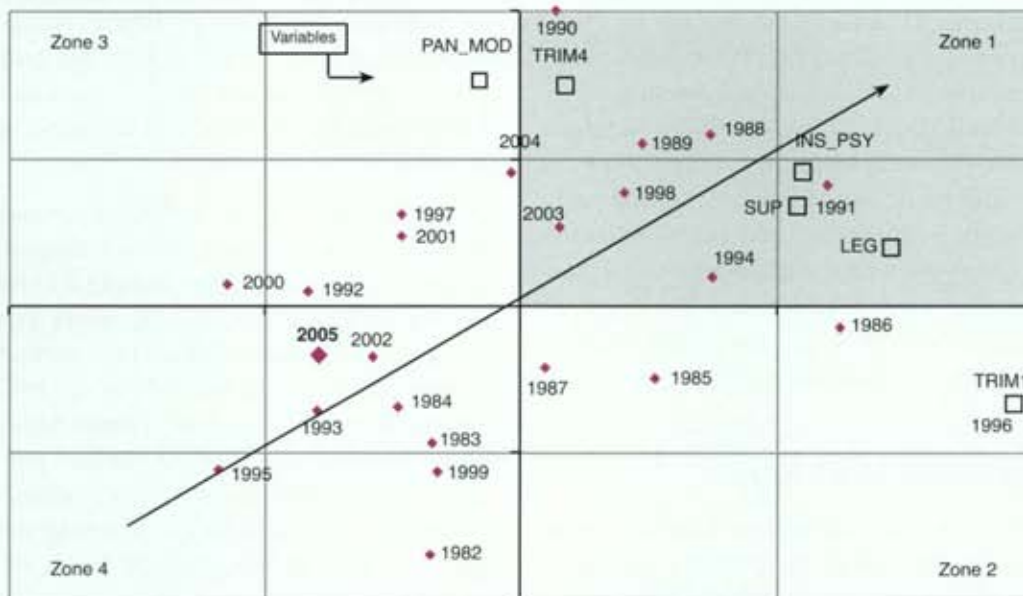
Il est difficile de procéder à une détection des typologies de campagnes agricoles en se basant sur un examen d'indicateurs pris individuellement. L'utilisation d'une approche multivariée, basée sur une analyse factorielle des éléments descriptifs d'une année agricole, permettrait de prendre en charge l'étude simultanée des différentes variables. L'approche consiste donc à dégager les facteurs expliquant un maximum d'inertie contenue dans la matrice des mesures des grandeurs mises en ensemble pour la définition des similitudes recherchées.

Les variables explicatives introduites dans cet exercice sont la pluviométrie (subdivisée en deux périodes : une première phase d'octobre à décembre (trim.4) et une seconde période allant de janvier à mars (trim.1), la superficie semée, l'effet de la précocité des pluies, l'estimation de la production des légumineuses et l'évolution probable de l'effectif du cheptel, l'effet "psychologique" de la campagne précédente.

Les résultats de cette méthode sont présentés dans le graphique ci-après (1). La lecture de cette représentation peut se faire de plusieurs manières (les quatre cadrans du plan de représentation, l'axe défini par la première bissectrice et les bandes de valeurs perpendiculaires à

(1) Les mnémoniques retenues pour les variables utilisées sont les suivantes : sup : superficie semée ; trim1 : pluviométrie du premier trimestre de l'année t ; trim4 : pluviométrie du quatrième trimestre de l'année t-1 ; ins-psy : effet de la précocité des pluies ; Leg : production des légumineuses et Pan-mod : production animale.

Nuages années variables



l'axe des abscisses). Les conclusions des trois lectures sont pratiquement identiques.

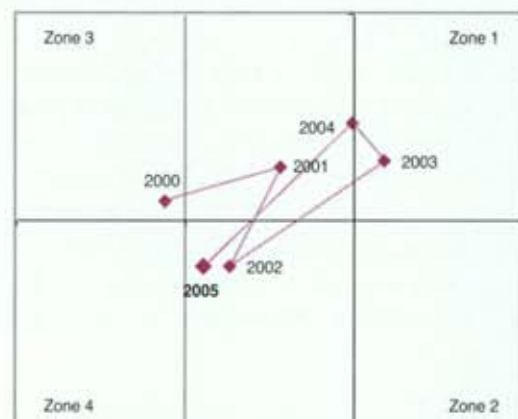
En liaison avec les variables explicatives retenues, il en ressort que le premier axe peut être interprété comme un axe de production végétale et le deuxième comme axe de production animale. Les années similaires, en matière de performances agricoles, se dégagent facilement de leur proximité sur le graphique. Les coordonnées de ces années sur les deux axes donnent les niveaux (comparatifs) des productions végétale et animale de ces années. La campagne en cours se présente comme étant fortement inférieure à la moyenne.

Le plan représenté par les deux axes factoriels est subdivisé en quatre zones. La plus favorable est tout naturellement la zone une (en gris), puisqu'elle représente des valeurs positives à la fois du premier axe que du deuxième. A contrario, la zone quatre est l'espace des résultats faibles en terme de productions végétale et animale. Les deux zones restantes (deux et trois), qui contiennent, au demeurant, un nombre limité en années, représentent des points avec des performances de signes opposés pour les productions végétale et animale.

Le dernier type d'interprétation du graphique est une approche dynamique et consiste à faire le rappro-

chement entre les années successives, pour en déduire une évolution temporelle, tout en ayant sous le regard la disposition de ces années sur les différentes zones susmentionnées. En d'autres termes, cette dynamique est favorable tant que l'année s'oriente dans la direction de la première bissectrice (qui résume les deux axes). A ce titre, comme le montre le graphique ci-contre, l'évolution favorable, enclenchée depuis l'année 2000, s'est estompée avec l'année 2005, qui réalise un retour de la zone une à la zone quatre, avec des résultats en dessous de la moyenne.

Nuage années (interprétation dynamique)



De cette méthode multivariée, nous pouvons déterminer les années dont les productions animale et végétale sont jugées similaires à l'actuelle campagne. En effet, ce sont les campagnes agricoles 1992, 1993 et 1984 dont la production céréalière a atteint respectivement environ 29, 28 et 37 millions de qx, qui ressemblent le plus à l'année en cours (cf. graphique du nuage années-variables). Une analyse de la représentation temporelle des pluies montre, néanmoins, que les conditions climatiques qui ont prévalu entre septembre et avril pour les deux campagnes agricoles retenues favorisent le choix de l'année 1984 plutôt que les autres années, comme étant la plus rapprochée de 2005.

Modélisation économétrique

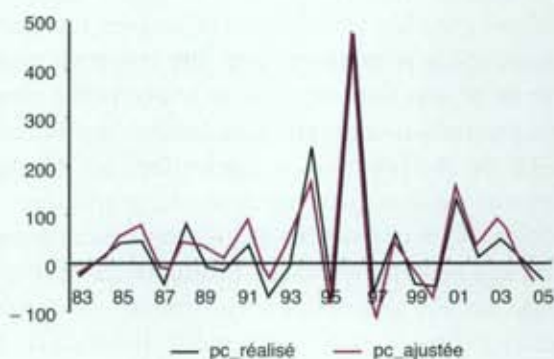
D'une manière générale, la modélisation économétrique est une représentation formalisée qui permet d'expliquer et de prévoir les principaux traits d'un phénomène. Le choix du modèle approprié dépend des objectifs préconisés et de la nature des informations utilisées. Dans notre cas, il s'agit d'estimer la production des céréales en se basant sur les variables pouvant l'influencer positivement ou négativement. Un travail préalable à la modélisation serait donc, de rechercher la maquette des variables explicatives les plus pertinentes, à travers une étude des corrélations et des causalités retardées et instantanées. Il a fallu également, compte tenu du cycle céréalière, subdiviser en trois sous-périodes certaines séries d'indicateurs, notamment la pluviométrie. Enfin, pour pallier les problèmes des régressions fallacieuses, engendrés par la non-stationnarité des variables du modèle, nous avons procédé à des modélisations en glissements annuels, plutôt qu'en niveaux.

L'étude des causalités a révélé l'existence d'une corrélation assez forte entre l'évolution de la production des céréales et les variables suivantes : superficie semée, pluviométrie 1 (1^{re} décade d'octobre à fin décembre), pluviométrie 2 (1^{re} décade de janvier à fin mars), précocité des pluies ; tandis que les variables : ventes des engrais, taux de remplissage des barrages à usage agricole, pluviométrie 3 (avril-mai) ou

pluviométrie totale présentent une corrélation moins significatives. L'impact des barrages sur la production des céréales reste encore limité, malgré les efforts consentis, dans ce sens, depuis les années 70. Bien que son rendement soit élevé, la part de l'irrigué dans la superficie totale, semée en céréales, ne dépasse pas les 10 %.

La modélisation économétrique retenue est de type "régression linéaire avec autocorrélation des résidus". Ce genre de modèles tient compte à la fois de l'apport des variables explicatives, mais également des ajustements de perturbations précédemment relevées. La période d'estimation s'étale de 1982 à 2004. La comparaison entre l'évolution annuelle de la production des céréales et l'estimation fournie par ledit modèle montre un parallélisme des deux courbes (cf graphique ci-contre), et ce, en dépit de l'intensité des fluctuations qui caractérise ce type de cultures.

Production de céréales réalisée et ajustée (glissements annuels en %)



Pour apprécier la qualité d'estimation du modèle, nous avons utilisé le pourcentage d'erreur absolue moyenne (MPAE) (dont le seuil maximum retenu est de 5 %) et le coefficient de Theil (CT) (2). Le MPAE renseigne sur la part de l'erreur par rapport à la variable. Le coefficient de Theil est toujours compris entre 0 et 1. Lorsqu'il est proche de 0, l'estimation est jugée satisfaisante. Dans ce cas, nous avons calculé les deux critères (MPAE et CT) sur toute la période, mais

(2) Le choix du modèle s'est basé sur le coefficient de régression, les tests de Durbin Watson et de Fisher les plus appropriées.

également sur trois sous périodes : 1982-1994, 1994-1996 et 1996-2004. L'intérêt de cette répartition est de tester la stabilité du modèle, au regard notamment des campagnes agricoles exceptionnelles (1995 caractérisée par une sécheresse sévère et 1996 marquée par une pluviométrie abondante et une production record de 100 millions de qx).

Sur toute la période, le pourcentage d'erreurs issues du modèle ne dépasse pas les 2 %. Les résultats font également apparaître que l'erreur a baissé durant la période d'après 1996, comparativement à celui d'avant 1994. La qualité de simulation, mesurée par le CT, est jugée satisfaisante même pendant les périodes de grandes fluctuations. Bien qu'il ait progressé au cours de la période d'estimation, en liaison avec les fluctuations qui ont caractérisé les dernières campagnes agricoles, il demeure largement inférieur à 1.

**Mesures de la qualité
de l'ajustement du modèle**

| | 1982-1994 | 1994-1996 | 1996-2004 | Sur toute la période |
|------|-----------|-----------|-----------|----------------------|
| MPAE | 2,09 | 0,23 | 1,21 | 1,42 |
| CT | 0,11 | 0,16 | 0,20 | 0,13 |

Cas de la campagne 2004-2005

La campagne agricole 2004-2005 a démarré sous de bons auspices, favorisée par une pluviométrie abondante et généralisée pendant les trois derniers mois de 2004. A fin décembre, les travaux de sol se sont accélérés dans l'ensemble du territoire national et la superficie semée est en hausse de près de 3% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Parallèlement, les ventes de semences et d'engrais ont crû de 20 % et 8 % respectivement, en variations annuelles.

Le déroulement de la campagne agricole s'est, toutefois, modifié aux cours des mois de janvier et février, pâtissant de conditions climatiques particulièrement défavorables : vague excessive de froid, gelée et retard des pluies. Les basses températures accompagnées par des chutes de neige ont affecté, essentiellement, l'arboriculture fruitière (bananes et avocat), les légumineuses et la canne à sucre. Les superficies touchées, selon le Ministère de l'Agriculture et du

Développement Rural, sont estimées à près de 20 % et 41 % respectivement pour les deux dernières cultures. De son côté, le déficit hydrique a entraîné une perte d'environ 32 % de la superficie semée en céréales d'automne, tandis que 31 % est jugée affectée partiellement par la sécheresse. Seule 28 % de la superficie totale semée est jugée avoir un état végétatif normal.

La pluviométrie enregistrée au début du mois de mars était de nature à réduire le déficit hydrique et à favoriser le développement des cultures, notamment les céréales. Toutefois, le manque de pluies pendant la dernière décade de mars et début avril, conjugué aux fortes températures, enregistrées, ont induit une perte en termes des superficies semées et un affaiblissement des rendements. Loin de réaliser les contre-performances des années 1995 et 2000, caractérisées par des sécheresses sévères, l'actuelle campagne serait toutefois, largement inférieure à la moyenne.

En intégrant toutes les informations transmises par le Département de l'Agriculture concernant la superficie semée et la pluviométrie, le modèle économétrique estime la baisse de production des céréales à 63 % en 2005 par rapport à 2004, soit un niveau de 31 millions de qx.

Simulation pour 2002-2003 et 2003-2004

Le principe de la simulation pour les campagnes 2002-2003 et 2003-2004 consiste à se positionner aux périodes considérées pour 2004-2005 et à effectuer les mêmes calculs avec les données arrêtées à cette période. La formulation, ainsi retenue, permet de prévoir les dites campagnes, compte tenu des données agricoles disponibles au début du mois de mars de chacune de ces deux années.

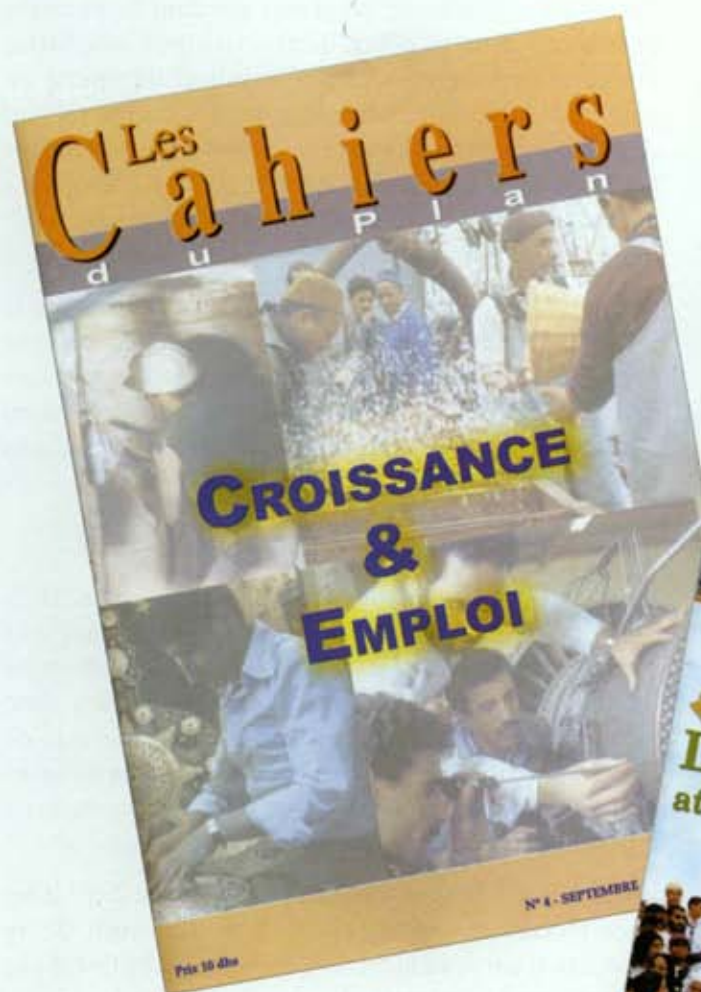
Les résultats obtenus montrent que l'année 2003 a été caractérisée par une légère surestimation de la production par le modèle (+2,3 %). Quant à 2004, nous relevons une sous-estimation de 1,8 %

Globalement, les trois approches utilisées montrent que la production de céréales se situerait entre 30 et 40 millions de qx au terme de la campagne agricole 2004-2005. Cette estimation est la conséquence d'un manque de pluies, des températures élevées et d'un froid excessif enregistré au cours de cette campagne.

Le cumul pluviométrique demeure largement inférieur à celui d'une année normale et le déficit hydrique caractérise presque toutes les régions agricoles.

L'exercice de la modélisation de la production céréalière reste difficile malgré la qualité des estimations obtenues. Il nécessite un suivi continu de la conjoncture du secteur et une connaissance approfondie des étapes

du développement des différents types de culture. Les estimations issues des techniques présentées, notamment la modélisation économétrique et l'analyse factorielle, sont sujettes à des révisions successives sur la base d'une collecte continue des données spécifiques et une amélioration parallèle des outils d'estimation et d'analyse. ■



Articulations entre scolarité, apprentissage et formations : Aperçus sur des trajectoires linéaires et complexes



Rappelons l'interrogation centrale du programme de recherches à la base de l'étude ici présentée : en fonction de quels savoirs un individu peut-il prétendre, ou simplement espérer, être socialement, économiquement (symboliquement et politiquement) « intégré », compte tenu de la configuration des différents champs, sociaux, économiques et politiques ? Autrement dit : comment les savoirs acquis par un individu participent-ils à la définition de ses stratégies d'insertion ? Lui permettent-ils, et dans quelle mesure, de définir son itinéraire de manière autonome ? Parmi tous les facteurs qui conditionnent les processus d'insertion

des jeunes, les savoirs sont-ils discriminants ? Si oui, lesquels ?

Engager de telles interrogations implique, au préalable, un double examen de base : pour une population donnée (on verra plus loin comment la caractériser), quels sont les savoirs acquis par les individus ? Et que deviennent-ils au terme de leur formation ?

Avant toute chose, nous tenterons ici d'apporter des réponses à ces premières interrogations de manière à cerner des indices de ces articulations entre savoirs/formations et passage à la vie active. La présentation d'une enquête quantitative par questionnaire administrée dans la région administrative de Fès-Boulemane en 2000 auprès de 900 ménages puis l'analyse de quelques résultats nous permettront d'émettre quelques hypothèses et pistes de recherche au sujet de ces articulations.

Par Abdelatif Chaoual * et Etienne Gérard **

L'exécution de l'enquête a été précédée par une pré-enquête, qui a donné lieu à des réunions avec les différents intervenants, tant au niveau régional que local (autorités, élus, délégués des différents ministères...), et à la collecte d'informations démographiques, socio-économiques et éducatives sur la région, pour procéder au choix de localités d'enquête.

Construction méthodologique et étapes de l'enquête

Par hypothèse au moins, différents contextes socio-économiques devaient en effet être examinés et retenus pour une étude des processus et logiques d'insertion sociale et d'insertion professionnelle des jeunes : du

point de vue des structures d'« insertion » professionnelle, donc du marché économique, des milieux économiquement favorisés, d'autres défavorisés, certains « ouverts », d'autres plus restreints de ce point de vue, méritaient d'être ciblés pour l'enquête. Le choix des localités s'est ainsi fait sur la base de différents milieux de la région administrative de Fès-Boulemane : des milieux urbains (grande ville, ville moyenne, petite ville) et des milieux ruraux, désenclavés et économiquement favorisés, ainsi que des communes rurales enclavées, sans lien direct avec les milieux urbains, et économiquement défavorisées.

Une fois les localités déterminées, quatre critères ont été retenus pour constituer l'échantillon à enquêter :

(*) Démographe-statisticien, CERED, HCP, Rabat.

(**) Sociologue, Chargé de recherches, Institut de Recherches pour le développement, IRD.

sa représentativité par rapport à la population globale de la région (un échantillon de 900 ménages a ainsi été retenu), le poids démographique des ménages par milieu de résidence dans la région (l'échantillon se répartit en 650 ménages en milieu urbain et 250 en milieu rural), le poids des ménages dans chaque localité, enfin – et faute de pouvoir recourir à la catégorie socioprofessionnelle, inexistante dans les statistiques au Maroc – la distribution des ménages retenus pour chaque localité selon les différents types de logement

(strate d'habitat) : les catégories retenues sont : Villa ou étage de villa, Appartement, Maison marocaine traditionnelle, Maison marocaine moderne, construction sommaire ou type bidonville et Habitat rural. Toutefois, si certains types de logement sont assez homogènes du point de vue niveau économique et social (villas, appartements et habitat sommaire), d'autres en revanche se sont avérés, au cours de l'enquête, hétérogènes (habitat marocain traditionnel et moderne) (1).

Tableau 1
Localités choisies pour l'enquête

| Milieu | Contexte | Strate | Localité |
|--------|---|-----------------------|--------------------------|
| URBAIN | Grande ville | Luxe | Fès-El Jadid |
| | | Moyenne | Fès-Médina |
| | Précaire | Zouagha-Moulay Yacoub | |
| | Ville moyenne | | Sefrou |
| | Petites villes | | El Menzel, Boulemane |
| RURAL | Désenclavées et économiquement favorisées | Montagne | Azzaba, Irhzarene |
| | | Plaine | Ras Tabouda, Ain Cheggag |
| | Enclavées et économiquement défavorisées | | Tafijight, Tazouta |

Tableau 2
Répartition de la population enquêtée, par sexe et par préfecture

| Province ou préfecture | Féminin | Masculin | Total |
|--------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Boulemane | 46,7% (14) | 53,3% (16) | 100% (30) |
| Fès El Jadid-Dar Dbibagh | 49,2% (553) | 50,8% (572) | 100% (1 125) |
| Fès-Médina | 48,2% (599) | 51,8% (643) | 100% (1 242) |
| Sefrou | 51,8% (1 128) | 48,2% (1 048) | 100% (2 176) |
| Zouagha-Moulay Yacoub | 52,4% (605) | 47,6% (550) | 100% (1 155) |
| Total | 50,6% (2 899) | 49,4% (2 829) | 100% (5 728) |

(1) Cette seule donnée mérite un traitement particulier, en l'occurrence lorsqu'il s'agit d'aborder les parcours et trajectoires des individus sous l'angle social. Mais tel n'est pas l'objet de ce texte, qui vise plutôt à explorer méthodologiquement différentes perspectives pour envisager ces parcours et trajectoires.

L'enquête a ainsi porté sur 5 728 personnes, dont 2 899 femmes (50,6 % de la population). Géographiquement, cette population se répartit de la façon suivante : 38 % à Sefrou, 22 % à Fès-Médina, 20 % à Zouagha-Moulay Yacoub, 19,6 % à Fès El Jadid-Dar Dbibagh et 0,5 % à Boulemane. Notons qu'à Sefrou et Zouagha-Moulay Yacoub, la population féminine représente près de 52 % alors que les autres provinces et préfectures – Boulemane, Fès El Jadid-Dar Dbibagh et Fès-Médina – enregistrent un léger déficit de femmes – les hommes y représentent respectivement 53,3 %, 50,8 % et 51,8 %.

Pour les besoins de l'enquête sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, un questionnaire biographique a été élaboré. Son originalité tient au fait qu'il essaye de reconstituer les parcours des individus sans omettre aucune de leurs séquences, à la différence des enquêtes classiques qui ne saisissent souvent que l'« état » des individus au moment de l'enquête, sans se soucier de leur parcours antérieur. Le questionnaire a ainsi été conçu pour restituer les différentes séquences des parcours des individus en termes de scolarisation, d'apprentissage et d'activité, tout en tenant compte des dimensions temporelles et spatiales.

Les agencements entre séquences (*scolarisation, apprentissage et activité*), très variables dans le temps du fait que les individus cherchent à s'adapter aux évolutions du contexte économique et social, ont dicté l'introduction d'un repérage précis pour rendre compte de ces agencements, tant au niveau individuel qu'à celui, collectif, des familles et des générations (distinguées selon leurs milieux et contexte socio-économique de résidence).

Plusieurs « modules » ont composé le questionnaire passé aux ménages, avant tout distingués selon leur localité et milieu de résidence, ainsi que par la Province et la préfecture à laquelle ils appartiennent (2) : le premier module « *Module ménage* » a permis de lister les membres du ménage et certaines de leurs

caractéristiques : nom et prénom, lien de parenté avec le chef de ménage, situation de présence, sexe, âge, migration, état matrimonial et âge à chaque mariage pour les non célibataires, numéro d'ordre du père et de la mère, situation de chaque individu par rapport à la scolarisation, à la formation et à l'activité de type professionnel. Chacune de ces dernières situations – scolarité, formation et activité – a fait l'objet d'un module particulier, permettant de retracer toutes les étapes par lesquelles chaque membre du ménage était passé depuis sa naissance jusqu'au jour de l'enquête.

Le « *module scolarisation* » a permis de retracer le parcours scolaire complet des individus, tant dans le temps qu'en termes de cycles scolaires : M'sid (école coranique), Médersa, jardin d'enfants, cycle primaire (et fondamental), secondaire (1^{er} et 2^e cycles) et supérieur (1^{er}, 2^e et 3^e cycles). L'âge d'entrée et de sortie dans chaque cycle a été relevé, ainsi que la durée de scolarisation dans chacun d'eux, le type de structure fréquentée (Privé, Public), le lieu de scolarisation (Province et commune) et, enfin, le diplôme obtenu à l'issue du cycle.

D'autres questions ont été posées quant à la personne qui a décidé cette scolarisation, pour identifier les facteurs d'entrée et éventuellement d'arrêt de la scolarité, ainsi que le passage à d'autres formations ou à une activité professionnelle (événement familial, manque de ressources, facteur institutionnel, etc.).

Un second module « *individuel* », appliqué à tous les membres de chaque ménage, a concerné les apprentissages et formations à travers des questions relatives à leur nature, l'âge de début dans cette activité et sa durée, ses lieux, structure (privée ou publique) et branche d'activité de réalisation, le statut dans l'apprentissage (aide familial, apprenti indemnisé ou non indemnisé, etc.), enfin la qualification obtenue à l'issue de l'apprentissage ou de la formation.

Le dernier module enfin, « *Module activité* », avait pour objectif de relever l'activité exercée par les individus après leur formation et, ainsi, d'identifier

(2) Pour mieux cerner le contexte dans lequel vivent les ménages et leurs membres, un « module logement » a été élaboré pour caractériser le logement et ses équipements. Il comporte des informations sur le type de logement, le statut d'occupation du logement, le nombre de pièces d'habitation, la desserte en eau potable et en électricité. Il s'est intéressé aussi à l'existence dans l'habitation de cuisine, toilettes, Salle de bain ou douche, ainsi que la possession u ménage de certains équipements.

les rapports entre l'une (ou les unes) et l'autre (les autres). Le type d'activité a été noté, de même que le lieu, la structure et la branche d'activité, enfin le statut dans la profession. Là aussi, l'âge au début de chaque activité et sa durée ont été consignés pour reconstituer le parcours professionnel de chacun, tant dans sa « nature » qu'à travers ses étapes, ruptures et successions, après la formation et en lien avec elle.

Questions sur des questions... traitement et exploitation de l'enquête

Dans la perspective de cerner les parcours des individus ou de « classes » d'individus (distinguées selon l'âge, le sexe ou certains critères sociaux), le principal travail à ce stade a consisté à vérifier les dates et durées fournies par les enquêtés au sujet de chacune de leurs activités.

Il n'est pas toujours aisé de se souvenir avec précision de la date d'un événement et de la succession de plusieurs. Le questionnaire ayant pourtant été délibérément construit sur le mode de la plus large ouverture, de manière à ne pas inférer les réponses. « A cette date, qu'as-tu fait ? Quand as-tu terminé ? Ça a donc duré tant de temps ? Et après cela ? » : ces questions, et elles seules, ont servi de guide pour situer historiquement les événements et activités dans la vie de chaque individu et leur succession (ou simultanéité, comme dans le cas d'étudiants qui travaillent pour financer leurs études), enfin pour caractériser ces activités. Aucune échelle de temps n'était ainsi pré-construite ; le questionnaire lui-même, grâce à plusieurs volets distincts, pouvait être utilisé et rempli de manière horizontale (une même période dans la vie de l'individu pouvait se caractériser simultanément par plusieurs activités), et non pas simplement verticale (dans le sens où seule la succession des activités eût compté). De surcroît, la conception du questionnaire autorisait tous les allers et retours nécessaires à l'éventuelle correction d'informations – pour cela, un crayon et une gomme suffisaient.

Lors du passage du questionnaire, un soin particulier avait été apporté à cette collecte et à la vérification de ces informations temporelles, de manière à ce que le parcours de tout individu ne comporte ni des « blancs »

(des périodes creuses non caractérisées par une activité quelconque), ni des chevauchements incohérents d'activités. Un calendrier historique des principaux événements sociaux ou politiques propres au Maroc ou caractéristiques de la situation internationale permettait, notamment aux personnes âgées, de resituer des événements de leur existence. Malgré cela, et faute de disposer toujours des carnets de famille (lesquels comportaient parfois eux-mêmes des incohérences), l'âge, variable centrale, a quelquefois posé problème (on a par exemple pu observer une grande concentration des âges pour les dates se terminant par 0 et 5) ; il a ainsi nécessité une double vérification après saisie informatique. La majorité des cas litigieux ont pu être rétablis en croisant les différentes informations, dans leur succession ou contemporanéité, les autres ont été supprimés du fichier.

Rappelons les deux principaux objectifs assignés à cette enquête : d'une part identifier les articulations entre formations et activités de type professionnel, à travers les parcours des individus et leurs différentes étapes, leurs ruptures, leur complexité aussi ; un parcours n'est, en effet, *a priori* pas linéaire mais complexe, l'individu peut tout autant pratiquer plusieurs activités de nature différente en même temps ou successivement, qu'il peut mener une activité conséquemment à une autre et en toute cohérence avec elle.

Le second objectif était de cerner des phénomènes, voire des processus, en termes de passages de la formation, scolaire et autre, à la vie active. Cet objectif impliquait d'étudier les « parcours » non plus à l'échelle de l'individu mais à celle de « classes » d'individus – dont certaines caractéristiques, comme l'âge ou le sexe, sont « évidentes », et dont d'autres comme le milieu de résidence, la profession du chef de famille, la composition de la famille, etc., restent à construire pour vérifier si elles sont déterminantes pour le devenir des individus.

Avant l'exploitation, le traitement du fichier informatique a ainsi été l'occasion de construire des catégories plus conformes aux réalités enregistrées, que ne le sont parfois celles des recensements et autres enquêtes socio-démographiques, et plus cohérentes, aussi, avec les objectifs de l'enquête. De même

qu'aucune échelle temporelle n'était imposée à l'individu, les catégories d'activités étaient suffisamment larges et « ouvertes » pour recevoir toutes les informations et, au besoin, être révisées.

Les modalités pour caractériser les activités, d'ordinaire trop agrégées, ont ainsi pu être « éclatées ». La modalité « *actif occupé* » par exemple a été « éclatée » pour distinguer les actifs occupés de plus de 15 ans, les *actifs occupés de moins de 15 ans* et les *actifs occupés apprenant occasionnellement*. Une distinction a aussi été introduite entre les modalités « *écolier, étudiant* » et « *étudiant travaillant occasionnellement* ». Enfin, une autre modalité a été ajoutée pour les *jeunes ayant moins de 15 ans*, qui sont sans formation et qui ne travaillent pas. Selon les normes officiellement retenues en effet, ces jeunes ne sont pas considérés comme chômeurs (le chômage étant retenu pour les individus de plus de 15 ans), alors que le travail est reconnu pour les plus de 12 ans. Il s'est donc agi de retenir cette catégorie d'individus, ensuite considérés selon leur précédente activité (formation ou travail).

Par ailleurs, la contribution économique des femmes – surtout en milieu rural – reste marquée par des statuts ambigus, comme l'atteste la catégorie « *aide familiale* » (3), sous-tendue par les rapports socio-culturels entre hommes et femmes dans le système de production traditionnel. Ainsi, toute une frange de la population est classée comme « *aide-familiale* », autrement dit comme « *personnes actives qui travaillent pour un membre de leur famille ou de leur ménage, sans percevoir de rémunération, ou tout simplement ceux qui aident un membre de leur famille dans son travail.* ». Ce statut est reconnu de facto mais pas de jure. Là aussi, un soin particulier a été apporté, lors du passage du questionnaire, aux caractéristiques de l'activité de l'enfant et, en particulier, à la nature de sa contribution, pour la catégoriser sous l'appellation « *aide-familiale* », sous celle d'« *actif* », ou encore sous celle d'« *apprenti* ».

La modalité « *apprenti* », précisément, s'est, elle aussi, avérée ambiguë : doit-on en effet considérer un apprenti comme une personne au travail, qui apprend à cette occasion, ou comme une personne avant tout tournée

vers l'acquisition de savoirs (et savoir-faire) dans le travail ? Autrement dit : comme une personne placée dans cette situation pour dégager un revenu et prioritairement impliquée dans la production, ou comme une personne qui, à l'occasion du travail qu'elle exerce en apprenant et pour apprendre, dégage un revenu ? Lors du passage du questionnaire, cette distinction était retenue telle quelle : la personne placée auprès d'un maître artisan dans la perspective d'apprendre (voire d'avoir un « *métier* ») devait être considérée comme « *apprenti* » ; celle qui, à l'inverse, pratiquait ce type d'activité pour dégager un revenu (à destination de la famille notamment) devait être recensée comme *personne active*.

La distinction n'est cependant pas toujours aisée, y compris à travers les réponses des enquêtés. La catégorie « *apprenti* » a ainsi été gardée telle quelle, dans la perspective d'un double « *traitement* » : d'une part en tant que catégorie de personnes en activité (productive), d'autre part en tant que catégorie de personnes en formation. À ce titre et en fonction des informations données par les enquêtés, deux catégories d'apprentissage ont été distinguées : l'apprentissage agricole et l'apprentissage artisanal. En étant considérés comme des formations, ces apprentissages peuvent être « *associés* » en quelque sorte aux formations non scolaires suivies par les individus, soit après leur scolarité (*formation professionnelle ou qualifiante*), soit pendant la scolarité ou durant une activité professionnelle (formation d'appui, sous forme de cours du soir notamment).

Enfin, le problème des groupes d'âges fonctionnels – pour la scolarisation surtout – s'est aussi posé lors du traitement du fichier informatique. En effet, l'âge auquel les individus entrent dans le système scolaire ou passent d'un cycle au cycle suivant ne cadre pas toujours avec l'âge scolaire institutionnel – l'« *âge scolaire* » des individus a ainsi les traits d'un « *âge social* » à l'école. Il convenait donc de chercher le meilleur « *découpage* » possible dans le respect des groupes qui peuvent être identifiés aux différents niveaux scolaires. Ainsi, l'entrée dans le système scolaire est institutionnellement fixée à 6 ans (7 ans

(3) Cette catégorie concernait au recensement de 1994, 72% des femmes actives occupées en milieu rural contre seulement 30% des hommes.

par le passé), mais nombreux sont les enfants qui rentrent dans le système scolaire soit avant cet âge ou après. Au fur et à mesure qu'ils progressent dans leur scolarité certains individus accumulent en outre des retards en raison des redoublements et outrepassent l'âge d'admission à l'entrée dans chaque cycle. Face à ces réalités « déclarées » par les enquêtés, on s'est efforcé de définir des groupes d'âges fonctionnels correspondant au plus grand nombre de personnes impliquées dans une même situation scolaire. Ont ainsi été retenus : le groupe des « moins de 6 ans », qui correspond aux personnes non encore scolarisées, le groupe des « 6-12 ans » pour le fondamental 1^{er} cycle, celui des 13-15 ans pour le fondamental 2^e cycle ; celui des 16-18 ans pour le secondaire.

Les données relevées pendant l'enquête ont ainsi été sujettes à un « traitement » avant exploitation, de manière à ne pas « plaquer » sur la réalité des catégories pré-construites mais, à l'inverse, à catégoriser les parcours des individus dans leurs différentes phases en fonction des caractéristiques observées. Des notions usuelles en démographie et en statistiques, comme le « chômage », l'« âge scolaire », ou encore l'« apprentissage », ont ainsi été interrogées sur la base des informations collectées et ont reçu au besoin de nouvelles définitions.

Premiers regards sur l'enquête

Choix d'une partie de l'échantillon : la population des 20-39 ans

Comment interroger les parcours, individuels et collectifs, et l'articulation entre savoirs et activités professionnelles ? Deux possibilités s'offrent immédiatement à partir d'une enquête de ce type : reconstituer ces trajectoires pour l'ensemble de la population enquêtée (ici âgée de 105 ans pour la personne la plus vieille, à 1 an pour la plus jeune) ou, de manière moins exhaustive, tenter de cerner ces trajectoires pour une partie de cette population. La première démarche oblige de prendre en compte l'ensemble des événements, politiques notamment, qui ont jalonné la période dans laquelle s'inscrivent les individus enquêtés (en l'occurrence ici tout le vingtième siècle), de même que des politiques particulières, en

particulier dans les domaines de l'éducation et du travail. En cela, elle implique de cerner avant tout des « périodes » sociales et/ou politiques pour interpréter les parcours des individus ou des classes d'individus. L'inverse est aussi vrai : l'identification de ces parcours peut permettre de déboucher sur une périodisation, alors caractérisée de manière particulière sous forme d'histoire sociale – de la scolarisation, de la formation, et de leurs articulations avec le passage à la vie active, au travail. Nous tenterons ultérieurement de le montrer.

De manière provisoire et prospective, on choisira ici de s'intéresser plus modestement à une sous-population de l'échantillon enquêté : celle des individus âgés de 20 à 39 ans. Cibler cette population offre immédiatement plusieurs avantages : d'une part, la grande majorité de cette population a pu terminer son parcours scolaire, recourir à un apprentissage ou une formation et enfin exercer une activité. Les parcours, en tant que succession d'activités de nature différente, de formation et professionnelle, peuvent ainsi aisément être discernés. D'autre part, cette population comprend les individus nés entre 1961 et 1980. Les plus âgés sont donc nés quelques années après l'indépendance, période de croissance massive des effectifs scolaires, d'une certaine « démocratisation » de l'enseignement et d'une ascension sociale par le capital scolaire, générée par les besoins pressants en cadres nécessaires à l'édification de la nouvelle administration.

Nés en 1980, les plus jeunes ont, eux, atteint l'âge de scolarisation dans un contexte marqué par l'effet des politiques d'ajustement structurel (1983), caractérisées par une réduction drastique des dépenses sociales (santé, éducation...) et, conjointement, par une forte pression démographique scolaire (entre 600 et 700 000 nouveaux inscrits annuellement et près de 60 000 bacheliers au début des années 90) jugulée par une sélection accrue au niveau de l'enseignement supérieur. Leur arrivée sur le marché du travail a en outre coïncidé avec la réduction de l'embauche dans l'administration et l'apparition du chômage des « jeunes diplômés » (comme en ont attesté la création du Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir en 1991, les discours sur la promotion de l'emploi des jeunes et sur l'adéquation formation-emploi, ou encore la Loi de finances de 1994 et les différentes mesures adoptées pour favoriser l'auto-emploi de ces jeunes).

À travers ses formations, ses différentes trajectoires, ses rapports au travail aussi, cette sous-population peut ainsi offrir, en condensé, une image de l'histoire sociale de l'éducation scolaire à travers deux périodes charnières au Maroc : l'indépendance et la transformation du système scolaire sous le coup des Plans d'ajustement structurel (1983). Pour apprécier cette évolution et tenter de la caractériser, tournons-nous vers cette sous-population.

Constituée de 2195 personnes, elle représente 38,3 % de la population totale enquêtée (5 728 personnes). Elle comprend une part minoritaire de ruraux (34,1 %) et majoritaire de citadins (65,9 %). Enfin, le poids de cette population des 20-39 ans est plus important en milieu rural (par rapport à la population rurale globale) qu'en milieu urbain (respectivement 41,6 % et 36,8 %).

Cette population est majoritairement féminine (53,9 %), surtout en milieu rural où la part des femmes est plus importante qu'en milieu urbain (55,2 % contre 53,3 %). Notons enfin, au titre de son profil démographique, que cette population est en majorité mariée (elle compte 43,1 % de célibataires), mais de manière inégale entre hommes et femmes : les hommes sont en effet proportionnellement davantage célibataires que leurs consœurs (respectivement 56,9 % et 31,7 %) et, logiquement, moins mariés qu'elles (66,2 % des femmes le sont, contre 42,9 % des hommes).

Quelle(s) formation(s) cette population a-t-elle suivie(s) ? Peut-on discerner à son sujet des « logiques » d'accès au monde du travail en fonction des formations acquises ? Autrement dit, que deviennent les individus selon ce qu'ils ont appris à la base ? Quels sont leurs parcours selon leur formation ? Ces questions contiennent en elles-mêmes plusieurs interrogations sur les savoirs et formations : à la base, quelles sont les formations suivies par les individus ; en bout de « chaîne », quelles sont les activités, notamment professionnelles, exercées par les individus en fonction de leur parcours de formation ? Entre ces deux pôles doivent être interrogés les parcours en termes de formation. Par exemple : quelle est la place de

l'apprentissage et quelle est celle des formations académiques dans l'ensemble des formations suivies ? Quels sont les parcours des individus, en termes de formation non académique, selon qu'ils ont eu, ou non, un parcours scolaire et, s'ils ont été scolarisés, selon leur niveau scolaire ? Ou encore : ces rapports entre diverses formations, varient-ils selon des paramètres comme l'âge, le sexe ou le milieu de résidence des individus ? Toutes ces questions ne pourront, ici, être abordées et recevoir de réponses. Nous nous contenterons de dresser le tableau des formations suivies par cette population et d'examiner quelques rapports entre ces formations, plutôt que d'évaluer l'incidence de paramètres socio-économiques. Nous verrons que ces rapports forment une toile « socio-formative » dont l'identification est, par hypothèse au moins, indispensable à la compréhension des logiques d'« insertion ».

Entre déterminants socio-démographiques et politiques scolaires, une formation scolaire fortement différenciée

En premier lieu, quelle est la place de la formation scolaire dans les parcours des individus retenus ici dans l'ensemble de la population totale enquêtée, ceux qui étaient âgés de 20 à 39 ans en 2000, l'année de l'enquête ?

La majorité d'entre eux a fait des études (seuls 35,4 % d'entre eux n'ont jamais été scolarisés, tableau 3). Mais cette scolarisation est très différenciée selon le sexe et le milieu, urbain ou rural, de résidence et, surtout, « minimale ».

33,5 % des individus scolarisés n'ont en effet pas dépassé le niveau primaire. Seuls 41,8 % de ceux qui entrent dans le système scolaire accèdent au second cycle de l'enseignement secondaire, 19,1 % à l'enseignement supérieur premier cycle (4). (Il faut cependant noter que, au moment de l'enquête, 5 % de cette population de 20-39 ans étaient encore scolarisés – 4,8 % des femmes et 5,2 % des hommes, 1,8 % de la population rurale et 6,6 % de la population urbaine – cela dans le secondaire 2^e cycle (20 %) et, majoritairement, dans le supérieur : 80 %.)

(4) L'âge moyen d'entrée dans le second cycle du supérieur étant 21,8 ans et de 23,5 ans pour l'entrée dans le supérieur 3^e cycle, toute tranche d'âge est bien concernée par tous les cycles d'enseignement.

Tableau 3
**Proportion des individus scolarisés
selon le milieu, le sexe et le groupe d'âge**

| Groupe d'âge | Milieu de résidence | | Sexe | | Ensemble % |
|--------------|---------------------|--------|----------|---------|---------------|
| | Urbain | Rural | Masculin | Féminin | |
| Milieu | | | | | |
| 20-24 ans | 83,3 % | 59,3 % | 89,0 % | 64,3 % | 75,9 % |
| 25-29 ans | 75,4 % | 48,5 % | 83,8 % | 50,3 % | 65,4 % |
| 30-34 ans | 71,9 % | 41,5 % | 78,5 % | 46,4 % | 61,1 % |
| 35-39 ans | 63,7 % | 29,7 % | 69,1 % | 38,0 % | 52,5 % |
| Total | 74,4 % | 45,6 % | 80,8 % | 50,8 % | 64,6 % |

Le certificat (qui ponctue l'enseignement primaire), le brevet (au terme du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire), le baccalauréat (au terme du second cycle) et la licence constituent ainsi des « barrières » que ne franchissent pas nombre d'individus scolarisés. Ils sont autant de paliers dans le cursus scolaire des individus, à partir desquels une forte déperdition peut être enregistrée. Rien, ici, ne permet d'inférer cette déperdition à une sélection proprement et uniquement scolaire ; elle peut en effet relever tout autant de la « demande d'éducation » – en termes de souscription aux différents enseignements délivrés dans chaque

cycle – que de facteurs sociaux qui entravent la poursuite de la scolarité. Les données tirées de l'enquête permettent cependant de caractériser davantage la scolarisation et la scolarité des individus âgés de 20 à 39 ans, selon leur milieu de résidence et par sexe. Tandis qu'une majorité de la population rurale âgée de 20 à 39 ans n'a pas été scolarisée (5) (54,4 %), une minorité de la population urbaine (25,6 %) est dans ce cas, et cette prédominance se vérifie quelle que soit la tranche d'âge observée (20-24, 25-29, 30-34 et 35-39 ans).

Tableau 4
**Répartition des individus scolarisés
selon le niveau scolaire atteint et par tranche d'âge**

| Tranche d'âge | 20-24 ans | 25-29 ans | 30-34 ans | 35-39 ans | Total |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Secondaire 1 ^{er} cycle et plus | 72,4 % | 63,8 % | 65,0 % | 61,0 % | 66,5% (*) |
| Secondaire 2 ^e cycle et plus | 43,9 % | 37,9 % | 41,1 % | 44,3 % | 41,8 % |
| Supérieur 1 ^{er} cycle et plus | 19,9 % | 15,8 % | 20,9 % | 20,0 % | 19,1 % |
| Supérieur 2 ^e cycle et plus | 8,8 % | 10,6 % | 12,7 % | 10,4 % | 10,4 % |
| Supérieur 3 ^e cycle | 0,8 % | 1,1 % | 2,1 % | 3,2 % | 1,6 % |

(*) 66,5 % des individus scolarisés à la base accèdent au moins au secondaire 1^{er} cycle.

(5) Rappelons que la population rurale représente 34 % de la population totale des 20-39 ans. Par ailleurs, la population non-scolarisée âgée de 20 à 39 ans est rurale à 48,2 %.

Tableau 5
Niveau scolaire atteint par les individus âgés de 20 à 39 ans selon leur milieu de résidence

| Niveau scolaire atteint | Rural | Urbain | Total |
|----------------------------------|-------|--------|-------|
| Non scolarisés | 54,4 | 25,6 | 35,4 |
| Primaire | 21,7 | 21,6 | 21,6 |
| Secondaire 1 ^{er} cycle | 12,7 | 17,6 | 15,9 |
| Secondaire 2 ^e cycle | 7,5 | 18,4 | 14,7 |
| Supérieur 1 ^{er} cycle | 2,3 | 7,3 | 5,6 |
| Supérieur 2 ^e cycle | 1,3 | 7,9 | 5,7 |
| Supérieur 3 ^e cycle | 0,1 | 1,5 | 1,1 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

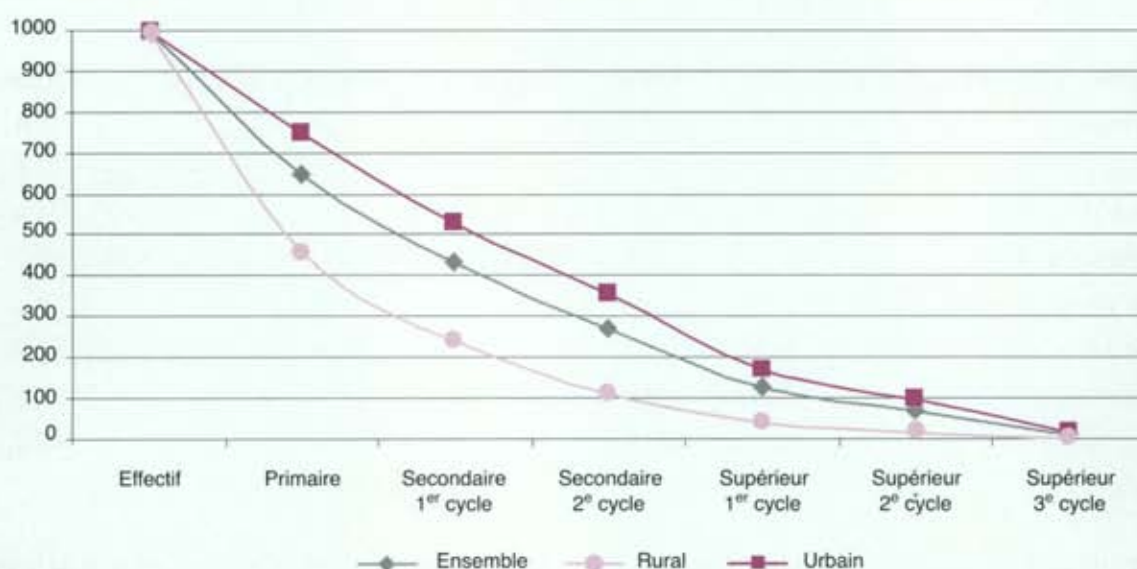
En proportion de l'ensemble des individus âgés de 20 à 39 ans, la part de ceux qui ont été scolarisés dans le primaire seulement est identique en milieu rural et urbain : 21,6 % (tableau 5). Mais, quel que soit le cycle suivi aux niveaux supérieurs au primaire, les citadins sont beaucoup plus scolarisés que les ruraux. Ainsi, par exemple, 18,4 % de l'ensemble des premiers atteignent au moins le second cycle de l'enseignement secondaire (ponctué par le baccalauréat), contre 7,5 % des seconds.

Cette différenciation est accusée au sein de la population scolarisée. Tandis que près de la moitié de la population rurale fréquentant le système scolaire s'arrête au niveau de l'enseignement primaire (47,5 %), plus de 70 % de la population scolarisée urbaine atteint au moins le niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire (tableau 6). 47,2 % au moins de cette dernière population obtient le brevet (elle passe en effet au second cycle du secondaire), et 19,1 % le baccalauréat, contre respectivement 24,6 % et 8,2 % de la population rurale scolarisée.

Tableau 6
Répartition des individus scolarisés selon le niveau atteint et selon le milieu de résidence

| Niveau atteint | Rural | Urbain | Total |
|--|--------|--------|--------|
| Secondaire 1 ^{er} cycle et plus | 52,5 % | 70,9 % | 66,5 % |
| Secondaire 2 ^e cycle et plus | 24,6 % | 47,2 % | 41,8 % |
| Supérieur 1 ^{er} cycle et plus | 8,2 % | 22,5 % | 19,1 % |
| Supérieur 2 ^e cycle et plus | 3,2 % | 12,7 % | 10,4 % |
| Supérieur 3 ^e cycle | 0,3 % | 2,0 % | 1,6 % |

Evolution d'une cohorte de 1 000 individus dans le système scolaire selon le milieu de résidence



Pour autant, la déperdition scolaire est similaire d'un milieu à l'autre : sur l'ensemble du cursus, la part de jeunes citadins et de jeunes ruraux entrés dans le système scolaire est proportionnellement équivalente au passage d'un cycle donné au cycle supérieur. *La survie scolaire des uns et des autres est équivalente* (graphique 1). Autrement dit, *si les jeunes ont un inégal accès à l'école* (pour des raisons qui restent à explorer), *la possibilité pour eux de parvenir aux cycles supérieurs n'est pas déterminée par leur milieu d'appartenance*.

La scolarisation est également très différenciée selon le sexe. D'une part, sur l'ensemble de la population non-scolarisée des 20-39 ans, trois personnes sur quatre sont de sexe féminin. De même, 19,2 % seulement des hommes n'ont jamais été scolarisés, alors que 49,2 % des femmes sont dans ce cas (tableau 7). Au niveau de la population globale des 20-39 ans, cette forte disparité entre sexes s'observe à tous les niveaux : 14,9 % des hommes de cet âge (qu'ils aient ou non été scolarisés) ont par exemple accédé à l'enseignement supérieur (tous cycles confondus), alors que 10,1 % des femmes ont atteint ce niveau.

Ils s'arrêtent aussi davantage qu'elles avant la fin de ce cycle (29,4 % contre 25,8 %, tableau 8). A ce niveau

du cursus scolaire, la déperdition masculine est donc plus importante. La proportion de femmes scolarisées dans le 1^{er} cycle du secondaire qui accèdent au cycle supérieur diminue en revanche fortement (59,4 contre 69,7) alors que celle des hommes progresse (65,6 % contre 64,1 %) ; et, à ce niveau, la « survie scolaire » des femmes est plus faible que celle des hommes. La progression dans le cycle supérieur respecte cependant la tendance inverse : d'une part la déperdition féminine est moins importante que la déperdition masculine et, d'autre part, les filles accèdent proportionnellement davantage dans le supérieur 1^{er} cycle que les garçons (graphiques 2 et 3).

Cette différenciation selon le sexe s'observe aussi en regard de la scolarité des individus, et non plus seulement de leur scolarisation. La progression dans le système scolaire diffère en effet pour les hommes et les femmes ; les proportions de ceux et celles qui accèdent d'un cycle donné au cycle supérieur sont là aussi distinctes. Les garçons s'arrêtent notamment davantage au niveau primaire que les filles (64 % seulement des premiers vont au moins dans le secondaire premier cycle, contre 69,7 % des secondes, tableau 7 et graphiques 2 et 3).

Tableau 7

Niveau scolaire atteint par les individus âgés de 20 à 39 ans selon le sexe

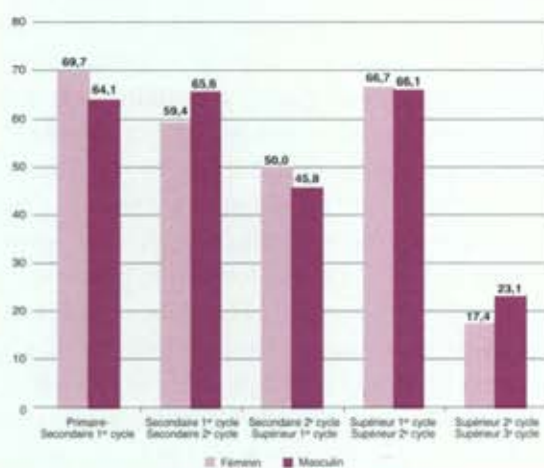
| Niveau scolaire atteint | Féminin | Masculin | Total |
|----------------------------------|---------|----------|-------|
| Non scolarisés | 49,2 | 19,2 | 35,4 |
| Primaire | 15,4 | 29,0 | 21,6 |
| Secondaire 1 ^{er} cycle | 14,4 | 17,8 | 15,9 |
| Secondaire 2 ^e cycle | 10,9 | 19,1 | 14,7 |
| Supérieur 1 ^{er} cycle | 4,7 | 6,6 | 5,6 |
| Supérieur 2 ^e cycle | 4,7 | 6,8 | 5,7 |
| Supérieur 3 ^e cycle | 0,7 | 1,5 | 1,1 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Tableau 8

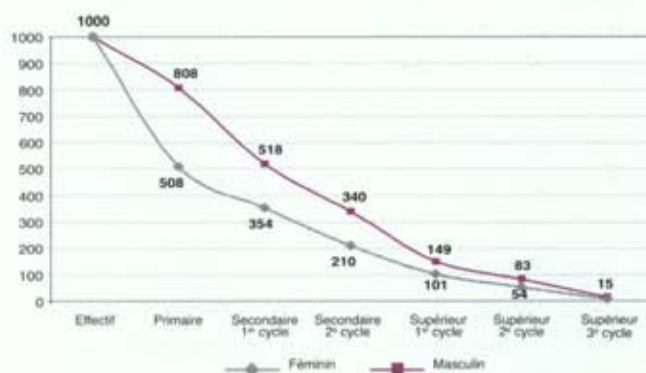
Répartition des individus scolarisés selon le niveau atteint et selon le sexe

| Niveau scolaire | Féminin | Masculin | Total |
|--|---------|----------|-------|
| Secondaire 1 ^{er} cycle et plus | 69,7% | 64,0% | 66,5% |
| Secondaire 2 ^e cycle et plus | 41,4% | 42,0% | 41,8% |
| Supérieur 1 ^{er} cycle et plus | 19,9% | 18,4% | 19,1% |
| Supérieur 2 ^e cycle et plus | 10,6% | 10,2% | 10,4% |
| Supérieur 3 ^e cycle | 1,3% | 1,8% | 1,6% |

Progression des individus dans le système scolaire, selon le sexe (en %)



Évolution d'une cohorte de 1 000 individus (garçons et filles) dans le système scolaire



Le secondaire 1^{er} cycle représente ainsi un « seuil » dans le cursus scolaire féminin : la déperdition y est très importante mais les femmes qui passent ce « seuil » ont une « survie scolaire » plus importante que les garçons. (de manière générale, comme le montre l'évolution d'une cohorte de 1 000 garçons et 1 000 filles dans le système scolaire (graphique 3), la déperdition masculine est bien plus importante, même si, tout au long du cursus scolaire, la proportion de garçons est supérieure à celle des filles.)

Pour les garçons, ce « seuil » dans la scolarité est plus tardif : il se situe au niveau du second cycle de

l'enseignement secondaire. Les garçons qui dépassent le niveau du primaire accèdent donc davantage au baccalauréat que les filles, mais s'arrêtent également davantage à ce niveau.

Cette progression féminine conditionnée par le passage du « seuil » constitué par le 1^{er} cycle du secondaire se vérifie pour l'accès au second cycle de l'enseignement supérieur ; là encore, leur proportion est supérieure (même légèrement) à celle des garçons.

Une dernière distinction peut enfin être observée au terme de la scolarité : alors qu'elles accèdent

proportionnellement davantage que les garçons au second cycle de l'enseignement supérieur, peu de filles s'inscrivent en troisième cycle, et dans une proportion plus faible que pour les garçons. Ainsi, lorsqu'elles ont accédé à l'enseignement supérieur, les filles s'arrêtent principalement au niveau du second cycle (celui de la licence), alors que les garçons poursuivent, eux, davantage jusqu'au doctorat.

Deux « barrières » peuvent donc être observées sur le parcours scolaire des garçons comme sur celui des filles : pour les garçons, ce sont le certificat et le baccalauréat, pour les filles, le brevet et la licence. Barrières scolaires ou barrières sociales ? On ne peut, ici, apporter de réponses à cette question, mais simplement noter que ces barrières conditionnent l'« insertion » des garçons et les filles et les engagent dans la vie active à des stades différents.

Ce passage est, par ailleurs, variable selon le milieu, urbain ou rural, de résidence. D'autres variables, comme le milieu social d'appartenance, pourraient être examinées pour en déterminer l'incidence sur les parcours des individus ; une variable comme le milieu de résidence pourrait aussi être affiné en fonction des différentes caractéristiques socio-économiques. On se limitera ici à ces deux exemples, qui apportent déjà deux enseignements.

En premier lieu, le parcours scolaire des individus n'a pas une configuration générale : selon leur sexe et selon leur milieu de résidence, leur formation, ainsi que les moments de passage à la vie active, varient (voir si c'est conjoncturel ou structurel, à travers les âges). En second lieu, et à la lumière des conclusions tirées de l'inégale survie scolaire des garçons et des filles – en particulier du seuil plus tardif de sortie du système scolaire des secondes – ces variations ne peuvent pas être uniquement imputées à l'offre (scolaire ou de travail) : si l'offre peut être contingente, elle est aussi différemment appréciée et « traitée » par les individus, ici distingués selon leur sexe et leur milieu de résidence. Ainsi, les parcours des individus ne sont ni « simples », ni linéaires, mais sujets à l'influence de paramètres tant individuels que sociaux, et à celle de données propres au marché de la formation et à celui du travail.

Entre scolarisation, apprentissage et formation : parcours « linéaires » et « complexes »

Les activités exercées à la sortie du système scolaire permettent de cerner davantage cette complexité, et l'une d'elles en particulier : la formation complémentaire. Deux types de formations sont suivis : l'apprentissage d'une part, agricole ou artisanal, et la formation professionnelle, qualifiante ou d'appui.

Au moment de l'enquête, 36,4 % des 20-39 ans suivent (ou ont suivi) au moins un apprentissage ou une formation, qu'elle soit professionnelle, qualifiante ou d'appui (31,1 % en milieu rural, 39 % en milieu urbain, 41 % des hommes et 32,3 % des femmes).

D'une manière générale et pour la population globale, la pratique d'une formation non académique (apprentissage ou formation professionnelle ou qualifiante) est plus importante pour les individus ayant suivi des études que pour ceux qui n'ont pas été scolarisés (38,4 % et 32,6 % d'entre eux sont respectivement dans ce cas). Parallèlement, une très faible proportion des non-scolarisés suivent une formation professionnelle (1,6 %) et aucun une formation qualifiante ou d'appui. De même, ceux qui ont été scolarisés suivent beaucoup plus une formation qualifiante (21,6 %) ou une formation professionnelle (14 %) que les non-scolarisés et beaucoup plus ce type de formation qu'un apprentissage agricole (6,3 %) ou des formations d'appui (1,5 %). Les règles officielles d'admission dans les écoles de formation professionnelle suffisent à l'expliquer : depuis 1983, ne sont admis dans ce type d'établissement que les jeunes ayant au moins le niveau de la 6^e année d'études fondamentales.

Le type de formation suivie varie en revanche fortement en fonction du niveau scolaire atteint : ceux de niveau primaire suivent très majoritairement un apprentissage de type artisanal (83,2 %) ; viennent dans une moindre importance l'apprentissage agricole (9,1 %), la formation professionnelle (6,4 %) et les formations d'appui (1,4 %). Ceux de niveau secondaire 1^{er} cycle sont aussi majoritairement dans l'apprentissage artisanal (63,9 %) ; en revanche, ils suivent davantage une formation professionnelle (18,8 %) que des formations qualifiantes ou un apprentissage agricole (7,5 % chacun).

Cette pratique change radicalement au niveau du secondaire 2^e cycle : la moitié de ceux qui ont ce niveau (50,7 %) suivent une formation qualifiante et 23,5 % une formation professionnelle ; viennent seulement ensuite ceux qui suivent un apprentissage artisanal (22,1 %) ou agricole (2,9 %).

Cette tendance à suivre une formation qualifiante s'accroît évidemment pour ceux qui ont fréquenté

l'enseignement supérieur : 71,7 % d'entre eux (parmi tous ceux qui suivent un type d'apprentissage) suivent ce type de formation ; contrairement à ce qu'on pouvait attendre, ils suivent un apprentissage artisanal (17 %) et ce, plus que des formations qualifiantes (9,4 %) – à la différence des gens ayant été dans le secondaire. Aucun de ces instruits de niveau supérieur n'a suivi d'apprentissage agricole.

Tableau 9

Proportion des individus qui suivent un apprentissage ou une formation, selon leur niveau scolaire (tous milieux confondus)

| Niveau scolaire atteint | Aucune (*) | Apprentissage | Formations | Total |
|----------------------------------|-------------|---------------|------------|--------------|
| Non scolarisés | 67,4 | 32,0 | 0,5 | 100,0 |
| Primaire | 53,4 | 43,0 | 3,6 | 100,0 |
| Secondaire 1 ^{er} cycle | 62,0 | 27,1 | 10,9 | 100,0 |
| Secondaire 2 ^e cycle | 57,8 | 10,6 | 31,7 | 100,0 |
| Supérieur 1 ^{er} cycle | 77,2 | 0,8 | 22,0 | 100,0 |
| Supérieur 2 ^e cycle | 84,0 | 4,0 | 12,0 | 100,0 |
| Supérieur 3 ^e cycle | 78,3 | 13,0 | 8,7 | 100,0 |
| Total | 63,7 | 26,9 | 9,4 | 100,0 |

| Niveau scolaire atteint | Aucune | Apprentissage | Formations | Total |
|----------------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| Non scolarisés | 37,5 | 42,2 | 2,0 | 35,4 |
| Primaire | 18,0 | 34,4 | 8,3 | 21,5 |
| Secondaire 1 ^{er} cycle | 15,5 | 16,1 | 18,5 | 16,0 |
| Secondaire 2 ^e cycle | 13,3 | 5,8 | 49,8 | 14,7 |
| Supérieur 1 ^{er} cycle | 6,8 | 0,2 | 13,2 | 5,6 |
| Supérieur 2 ^e cycle | 7,5 | 0,8 | 7,3 | 5,7 |
| Supérieur 3 ^e cycle | 1,3 | 0,5 | 1,0 | 1,0 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Effectif | 1 397 | 590 | 205 | 2 192 |

(*) Proportions des individus qui n'ont suivi ni un apprentissage ni une quelconque formation.

Là aussi, des distinctions peuvent être observées selon le sexe ou le milieu d'appartenance. Nous nous limiterons pour l'instant à ce niveau global pour tirer quelques enseignements sur les articulations entre les différents types de formations.

En premier lieu, la pratique d'un apprentissage ou d'une formation professionnelle est directement déterminée par le niveau scolaire, et ce dans plusieurs directions. Le suivi d'un apprentissage est par exemple plus important pour les jeunes étant entrés à l'école et étant de niveau primaire que pour ceux qui n'ont pas été scolarisés. Parallèlement, il est beaucoup moins suivi par les jeunes de niveau scolaire supérieur. À mesure que l'on progresse dans les études et qu'il s'agit de s'orienter à la sortie du système scolaire, on délaisse toute formation complémentaire. Et, lorsqu'on choisit de compléter la formation scolaire, on préfère une formation de type professionnelle à l'apprentissage.

L'accès à celle-ci est déterminé par le niveau scolaire : le niveau de 6^e année d'études fondamentales conditionne l'admission dans des écoles professionnelles « *de base* » (délivrants un diplôme de qualification) ; celui du baccalauréat est indispensable pour suivre des formations de niveau technicien spécialisé. Autrement dit, il faut avoir déjà eu un certain cursus scolaire pour aborder cet autre type de formation. Mais la forte proportion de ceux qui suivent une formation professionnelle (en particulier parmi ceux qui ont le niveau baccalauréat) indique l'importance du recours à ces formations plutôt que la poursuite des études ou la recherche d'emplois.

Elle signale aussi, a contrario, une autre caractéristique des études (et, au-delà, du capital scolaire). Jusqu'au niveau baccalauréat, les études ouvrent la voie (et débouchent fortement) à la formation professionnelle. Passé ce niveau, la tendance s'inverse. Le suivi d'études supérieures éloigne les étudiants du secteur de la formation professionnelle. Un niveau supérieur d'études rend inconciliable, en quelque sorte, la pratique d'une telle formation. Études et formation professionnelle ne sont donc « *compatibles* » que dans la mesure où le

niveau scolaire atteint est faible, où le capital scolaire n'a que peu de poids, d'un point de vue symbolique dans l'espace social, et d'un point de vue professionnel sur le marché du travail (même si l'inverse n'est pas forcément vrai – un niveau d'études supérieures ne s'accompagnant pas automatiquement d'un emploi, comme le montre le chômage accru des licenciés).

Le passage entre scolarisation et vie active n'est donc pas simple mais différencié

Certains parcours sont « linéaires » en quelque sorte : la sortie du système scolaire se prolonge directement par la recherche de travail et/ou l'accès à l'emploi. D'autres à l'inverse sont complexes : la scolarisation est complétée par un apprentissage ou une formation de type professionnel qui, elle, introduit le passage à la vie active. Peu d'étapes jalonnent le parcours dans le premier cas. Dans le second, plusieurs passages et étapes, dont certaines transitoires (la formation professionnelle faisant office de « *sas* »), distancient l'entrée à l'école de celle dans la vie active. On sait, par ailleurs, que la scolarité est parfois objet d'« *acharnement* », en particulier dans l'enseignement supérieur : le manque de débouchés conduit les étudiants à reculer le plus loin possible la sortie du système scolaire, équivalente pour eux à une entrée dans une période de chômage. De même, une certaine « *errance scolaire* » (dans l'enseignement supérieur (6)) retarde l'échec probable sur le marché du travail.

Les exemples de parcours complexes ici mis en lumière témoignent d'un autre « ajustement » à ce marché de l'emploi, et une autre configuration des articulations entre formation et travail. Un niveau scolaire moindre – potentiellement handicapant pour l'entrée sur le marché du travail – entraîne une diversification de la formation qui, elle, garantit davantage l'obtention d'un emploi que ne le fait un niveau d'études supérieures à l'université. A contrario donc, et de manière caricaturale, l'absence de diplôme... ouvrirait l'accès à l'emploi.

(6) La licence est couramment obtenue par certains au bout dix-onze années d'études supérieures. Information livrée par des professeurs de faculté (juin 2002).

Entre capital scolaire et formation : quel passeport pour accéder à l'emploi ?

A ce niveau, et pour dépasser cette vision globale, trois types de données peuvent être utilisées : l'activité des individus selon leur niveau scolaire (simple articulation entre études et vie active), leur activité selon leur niveau scolaire et selon la formation complémentaire suivie (articulation complexe entre types de formations et vie active) et l'origine des individus (en termes de formation, scolaire et autre), distingués selon leur activité.

Le premier type de données corrobore et, à la fois, contredit la remarque précédente : globalement (sexes et âges confondus), plus on est scolarisé et plus on travaille. Mais, plus on est scolarisé (au moins jusqu'à la licence et en-deçà d'un troisième cycle), et plus on est chômeur... A l'origine de ce paradoxe : on constate en effet que, plus le niveau scolaire augmente, et plus diminue la proportion de femmes au foyer. Ce sont ces femmes au travail qui relèvent la proportion graduelle de la population, de chaque niveau scolaire, qui travaille, et cela se vérifie si l'on décompte de la population globale celle des femmes au foyer.

Cela se vérifie, aussi, si l'on considère la proportion d'actifs occupés, pour les populations de différents niveaux scolaires, ayant suivi ou non une formation complémentaire. Cette proportion est toujours moindre à mesure que le niveau scolaire des individus est élevé ; par conséquent et globalement, plus on a été scolarisé, moins on est actif occupé.

Parallèlement, la proportion des actifs occupés n'ayant pas suivi de formation complémentaire est toujours inférieure à celle des actifs, instruits ou non, qui ont suivi une formation. Enfin, la proportion de ceux qui, n'ayant pas suivi de formation complémentaire, ont un emploi, diminue à mesure que leur niveau scolaire est supérieur. Autrement dit, là aussi le diplôme – ou, tout du moins, un niveau scolaire supérieur – se révèle comme un « handicap » (subi ou « consenti ») pour le passage à la vie active, pour l'exercice d'un travail. Corrélativement, la formation qualifiante (et plus que toute autre formation) favorise à l'inverse le passage à la vie active, et ce dans des proportions supérieures à mesure que le niveau scolaire est élevé (c'est frappant en particulier dans le supérieur).

Il faut enfin noter que, parmi les actifs occupés, l'une des proportions les plus importantes est celle des instruits de niveau supérieur ayant suivi une formation qualifiante. Ainsi, si un diplôme n'est pas suffisant pour avoir du travail, si le suivi d'une formation ne débouche pas non plus nécessairement sur un emploi (en particulier pour les formations professionnelles), en revanche l'association d'un niveau d'études élevé et d'un niveau de formation élevé facilite le passage à la vie active. Cette association a son corollaire : l'association d'un bas niveau scolaire et d'une formation simple, artisanale ou de type professionnel, facilite aussi l'exercice d'une activité professionnelle. Ceux qui ont un niveau d'études primaires sont ainsi davantage employés que ceux ayant un niveau secondaire, globalement et, de manière particulière, lorsqu'ils ont respectivement suivi un apprentissage ou une formation professionnelle.

D'un monde à l'autre...

Les passages à la vie active se déclinent donc en parcours simples (lorsque la scolarité débouche directement sur l'entrée sur le marché du travail) et en parcours complexes, lorsque un apprentissage ou une formation professionnelle complète la formation scolaire et précède la recherche d'emploi. A l'examen, ces parcours complexes varient en fonction du niveau scolaire et du type de formation suivie. De même qu'une certaine hiérarchie des niveaux scolaires, des diplômes, peut être observée en termes d'articulation avec le monde du travail, les différentes formations sont elles-mêmes hiérarchisées. À l'évidence, l'apprentissage et/ou la formation qualifiante sont déterminants pour accéder à l'emploi ; mais non pas en eux-mêmes : toujours en association avec un niveau d'études donné. L'apprentissage de type artisanal est un vecteur d'accès à l'emploi avant tout pour les individus ayant un niveau d'études primaires ; mais réciproquement : les études primaires sont un capital pour accéder à l'emploi en priorité lorsqu'elles sont complétées par un apprentissage. De même, un niveau d'études supérieures ne débouche sur un emploi que lorsqu'elles sont complétées par une formation, et en particulier de type qualifiante.

Dans l'un et l'autre cas, les études trouvent dans leur association avec une formation complémentaire le terrain de leur valorisation.

L'inverse est plus ambigu : la formation qualifiante se justifie par un niveau d'études supérieures (elle est d'ailleurs conditionnée par ce niveau), mais l'apprentissage de type artisanal semble avoir pour limites un niveau minimal d'études. Soit que le milieu artisanal se donne ces limites (en refusant l'accès aux individus de niveau scolaire supérieur), soit qu'il soit cantonné dans ces limites (les individus de niveau scolaire supérieur refusent d'accéder à ce secteur de travail). Soit – autrement dit – que le capital scolaire, et le système dont il est le produit, conditionnent l'accès à l'emploi, soit que, au contraire, les lois du marché du travail soient prédominantes sur ce capital scolaire. Soit, enfin, que ce type d'articulation soit précisément variable, déterminé de manière inégale dans les différents secteurs d'emploi. C'est bien ce qui semble se dégager de ces quelques résultats : dans le milieu artisanal, le capital scolaire est un capital « utile » mais secondaire ; dans les secteurs qui recourent à la formation qualifiante et à un niveau d'études supérieures, ce capital est au contraire prédominant, indispensable : non seulement il est au principe du fonctionnement de ces secteurs économiques, mais il est aussi (sous forme d'association études/formation professionnelle telle qu'on l'a vu), un gage d'accès à l'emploi pour leur titulaire. Reste que, au bas de l'échelle (7), l'apprentissage se trouve valorisé par l'instruction des études ; en haut de l'échelle, le capital scolaire trouve dans son association avec la formation professionnelle matière à reconnaissance sur le marché du travail.

Entre ces « deux mondes », ces deux marches de l'échelle, l'indétermination prédomine. Dans cet entre-

deux, ni le capital scolaire ni la formation suivie ne semblent primer comme facteur d'accès à l'emploi. Non seulement en effet, les individus de ce niveau scolaire secondaire accèdent moins à l'emploi que ceux de niveau inférieur, mais la pratique d'une activité professionnelle de base ne les avantage pas non plus par rapport à eux ; et celle d'une formation qualifiante s'avère moins déterminante que pour les individus de niveau scolaire supérieur. Pris globalement (sans distinction fine de leur niveau d'études), les lauréats d'études secondaires semblent au demeurant davantage engagés dans la logique d'accès à l'emploi à laquelle sont assujettis ceux de niveau scolaire inférieur : la pratique d'un apprentissage est en effet déterminante (ceux qui en suivent un sont proportionnellement plus embauchés que les autres de même niveau scolaire) ; et ils trouvent davantage de travail que les titulaires d'un diplôme supérieur. Complété par une formation qualifiante, leur niveau d'études leur permet d'accéder à des secteurs d'activité économique interdits aux simples titulaires d'un brevet d'études ; mais il ne leur autorise pas un emploi dans des secteurs économiquement plus valorisés. À la fois facilitatrice pour trouver du travail, leur double formation ne leur permet pas d'accéder à ce qui apparaît comme des secteurs réservés – réservés à ceux de niveau supérieur. A contrario, cet « entre-deux » met à jour un domaine réservé où le capital scolaire est consacré, un autre où il est secondaire ; il donne à lire une dimension sociale des études et de la formation, prédéfinie par les lois de secteurs économiques où prédomine le travail manuel (comme l'artisanat) ou, au contraire, essentielle dans la configuration et l'évolution d'autres secteurs (tertiaires en l'occurrence). ■

(7) Echelle de formation, mais aussi, bien sûr, échelle économique et sociale (en termes de salaires et de capital social).

Les concepts de développement humain et les phases de leur appropriation au niveau national



Par Ahmed IBRAHIMI
HCP

L'introduction du concept de "développement humain"; dans la littérature économique et dans les discours politiques, est relativement récente. Sa véritable consécration, au niveau international, qui a eu lieu à la fin du 20^e siècle, revient surtout aux initiatives et aux recherches entreprises au niveau du système des Nations Unies.

Avant la consécration de ces concepts, au cours des dernières années, la littérature économique ainsi que les politiques publiques se référaient, surtout, à la notion de développement social. Il faut, toutefois, reconnaître que la référence à la notion de développement humain, en terme de principes, a bien été introduite dans le vocabulaire du système des Nations Unies, depuis le milieu du 20^e siècle, notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Notion de développement social

L'intérêt dont a fait l'objet la notion de développement social a résulté de certaines évolutions socio-économiques qu'ont connues les différents pays.

Dans les pays industrialisés, outre les facteurs liés à l'action syndicale, certains dysfonctionnements du système du "marché" et les conséquences des crises économiques ont imposé la recherche de moyens adéquats susceptibles d'aider à remédier aux déséquilibres et aux retombées sociales qui en ont résulté.

Dans les pays en développement, l'intérêt accordé à la question est surtout lié aux options prises après l'indépendance, dont celles retenant l'objectif d'élargir l'accès des populations aux services sociaux, particulièrement pour satisfaire des "besoins essentiels".

Dans cette optique, les politiques sociales visaient à réaliser le bien être de la population, à travers la promotion de certaines dimensions du développement, dont la mise à disposition des biens et services pour satisfaire les besoins en nourriture, logement, éducation,

soins de santé, ainsi qu'une répartition équitable des richesses et l'intégration sociale des groupes et des individus formant la société.

Notion de développement humain

Le concept de développement humain a été promu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), notamment à partir du début des années 1990 et il a été vulgarisé grâce, essentiellement, à la publication annuelle des rapports mondiaux sur le développement humain. Le concept et les approches retenus dans ces rapports, tout en accordant de l'importance à la croissance de la production matérielle, placent, au cœur du processus de développement, la question des opportunités dont devrait disposer et bénéficier chacun des membres de la société.

Dans cette optique, il est considéré que l'aptitude à saisir des opportunités et la capacité à faire des choix sont tributaires du niveau des capacités de l'être humain. Ainsi, cette vision du développement est fondée sur la dimension humaine et sur les valeurs de promotion

sociale, de solidarité, d'équité et de liberté. L'homme est donc placé au cœur du processus de développement.

Conformément à cette vision, le PNUD définit le "développement humain" comme étant « **un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun. En principe, elles sont illimitées et peuvent évoluer avec le temps. Mais quel que soit le stade de développement, elles impliquent que soient réalisées trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, de nombreuses possibilités restent inaccessibles** ».

En d'autres termes, le développement humain peut être défini, selon une formulation relativement simple, comme étant un processus qui a pour objectif fondamental de créer un environnement offrant à chacun la possibilité de vivre longtemps et en bonne santé, d'acquérir les connaissances qui l'aideront dans ses choix et d'avoir accès aux ressources lui assurant un niveau de vie décent.

Les indicateurs de développement humain

En relation avec la définition citée ci-dessus, le PNUD a conçu des indicateurs, dont le plus connu est "**l'indice de développement humain**" (IDH). Cet indice, en se référant à la longévité, à l'éducation et au revenu, prend en compte, pour son calcul, l'espérance de vie à la naissance, les taux d'alphabétisation et de scolarisation, ainsi que le PIB par habitant.

En plus de l'IDH, le PNUD a proposé le calcul d'autres indicateurs, tel "**l'indicateur des libertés politiques**", "**l'indicateur sexospécifique du développement humain**" et "**l'indice de participation des femmes**". Par ailleurs, l'établissement d'un "**indice de bien être économique soutenable**" a été envisagé pour tenir compte des "**coûts**" de l'amélioration "**matérielle**" du niveau de vie. De même que d'autres variables qualitatives sont considérées comme devant être prises en compte, dont le respect des droits de l'homme, la qualité de la gouvernance, etc.

En fait, les indicateurs les plus utilisés sont de deux sortes : **l'indicateur de "développement"** (IDH) et **l'indicateur de "pauvreté"** (IPH).

L'indice de développement humain

C'est un indicateur qui permet notamment de suivre l'état de développement humain, en tenant compte de la comparaison entre pays. Il est calculé sur la base des niveaux de trois composantes, avec une pondération égale (1/3) pour chacune d'entre elles (espérance de vie, éducation et revenu).

L'indice de pauvreté humaine

Cet indicateur est relatif à la notion de "déficit" ou de manque. Aussi, est-il calculé dans l'optique de "non accès" à des niveaux déterminés de bien être ou de services (seuil d'âge, analphabétisme, malnutrition, ...).

Divers indicateurs de pauvreté (taux et seuils de pauvreté) sont utilisés et se réfèrent, soit à des normes internationales, soit à des normes spécifiques ou nationales. Ces indicateurs permettent de déterminer la portée et l'importance de certains phénomènes, dont les niveaux de "**pauvreté**", de "**vulnérabilité**" et "**d'exclusion**".

Le développement humain dans le contexte national

Le souci du développement humain a toujours été présent dans les politiques et les discours publics, au Maroc, notamment en tant que préoccupation sociale. Cette préoccupation s'est accentuée, par suite des retombées des politiques budgétaires restrictives, dont celles liées à la mise en œuvre du "**programme d'ajustement structurel**" du début des années 80, lequel avait donné la priorité aux réformes commerciales et au rétablissement des équilibres financiers.

C'est en réaction à certains effets de ce programme qu'une "**stratégie de développement social**" a été élaborée au début des années 1990. Le document y afférent a été adopté en 1993.

Ladite stratégie vise à orienter davantage les ressources publiques vers les activités sociales qui bénéficient

particulièrement aux catégories défavorisées. Cette stratégie a, pour principaux objectifs, l'élargissement de l'accès des populations défavorisées aux services sociaux de base prioritaires, l'accroissement des opportunités d'emploi et de revenu et le renforcement des programmes d'assistance sociale aux catégories défavorisées.

Les priorités sectorielles portent sur l'accroissement du taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, du bénéfice des services de santé de base et de l'enseignement fondamental et d'alphabétisation, et le développement des programmes de logement social.

Mais il n'en reste pas moins que ladite stratégie considère la croissance économique comme un facteur crucial qui, à travers la création d'emplois, permet aux couches nécessiteuses d'avoir et d'augmenter leurs revenus afin de sortir de l'état de pauvreté.

En matière de protection sociale, les mesures envisagées visent notamment à cibler davantage les programmes d'assistance et d'aide sociales et à faire appel aux associations pour assurer plus d'efficacité dans la prestation des services publics.

Enfin, concernant le cadre institutionnel, des dispositions ont été prévues en vue de mettre en place une autorité centrale investie de la mission de coordination et de suivi, ainsi que des mécanismes et des dispositifs de collecte périodique d'informations sur les catégories défavorisées et des instruments de suivi.

C'est en référence à cette stratégie, qu'un **"premier programme de priorités sociales"** (BAJ1) a été préparé et mis en oeuvre, en coopération avec la Banque mondiale.

Le BAJ1 représente la première phase de la mise en oeuvre de ladite stratégie. Il a concerné 14 provinces, jugées les plus défavorisées, dont la sélection a été effectuée selon une approche appropriée de "ciblage".

Il se compose de trois projets : l'éducation de base, la santé de base et la promotion nationale, ainsi que la coordination et le suivi des programmes sociaux.

La réalisation du BAJ1 a permis d'expérimenter une approche de programmation ciblée et intégrée, avec une gouvernance impliquant, à la fois, les niveaux central

et déconcentré de l'administration et prévoyant des mécanismes de coordination et de suivi.

L'exécution de ce programme a, aussi, favorisé le lancement d'études et d'analyses qui ont permis d'approfondir les questions relatives à la pauvreté au Maroc, notamment au sein de l'Observatoire des conditions de vie.

En plus du BAJ1, le milieu des années 1990 a connu la mise en oeuvre de grands programmes sectoriels ayant un impact social et intéressant particulièrement le milieu rural (eau potable, électrification, routes rurales).

L'engagement de ces programmes avait coïncidé avec l'organisation de conférences internationales et l'adoption de déclarations sur le développement social (dont le sommet social de Copenhague en 1995).

C'est dans ce contexte que des programmes pilotes de **"développement humain et de lutte contre la pauvreté"** ont été initiés, en coopération avec le PNUD. L'un des programmes, qui intéresse le milieu rural, conçu et exécuté par le département du Plan, qui s'intègre dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie de développement social, a bénéficié à quatre provinces parmi les 14 ciblées par le BAJ1. Ledit programme a consisté en la mise en oeuvre de programmes d'action de développement communautaire, en expérimentant des modèles d'intervention basés sur le ciblage, la participation, le renforcement de la mobilisation sociale et le partenariat.

Toutes ces activités ont favorisé la réalisation de nombreuses études et analyses relatives au développement humain et à la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, des progrès notables ont été acquis, en matière d'observation, d'analyse et de programmation des actions de développement humain.

En fait, toutes ces activités ont été largement favorisées par les signaux donnés et les initiatives entreprises par Sa Majesté le Roi Mohamed VI, depuis qu'il était Prince Héritier (sensibilisation et actions concrètes).

Avec le lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain, Sa Majesté le Roi a bien voulu couronner les efforts entrepris, en donnant un nouveau souffle et une envergure exceptionnelle à l'action de développement humain et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans notre pays. ■

Éléments d'une approche de planification locale adaptée à l'INDH



Par Ahmed JMILA
HCP

Après avoir été occultée pendant des décennies après l'indépendance, la problématique sociale est devenue, aujourd'hui, la principale préoccupation du Royaume et constitue, de ce fait, une priorité majeure de sa stratégie de développement économique et social. Cette orientation a été déjà initiée au milieu des années 90 avec l'élaboration de la stratégie de développement social axée sur l'élargissement de l'accès des populations aux services sociaux de base, l'accroissement des opportunités d'emploi et le renforcement des programmes d'assistance et de protection sociale. Mais l'effort n'était pas suffisant pour enclencher la dynamique escomptée pour rattraper les retards accumulés.

Avec l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'orientation sociale du développement allait connaître un nouvel élan. La sollicitude Royale accordée à la dimension humaine du processus de développement s'est traduite par une réallocation des ressources budgétaires en faveur des secteurs sociaux et une accélération des programmes sectoriels initiés auparavant : programme des priorités sociales (BAJI), alimentation en eau potable dans le milieu rural (PAGER), électrification rurale (PERG) et construction des routes rurales (PNRR).

Cette politique engagée de développement social a été couronnée par le lancement, suite au Discours Royal du 18 mai 2005, par l'**Initiative Nationale de Développement Humain (INDH)**. C'est un grand chantier qui vise à renforcer l'action de développement de l'Etat et des collectivités locales. La lutte contre la pauvreté et, plus particulièrement, la marginalisation et l'exclusion constituent les fondements de cette initiative qui s'intègre dans une vision plus globale visant à édifier un projet de société selon les principes de l'Etat de droit, de l'efficacité économique, de la solidarité et de la cohésion sociale. L'INDH n'est, donc, ni un projet de circonstance, ni un programme d'urgence pour faire face à une conjoncture difficile, mais une stratégie pluriannuelle et multidimensionnelle de développement humain.

Dans ce cadre, l'action est focalisée sur des domaines ayant un fort impact sur le développement humain tels que la santé, l'éducation et la formation, le logement social, le développement rural, les programmes sociaux d'assistance, la protection sociale, la solidarité et l'appui aux associations. L'ampleur de la tâche et le volume des moyens qui lui sont consacrés (près de 10 milliards de Dh sur 5 ans) font de l'INDH une entreprise ambitieuse et qui s'inscrit dans la durée.

Il s'agit là d'un défi de taille qui ne peut être relevé selon un mode d'établissement et de gestion classique des programmes d'action. La mise en œuvre de l'initiative procède d'un engagement collectif pour en faire un projet mobilisateur de toutes énergies nationales, un projet d'espoir et d'expression de la solidarité nationale. Pour ce faire, la démarche de mise en œuvre devra être bien maîtrisée pour préserver, sur le terrain, les principes de noblesse de l'Initiative afin qu'elle se réalise dans un esprit d'adhésion spontanée, de mobilisation, de solidarité et de transparence.

Les spécificités de l'INDH

Les efforts déployés en vue d'impulser le processus de développement humain au Maroc se sont heurtés, jusqu'à présent, en dépit des résultats positifs enregistrés, à des difficultés que les pouvoirs publics

ont du mal à transcender. La mise en œuvre, dès 1995, d'une stratégie de développement social pour combler le déficit hérité de la période du PAS (programme d'ajustement structurel 1983-1993) et les différents programmes spécifiques menés, par la suite, par plusieurs départements sectoriels n'ont pas permis d'atteindre les niveaux de performances escomptés. Certes, les politiques et les différents programmes sectoriels entrepris pour améliorer l'accès des populations aux équipements de base (eau, électrification, alphabétisation, scolarisation, santé et logement social) ont eu un impact positif sur les conditions de vie des citoyens, comme en témoigne l'amélioration des indicateurs sociaux globaux. Cependant, les inégalités sociales et spatiales perdurent et handicapent, de ce fait, la marche du pays sur la voie du développement humain durable. Dans plusieurs communes rurales ou quartiers périphériques des villes, des populations vivent encore des situations extrêmement difficiles. A l'évidence, la persistance de la pauvreté ne peut être compatible avec l'édification d'une société moderne et démocratique.

C'est la complexité et la résistance du phénomène de la pauvreté qui ont dicté la recherche d'une nouvelle approche de la problématique sociale et la conception de modalités innovantes pour faire du développement humain un projet sociétal. L'INDH est conçue dans cette optique. Elle est considérée, au vu du contexte national, comme une "seconde révolution du Roi et du peuple". Elle est donc spécifique de par ses fondements, ses objectifs et les modalités de sa mise en œuvre.

Sur le plan des fondements, l'INDH a pour objet de relever un quadruple défi du Maroc moderne. Il s'agit, en premier lieu, d'éradiquer la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion, qui sont souvent exploitées à des fins politiciennes ou servant de terreaux propices à des velléités extrémistes. Pour ce faire, il est impératif de créer les conditions d'une vie digne et décente de tous les citoyens.

En second lieu, l'Initiative est un mode de développement axé sur une politique engagée de développement humain durable. C'est une œuvre de longue haleine de mise à niveau sociale qui ne saurait, donc, se limiter à des actions ponctuelles ou caritatives. De ce fait, l'Initiative interpelle et responsabilise, à tous

les niveaux, l'ensemble des partenaires économiques et sociaux, car les déterminants de la pauvreté et de la vulnérabilité sont multiples et complexes. Ils sont à la fois d'ordre politique, institutionnel, économique et social. L'amélioration des conditions de vie du citoyen ne peut être assurée sans son inclusion dans le processus de développement économique pour lui assurer un revenu durable. La dynamisation de la croissance et la création de l'emploi constituent des conditions de succès de la politique de développement humain.

En troisième lieu, l'Initiative constitue un mécanisme permettant d'atténuer les retombées et pallier les effets négatifs issus de l'ouverture du Maroc sur le monde. La globalisation impacte à la fois l'économie et la société et accentue, surtout, la vulnérabilité de certaines couches sociales et activités économiques.

L'INDH est, enfin, conçue sur la base d'une évaluation de l'ensemble des expériences vécues au niveau national et de l'analyse d'approches similaires menées dans d'autres pays. Elle rompt avec les approches sectorielles du développement et opte pour une approche participative de développement intégré dont les objectifs doivent être clairement définis.

Sur la base de ces fondements, l'Initiative se propose, en partant des réalités locales et données objectives, de cibler les zones rurales et urbaines vulnérables ou connaissant des conditions de vie difficiles et de renforcer leur mise à niveau sociale. L'Initiative est également conçue pour accompagner les programmes sectoriels, renforcer leur intégration et instaurer une dynamique en faveur du développement humain.

C'est un challenge qui s'avère ambitieux, au regard des difficultés rencontrées dans des expériences antérieures visant à éradiquer la pauvreté. Toutefois, la démarche novatrice dont procède l'Initiative et la méthodologie d'action opérationnelle adoptée lui confèrent des atouts de nature à lui assurer le succès escompté.

Conformément aux Directives Royales, la démarche retenue rompt avec les pratiques classiques qui concentrent l'essentiel des pouvoirs de décision, en matière de développement, entre les mains de l'Etat. La démarche préconisée est basée sur l'implication de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux dans un cadre de mobilisation nationale, de partenariat et

de coresponsabilité. Pour ce faire, les dispositions sont prises pour que l'identification, la planification et la mise en œuvre des programmes d'action soient menées comme prévu, selon une approche participative, décentralisée, stratégique et intégrée.

- Elle sera participative parce qu'elle prévoit d'inclure l'ensemble des parties prenantes dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre des programmes ainsi que dans le processus d'évaluation.
- Elle sera décentralisée parce qu'elle sera menée, selon une démarche de proximité, en référence à un cadre d'orientation nationale, et ses programmes d'action seront élaborés et réalisés par les acteurs locaux.
- Elle est stratégique parce qu'elle traitera de questions fondamentales touchant aux conditions de vie des citoyens et se veut anticipative, réalisable et intégrée dans l'environnement. Ceci implique une méthodologie adaptée et une meilleure coordination entre les partenaires en vue de réunir le consensus autour d'objectifs communs, de mobiliser les différents apports et de définir les modalités de réalisation.
- Elle est intégrée parce que les programmes d'action seront, en plus de leur harmonie avec l'environnement, élaborés en considération de la complémentarité de leurs effets et de leur contribution simultanée à la réalisation d'objectifs communs.

C'est une approche qui essaie de capitaliser les résultats des expériences vécues pour pallier les dysfonctionnements du passé, mais son réel gage de succès réside dans la Sollicitude Royale accordée à la mise en œuvre de l'Initiative. Celle-ci est considérée comme un "chantier de règne" et de ce fait, elle est menée sous la supervision directe de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, selon une méthodologie qui "allie ambition, réalisme et efficacité". Elle se décline, conformément aux Orientations Royales, "sous le signe de la citoyenneté réelle et agissante" et de la mobilisation spontanée de toutes les capacités nationales au service du développement humain et de la solidarité sociale. Une œuvre de telle envergure suppose l'adoption d'une démarche de mise en œuvre appropriée de nature à la traduire en programmes de développement bien définis et suffisamment intégrés.

Sur le plan méthodologique, les expériences de planification au Maroc sont enrichissantes à cet égard. Il s'agit de capitaliser les acquis enregistrés.

Les principaux enseignements tirés de l'expérience de planification

Depuis son indépendance, le Maroc a connu plusieurs expériences de planification de développement à l'échelle nationale et territoriale. Des acquis indéniables sont enregistrés aux niveaux de l'organisation des travaux et des méthodes techniques. Les structures de planification disposent, en général, de compétences pouvant être mobilisées pour conduire les travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes. Les outils de travail et le système d'information pourraient être rapidement adaptés à la nouvelle approche.

Il convient de rappeler, à cet égard aussi que, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes spécifiques du développement social, les démarches poursuivies ont donné des résultats appréciables. Il s'agit d'en tirer les enseignements utiles pour orienter la conduite des travaux sur le terrain. Ainsi, la méthodologie adoptée pour la réalisation de certains programmes sociaux intégrés tels que BAJI, le programme de lutte contre la pauvreté ou celui de la lutte contre les effets de la sécheresse a connu des succès. Les raisons de ces succès résident dans les modalités de leur préparation et de leur mise en œuvre : le ciblage des projets et des territoires, la participation, l'intégration et la proximité.

En dépit de ces acquis, le système de planification connaît encore quelques difficultés, notamment au niveau territorial, qu'il va falloir transcender pour mener à bien la mise en œuvre de l'Initiative. En effet, les conditions d'élaboration des plans de développement économique et social ont été, en général, marquées par une insuffisante mobilisation et un engagement limité des acteurs sur les objectifs de la stratégie retenue. Le mode de fonctionnement du système institutionnel, encore trop centralisé, n'est pas étranger à cette situation. La concentration des pouvoirs de décision et des compétences dans les sphères des administrations centrales ne favorise pas les initiatives locales et l'appropriation, par les locaux, du développement de leur territoire. Il est permis de penser,

aujourd'hui, que grâce à la nouvelle démarche de proximité et de mobilisation initiée par une volonté politique affirmée à haut niveau et à laquelle adhère l'ensemble des forces vives de la Nation et grâce à l'élan d'enthousiasme suscité par l'Initiative, celle-ci devrait connaître le succès attendu.

Sur le plan méthodologique, le déroulement des travaux de planification n'a pas toujours permis d'assurer une bonne intégration des programmes d'investissement. Des contraintes liées à l'insuffisance des études préalables, de la coordination et de la concertation entre les différents intervenants en sont les principales causes. De même, l'exercice de planification a été parfois assimilé à la préparation d'un document qui liste les projets sans cohérence, sans nécessité de s'inscrire dans une stratégie de développement communale et sans commune mesure avec les moyens financiers disponibles. A ces contraintes s'ajoute la faiblesse marquée du système d'information qui a, toujours, entravé une bonne connaissance de l'état des lieux des territoires et le ciblage des zones d'action et des populations visées par les programmes de développement social. Les difficultés du suivi et d'évaluation des programmes de développement expliquent le manque de réactions opportunes aux dysfonctionnements et l'insuffisante capitalisation des expériences vécues.

Par ailleurs, la carence de communication entre les différents acteurs de développement n'a pas cessé de constituer, également, un facteur limitatif pour l'exercice de planification. La négligence du rôle de la communication, notamment dans la phase de sensibilisation et de mobilisation des énergies locales, a souvent fait que la planification est ressentie comme un simple exercice administratif qui ne suscite pas une réelle adhésion de beaucoup de partenaires.

les principes de base du processus de planification locale

Les travaux entrepris, au cours des dernières semaines, en vue de préciser les modalités pratiques d'application de la démarche décentralisée et participative retenue pour la réalisation de l'INDH se sont appuyés sur les schémas d'organisation adoptés dans le processus de

planification régionale et locale. Ces schémas seront nécessairement adaptés aux spécificités des programmes de développement visés par l'Initiative et aux modalités de sélection et d'exécution de ces programmes. Quelles que soient les modalités retenues, le processus de planification devra, pour être opérationnel, prendre en considération certains principes de base tirés des expériences du passé. Il y a lieu de citer à cet égard :

- L'inscription des programmes proposés dans une vision globale, intégrée et pluriannuelle du développement du territoire ;
- Le renforcement du dispositif de concertation avec l'ensemble des partenaires sur les choix et objectifs à atteindre, les modalités de mise en œuvre et le suivi des réalisations ;
- La hiérarchisation des priorités et le ciblage des zones et des populations visées ;
- La fixation d'objectifs précis en s'appuyant sur des critères de performances mesurables afin de faciliter l'évaluation des résultats ;
- L'introduction, autant que possible, de la démarche partenariale contractuelle aux niveaux horizontal (administration et autres partenaires, coopération intercommunale) et vertical (partenariat entre collectivités à différents niveaux) ;
- La liaison entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement afin d'assurer la fonctionnalité et la pérennisation des projets réalisés ;
- La réduction du décalage temporel entre l'identification et l'exécution des projets, ainsi que la synchronisation des actions sectorielles afin d'assurer la complémentarité et bénéficier des effets de synergie.

La prise en compte de ces principes vise à remédier à certains dysfonctionnements d'ordre général constatés à différents niveaux du processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans territoriaux de développement. Ce processus, il convient de le rappeler, implique plusieurs partenaires dont les missions sont nécessairement différentes, mais qui convergent au niveau de la finalité qui est le développement général du territoire et le bien-être de ses populations. Il part de l'analyse de la situation interne de ce territoire et de son environnement externe pour fixer des objectifs

à atteindre à moyen terme. Pour ce faire, des actions de développement sont identifiées et planifiées au niveau de chaque objectif et les moyens de réalisation, notamment humains et financiers, sont programmés. L'exécution des actions retenues constitue la tâche essentielle et la plus délicate du processus de planification. La fonction d'évaluation des résultats est aussi capitale pour apprécier les niveaux de performances atteints et tirer les enseignements utiles pour l'avenir.

Comment ces tâches et ces exigences seront, dans le cas de l'INDH, organisées et ajustées pour améliorer l'efficacité du processus et optimiser les synergies des efforts des différents intervenants ? Avant d'apporter des éléments de réponse à cette question, une remarque s'impose. L'initiative concerne un programme complémentaire à ceux en cours ou prévus. Cela suppose une bonne connaissance de ces programmes et des acteurs qui concourent à leur réalisation. Cette connaissance est nécessaire pour l'intégration des projets retenus dans le cadre de l'Initiative avec l'ensemble des projets réalisés ou programmés.

La spécificité de l'Initiative impose, également, la précision des modalités de ciblage des communes, des douars et des quartiers qui seront destinataires des actions à retenir. C'est une tâche primordiale qui déterminera le degré de pertinence des actions entreprises.

Les phases de la planification locale

Comme tout processus de planification du développement, celui de la planification locale comporte plusieurs phases successives. On distingue, selon la nature des travaux, cinq phases essentielles : l'état des lieux du territoire, la fixation des objectifs stratégiques, l'élaboration du programme d'action, sa mise en œuvre et, enfin, le suivi et l'évaluation des réalisations.

La première phase est consacrée à une série de travaux permettant de dresser l'état des lieux du territoire, sur la base des diverses informations collectées à cet effet. Concrètement, ces travaux devront conduire à l'établissement du diagnostic interne de la province ou de la commune, l'analyse de son environnement externe et l'identification des besoins des populations concernées.

Les travaux relatifs au diagnostic doivent porter sur trois volets. Le premier a pour objet d'établir un descriptif détaillé du territoire comprenant un inventaire des infrastructures et équipements de base, les niveaux de couverture des services collectifs et la délimitation des quartiers d'habitat sommaire (bidonvilles, habitat non réglementaire) et des zones où les conditions de vie sont très difficiles. Les niveaux de disponibilité de services collectifs ou les déficits devront être exprimés en indicateurs comparables. Il s'agira de collecter toutes informations disponibles (données statistiques, cartes, résultats d'études effectuées...) pouvant aider à la connaissance de la situation du développement du territoire.

Dans ce cadre, le Haut Commissariat au Plan pourrait apporter son concours aux commissions locales et provinciales mises en place dans le cadre de l'INDH. Outre les informations dont disposent ses Directions Régionales sur les différents territoires, sa contribution peut se situer au niveau des indicateurs de pauvreté (cartes communales de pauvreté de 1994 et de 2004) et des résultats détaillés du recensement général de la population et de l'habitat de 2004.

Le second volet des travaux sur le diagnostic consiste en un inventaire complet des projets de développement en cours ou inscrits dans les programmes sectoriels classiques. Cette tâche est nécessaire pour assurer une bonne intégration des projets retenus dans le programme de l'initiative. Elle permettra de compléter la description de la situation économique et sociale de la commune par la connaissance des projets et programmes prévus par les différents acteurs, les modalités de leur mise en œuvre, ainsi que les responsabilités de leur fonctionnement après la réalisation. Le descriptif du territoire et la connaissance des projets programmés constitueront des éléments de base pour le diagnostic de son développement.

Le troisième volet des travaux a pour objet de déceler, sur la base des potentialités naturelles, démographiques, économiques et socio-culturelles, les forces et faiblesses, les opportunités et les contraintes au développement du territoire. L'objectif est de mieux préparer les travaux d'évaluation des déficits et des besoins actuels et futurs.

La recherche de l'efficacité suppose, également, la prise en compte de l'environnement externe du

territoire. L'analyse de cet environnement constitue la seconde étape des travaux sur l'état des lieux. Elle consiste à repérer les facteurs externes et à expliquer dans quelles mesures ils peuvent déterminer les tendances favorables ou constituent des entraves au développement. On distingue, en général, les facteurs de l'environnement proche qui influent directement (en termes d'opportunités ou d'entraves) sur les actions et les facteurs de l'environnement global relevant du contexte national (politique, économique ou socio-culturel).

L'état des lieux ne saurait être complet sans une évaluation objective des besoins, notamment sociaux, des populations en référence aux normes et aux indicateurs spécifiés par domaine. Les travaux de cette troisième étape consistent en l'identification, la projection et la hiérarchisation de ces besoins. Ces travaux seront menés dans un cadre de concertation entre les partenaires et avec l'assistance des experts des domaines étudiés. La prise en considération des avis des populations concernées est un gage de succès des travaux de cette étape qui serviront de base à la détermination et à l'établissement de l'échelle des priorités des objectifs de développement du territoire.

La fixation des objectifs prioritaires constitue la seconde phase du processus de planification. C'est le début d'un processus de décision complexe qui met à contribution des partenaires dont les visions et les intérêts ne sont pas nécessairement convergents. La fixation des objectifs du développement de la commune, est une tâche complexe et délicate parce qu'elle implique des acteurs multiples. Les travaux menés à ce niveau portent, d'une part, sur l'esquisse d'une vision de développement de la commune et, d'autre part, sur le choix des objectifs stratégiques à atteindre.

Au niveau du premier volet, il s'agira d'élaborer, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, autorités locales, administrations déconcentrées, établissements publics, ONG) les grandes lignes de la vision d'avenir que ces acteurs se font du développement de la commune. La description brève et claire de cette vision pourrait préciser la vocation de la commune, l'orientation de son développement futur et les choix à retenir concernant des questions comme la coopération, la concession, le rôle du secteur

associatif... A l'instar du diagnostic, la vision future devrait être nécessairement partagée par l'ensemble des partenaires.

Au niveau du second volet des travaux de cette phase, les planificateurs sont appelés, sur la base des problématiques dégagées et des besoins évalués au terme du diagnostic et compte tenu des contraintes humaines et matérielles, à fixer les objectifs stratégiques à l'horizon retenu. Chaque commune fixera ces objectifs "SMART" (spécifiques, mesurables, ambitieux mais réalistes et temporels).

La troisième phase du processus de planification a pour objet l'élaboration d'un programme d'action pluriannuel. Les objectifs stratégiques seront déclinés en projets concrets et, éventuellement, en mesures d'accompagnement. Ces projets seront, autant que possible, classés par ordre de priorité (Il est recommandé de privilégier ceux répondant aux besoins urgents, sensibles ou ayant un impact important sur la population). Cette tâche passe par trois étapes essentielles.

La première étape consiste à définir, en référence à l'ordre prioritaire des objectifs déjà fixés, les modalités d'intervention dans les différents domaines de développement. La contrainte des moyens disponibles et le souci d'efficacité des actions imposent le ciblage des zones géographiques et des populations prioritaires pour atteindre les résultats/objectifs. La méthode de ciblage constitue, comme il a été souligné, la base de la démarche de l'INDH. Dans ce cadre, le Haut Commissariat au Plan, qui a déjà publié la carte de la pauvreté sur la base des résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1994 et de l'enquête sur le niveau de vie de 1999, vient d'élaborer une nouvelle carte en se basant sur les données du RGPH de 2004 et de l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages de 2001. Ce département peut, également, mettre en place une base de données démographiques et socio-économiques, par commune, à partir du RGPH de 2004. Parmi ces données figurent notamment les indicateurs relatifs à l'accès aux équipements et services sociaux de base.

Après le ciblage, les travaux de l'étape suivante, consacrée à l'identification des projets de développement, seront entrepris selon une démarche

participative et coordonnée afin d'assurer l'intégration et de pouvoir rechercher les possibilités de partenariat entre les intervenants. Les projets répondant à ces préoccupations ainsi que la création d'emploi et l'impact sur l'environnement devraient, naturellement, être privilégiés. Chaque projet proposé devrait faire l'objet d'une fiche descriptive portant des éléments sur son identification sectorielle et géographique, sa consistance, ses objectifs et son impact prévisible. Ces éléments, qui devraient être autant que possible mesurables, sont nécessaires pour les travaux ultérieurs d'évaluation des résultats.

La consistance de ces éléments sera dosée en fonction de la nature des projets. Si la réaction d'emploi et les effets sur l'intégration avec d'autres projets, par exemple, sont considérés comme des éléments à indiquer pour l'ensemble des projets, d'autres informations peuvent être considérées comme spécifiques. La précision de ces spécificités aux niveaux des activités productives (production, revenus créés...), des infrastructures (désenclavement, accès aux services publics, rentabilisation d'autres projets) ou des équipements sociaux et administratifs (accès aux services sociaux de base, population bénéficiaire) permettra de rapprocher les projets proposés aux différents objectifs fixés et facilitera leur hiérarchisation en fonction des critères de sélection.

En vue d'aider à l'identification et d'opérer une sélection judicieuse de projets de développement local, le Haut Commissariat au Plan pourrait contribuer à l'élaboration des critères de leur sélection et de guides pratiques de formulation de micro-projet au profit des associations de développement ainsi qu'à l'établissement de programmes de formation visant le renforcement des capacités locales en matière de gestion des projets.

La dernière étape de l'élaboration du programme d'action est réservée à la recherche du financement des projets proposés. Partant des ressources disponibles ou prévisibles, des capacités de réalisation des maîtres d'œuvre ainsi que des possibilités de coopération, les planificateurs s'attachent à déterminer les plans de financement du projet de programme pluriannuel et s'assurer de sa soutenabilité. Pour ce faire, sur chaque fiche-projet seront indiqués le ou les maîtres d'œuvre,

leur contribution au financement et l'échéancier des dépenses.

La quatrième phase du processus de planification est consacrée à la mise en œuvre du programme d'action. Conformément au planning de l'exécution des différents projets, les maîtres d'œuvre s'attachent à concrétiser les modalités de réalisation (conventions de partenariat, préparation des marchés...) et à entreprendre les travaux d'exécution.

S'agissant des projets mis en œuvre dans le cadre de l'INDH, des organes locaux et provinciaux sont mis en place pour coordonner l'élaboration des projets, leur mise en convergence avec les autres programmes sectoriels et leur validation. Ils sont également chargés de superviser leur mise en œuvre afin d'assurer, la synchronisation des actions intégrées, de la mobilisation des ressources prévues et de la fonctionnalité des projets. La mission de ces organes est primordiale pour éviter les dysfonctionnements : dus habituellement à la multiplication des intervenants dans la gestion des projets.

La dernière phase du processus de planification a pour objet le suivi de l'exécution des programmes d'action et l'évaluation des résultats enregistrés. Les organes provinciaux et locaux seront opérationnels pour assurer le suivi aux niveaux du processus de planification et de la mise en œuvre des programmes. Ils veilleront ainsi au bon déroulement des travaux d'élaboration et d'exécution desdits programmes, établiront des rapports périodiques sur l'état d'avancement et les blocages éventuels et suggéreront aux décideurs, des solutions pour pallier les difficultés rencontrées et rattraper les retards éventuels enregistrés. Les rapports d'exécution devront comporter des indicateurs permettant d'apprécier les efforts de mobilisation des moyens et le rythme d'avancement des travaux sur le terrain.

Concernant plus particulièrement l'évaluation, la tâche semble être plus compliquée parce que cette fonction reste, même à l'échelle nationale, dans un état embryonnaire. Les raisons en sont multiples. Des facteurs d'ordre juridique et organisationnel (absence de cadre clair), la faiblesse de la demande relative à l'évaluation rétrospective et le manque, chez la plupart des acteurs économiques et sociaux, de culture de reddition des comptes expliquent une telle situation.

C'est pourquoi, il va falloir déployer suffisamment d'efforts de sensibilisation, de vulgarisation des méthodes et des objectifs de l'évaluation et le renforcement des capacités des acteurs locaux à préparer les éléments informationnels nécessaires à la conduite de cette mission.

L'évaluation est, généralement, entreprise à trois stades d'avancement de la réalisation d'un projet. L'évaluation a priori consiste, essentiellement, à apprécier l'impact du projet avant le lancement de son exécution. L'évaluation à mi-parcours de sa réalisation a pour objectif de s'assurer du bon déroulement des travaux et de procéder éventuellement au réajustement des plans initiaux. Quant à l'évaluation a posteriori, elle est menée après l'achèvement du projet. Elle permet d'évaluer les écarts entre les résultats et les objectifs, d'apprécier les performances réalisées et de tirer les enseignements utiles pour les actions futures.

Afin de développer la fonction de suivi-évaluation dans le cadre de l'INDH, le Haut Commissariat au Plan pourrait contribuer par la mise à la disposition des organes provinciaux et locaux de certains outils de travail développés lors de la réalisation du programme BAJI. Il s'agit, notamment, des fiches de suivi des projets, de leur exploitation par la lecture automatique des documents et du système d'information géographique. Ces outils permettraient de disposer d'informations pertinentes aidant à préparer les indicateurs et les documents de base pour un dispositif d'évaluation rétrospective. Pour assurer le maximum de transparence et de crédibilité à cette mission auprès des contribuables et des bailleurs de fonds, elle serait, de préférence, effectuée par un organisme indépendant. L'ensemble des informations collectées, dans ce cadre, serviraient également à l'actualisation de l'indice de développement humain local.

Ce système d'information sociale, dont la mise en place est prévue dans le cadre de l'INDH, pourrait être complété par la réalisation d'enquêtes périodiques légères permettant ainsi d'apprécier les progrès enregistrés au terme des trois prochaines années, échéance fixée par Sa Majesté Le Roi pour l'évaluation globale des résultats de l'Initiative.

Les écueils sur lesquels pourrait buter la mise en œuvre de l'INDH

L'Initiative a, certes, un caractère global visant le développement humain durable et la promotion du citoyen en tant qu'acteur central de la société. Cette orientation couvre un large spectre d'actions pouvant avoir un impact social, socio-économique ou culturel.

La tentation des différents acteurs de vouloir inclure, dans le programme de l'INDH, toutes sortes de propositions pour bénéficier des avantages prévus à cet égard, pourrait conduire, à un éparpillement des efforts à la banalisation de l'esprit de l'Initiative, et au manque d'efficacité. Il y a lieu donc de maîtriser le processus de planification et de mise en œuvre de l'Initiative. Les enseignements tirés des expériences similaires montrent que des dispositions devront être prises pour éviter certains écueils :

- La campagne de sensibilisation et de mobilisation menée dans le cadre de l'Initiative devrait s'appuyer sur des messages clairs et réalistes pour ne pas créer des attentes démesurées chez la population dont les besoins ne pourraient pas être satisfaits faute de moyens.
- L'expérience de planification montre que l'élaboration des programmes de développement sur la base des besoins exprimés localement aboutit, généralement, à des propositions dépassant largement (huit à dix fois) les possibilités de financement. D'où l'impératif de procéder à la hiérarchisation des besoins selon des critères objectifs et d'établir des prévisions budgétaires pluriannuelles pour permettre aux planificateurs territoriaux de maîtriser l'adéquation entre les objectifs et les moyens disponibles.
- Le programme INDH a des spécificités au niveau de sa consistance, de son financement et des modalités de sa mise en œuvre. Il s'agit d'abord d'un programme complémentaire à d'autres programmes sectoriels d'où la nécessité de privilégier les projets ayant le maximum d'effets de synergie. Le mécanisme de financement mis en place (fonds de soutien pour l'INDH dont les ressources sont des contributions de l'Etat, des collectivités locales et de l'aide internationale) et la gestion déconcentrée des crédits devront favoriser une meilleure exécution des projets.

L'action sur le terrain serait encore plus efficace si les ressources étaient mobilisées dans les délais et si les procédures d'exécution budgétaires étaient assouplies (délais d'engagement, de réception des offres...).

- La nécessité d'instituer, dans les meilleurs délais, un système de suivi-évaluation comportant deux volets : un dispositif institutionnel à architecture pyramidale chargé du suivi de l'exécution physique et comptable et procédant, périodiquement, à un travail d'évaluation des résultats. Ce dispositif a un rôle primordial pour préserver certains principes de base de l'Initiative tels que la transparence, la démocratie et la bonne gouvernance locale. Le second volet du système de suivi-évaluation a trait au dispositif informationnel chargé de la collection des informations sur l'état des lieux et l'exécution des projets, de l'établissement des indicateurs et des tableaux de bord pour les

décideurs et du suivi des réalisations. Toute défaillance à ce niveau pourrait entraver le système de suivi-évaluation. Dans ce cadre, le Haut Commissariat au Plan pourrait mettre à la disposition des organes locaux du système de suivi-évaluation des informations démographiques, socio-économiques, culturelles et sociales pouvant alimenter les bases de données intégrées au niveau des communes.

- Le temps devient désormais, un facteur stratégique qu'il faudra gérer avec rigueur. Dans un contexte de compétitivité et de pressions exercées à tous les niveaux, la réduction des délais entre l'identification du projet et sa réalisation et, d'une manière générale, entre le discours et l'action est impérative parce que les populations, et particulièrement les jeunes, sont de moins en moins patients et veulent voir se concrétiser les promesses qui leurs sont faites dans les innombrables discours. ■

Les Cahiers

d u P l a n

**Des exemplaires des numéros 1, 2 et 3 en phase d'épuisement
peuvent être procurés auprès du :**

CND (Centre National de Documentation)

M. Adnane BENCHAKROUN

Tél. : 037 77 10 32 / 037 77 09 84 / 037 77 30 08

Fax : 037 77 31 34

Haut Agdal – Rabat

Plan national versus plans régionaux et locaux : de la dichotomie à l'intégration



Par M'hamed ZRIOULI
HCP

En partant du constat de la faible intégration/articulation entre le plan national et les plans régionaux et locaux qui a caractérisé l'approche adoptée dans le cadre du Plan 2000-2004, la présente contribution propose des pistes de recherche pour le dépassement de cette "dichotomie" qui est préjudiciable à l'efficacité de l'action collective de développement. Une meilleure articulation du plan national et des plans régionaux et locaux exige une triple intégration fonctionnelle, sectorielle et territoriale au sein d'une nouvelle approche de la planification du développement fondée sur une planification nationale, stratégique, concertée et décentralisée.

L'objectif stratégique consiste à aller vers des processus volontaristes, intégrés, cohérents et décentralisés en matière de planification d'ensemble du développement, de programmation budgétaire et financière, de développement du territoire, de management des territoires, de lutte contre les déséquilibres spatiaux et les inégalités sociales et régionales, de développement humain durable et de gouvernance globale.

Le statut, le rôle, les fonctions et les missions futurs du Haut Commissariat au Plan en seraient, sans nul doute, profondément changés, aussi bien au niveau central qu'au niveau régional et local, en termes de conception et de coordination des actions de développement, de production d'une information statistique actualisée, de programmation intégrée, de suivi systématique des réalisations, d'évaluation des politiques publiques, d'approches stratégiques du développement et d'ouverture sur les approches prospectives.

Sans prétendre embrasser tous les aspects soulevés par cette problématique, deux niveaux d'analyse feront l'objet de nos investigations :

- le premier niveau d'analyse porte sur le Plan national 2000-2004 et la primauté de la cohérence globale et sectorielle et la négligence de l'intégration spatiale.

- le second niveau d'analyse a trait aux "plans régionaux et locaux" face aux impératifs de l'intégration fonctionnelle, sectorielle et territoriale avec le plan national.

Le plan "national" 2000-2004 : primauté de la cohérence globale et sectorielle et négligence de l'intégration spatiale

Avec les Constitutions de 1992 et de 1996, la région a été érigée en tant que collectivité locale de plein droit. La loi n°47-96 relative à l'organisation régionale a conféré à la région des moyens et des compétences importants notamment en matière de planification régionale et d'aménagement régional du territoire.

A la lumière des compétences respectives des communes (article 30 du Dahir du 30 Septembre 1976), des provinces et préfectures (article 66 du dahir du 12 septembre 1963) et des régions (article 7 de la loi n°47-96) en matière de planification, la question centrale qui se pose a trait à la nature de l'articulation entre le plan national de développement et les plans régionaux et locaux.

En effet, sur la base de l'approche adoptée en matière d'élaboration du Plan 1999-2003 redevenu Plan 2000-2004, au niveau national et au niveau régional et local,

on a relevé une dichotomie entre le plan national et les "programmes régionaux et locaux". Cette dichotomie, qui est le résultat du statut et des capacités intrinsèques d'étude et d'expertise des collectivités locales et de leur gestion politique appropriative et possessive par le département de tutelle, n'est que l'expression du manque d'intégration des dynamiques territoriales dans le cadre d'une vision stratégique d'ensemble du développement.

La légitimité de cette interrogation sur les modalités d'articulation qui semblent avoir prévalu entre le Plan national et les plans régionaux et locaux, tire sa force du fait que le premier obéit aux logiques centripètes alors que les seconds se veulent le produit de logiques centrifuges.

Le Plan national face à la cohérence globale et aux approches sectorielles

Si le Plan "national" a tenté de donner la primauté à la cohérence globale et sectorielle, il semble qu'il a négligé l'intégration plurielle de la dimension spatiale du développement. En effet, l'ossature du plan "national" s'articule fondamentalement autour :

- des orientations et des perspectives globales ;
- des priorités et des objectifs du développement ;
- du cadre macro-économique et financier à moyen terme ;
- des stratégies et des politiques sectorielles de développement à moyen terme avec les programmes d'action respectifs (y compris ceux des collectivités locales) ;
- de l'enveloppe globale des investissements durant le plan, en distinguant les projets du noyau dur et ceux de la banque de projets. Une partie des projets du noyau dur n'est pas localisée et régionalisée au moment opportun de la préparation du plan.

L'approche macroscopique du plan "national" de développement qui est au demeurant inscrite dans un processus centralisé, reste fortement marquée par la démarche sectorielle qui ne se préoccupe des territoires que comme simples réceptacles et espaces exogènes de localisation.

L'articulation harmonieuse et cohérente du Plan national et des plans régionaux et locaux doit permettre d'éviter

les méfaits de la centralisation excessive et étouffante ou de la décentralisation incontrôlée et anarchique en matière de planification du développement. Cette assertion acquiert toute sa valeur lorsqu'elle est inscrite dans le cadre d'une réflexion globale sur l'harmonisation des rapports entre planification stratégique, décentralisation/ déconcentration et aménagement du territoire, réflexion qui mériterait un travail de recherche à part entière qui dépasse l'esprit et l'objet de cette contribution.

Le dilemme de l'annexion des programmes d'action des collectivités locales au document du Plan quinquennal 2000-2004

Compte tenu du vide constitutionnel et juridique quant à la délimitation claire et concise des compétences et des rôles des acteurs et des institutions au niveau des processus décentralisés de planification, le constat qui se dégage est la prévalence de la dichotomie et de la linéarité aux dépens de l'intégration réelle du plan national et des plans régionaux et locaux.

D'ailleurs, en l'absence de véritables plans régionaux globaux, un document consacré au développement régional et aux programmes d'action des collectivités locales par région, a été purement et simplement annexé pour information au Plan 2000-2004. Ces programmes d'action individualisés – mais non reliés entre eux et non intégrés aux autres programmes et projets de l'Etat et des établissements publics dans le cadre de plans régionaux de développement – ont été de ce fait soustraits aux discussions du conseil supérieur de la promotion national et du plan et au débat politique au sein du Parlement. En conséquence, le rapport d'évaluation de l'exécution du Plan 2000-2004 a été confronté à un vice de forme et de fond quant à l'évaluation des investissements des collectivités locales, nous dirions même à un problème politique d'évacuation/ exclusion de l'action des collectivités locales de son champs d'analyse.

Ces assertions analytiques sont loin d'exprimer la profondeur des dysfonctionnements qui caractérisent en fait l'action collective de planification au Maroc : mélange flou de rigueur et de souplesse, balise de l'avenir sans contraintes normatives pour les stratégies des acteurs et des opérateurs, faible consensus politique

sur le statut réel du plan, défaillance des mécanismes de concertation, de suivi et d'évaluation, faible liaison des lois de finances avec le plan, prédominance de la vision sectorielle, cassure des processus cumulatifs et des réseaux de programmation induite par la fréquence des interruptions successives de l'action de planification ...

Centralisation étatique, dépendance des collectivités locales et programmation spatiale des projets

Si la faible intégration de la dimension spatiale et des dynamiques territoriales résultait fondamentalement par le passé de la centralisation avec la prédominance de l'Etat et du secteur public, le contexte de transition sociopolitique et économique engagée depuis la deuxième moitié des années 1980 et accélérée vers la fin des années 1990, ne semble pas rompre avec cette tradition négative des plans précédents, en dépit des dispositions de la loi n° 47/96 relative à l'organisation régionale et malgré les orientations de la Lettre Royale adressée au Premier ministre et relative à la préparation du Plan 1999-2003.

Il y a comme un dilemme entre l'action de l'Etat et l'action des collectivités locales. L'Etat donne la primauté à travers le plan national aux équilibres macro-économiques et financiers dans l'optique d'assurer une cohérence globale et sectorielle, mais il néglige et maintient la dimension territoriale dans une marginalité étouffante. Quant aux collectivités locales, dont la dépendance politique et financière vis-à-vis de l'Etat est une donnée structurelle, elles vivent un hiatus entre l'immensité des besoins régionaux et locaux et la faiblesse des moyens dont l'utilisation n'obéit pas toujours aux critères d'efficacité sociale et de rentabilité économique.

Et plus grave encore, l'Etat les confine dans une absence de visibilité par rapport à ce qu'il compte réaliser dans leur propre espace territorial. En plus de l'absence d'indications claires et transparentes au moment de la préparation du plan sur les enveloppes financières allouées aux programmes d'action des collectivités locales, l'Etat n'a pas donné en temps opportun d'informations complètes et définitives sur la localisation de l'ensemble des projets publics inscrits au Plan.

Cette situation qui est le reflet d'une centralisation excessive, a entraîné une véritable anarchie en matière de programmation spatiale des actions et des projets publics et privés de développement empêchant une implantation judicieuse des projets localisables dans le cadre d'une vision intégrée, cohérente et complémentaire des actions de développement.

Le bon sens aurait voulu que l'Etat formalise, dans la transparence complète, ses choix, ses programmes et ses projets afin de permettre une meilleure intégration entre le plan national et les programmes régionaux et locaux de développement à travers la prise en charge des dynamiques territoriales du développement impulsées par l'ensemble des collectivités locales et par les grands secteurs socio-économiques qui contribuent fortement à la structuration de l'espace.

Les plans (programmes) régionaux et locaux face aux impératifs de l'intégration fonctionnelle, sectorielle et territoriale avec le plan national

En partant des soubassements et des défis de l'intégration du plan national et des plans régionaux et locaux, l'analyse portera sur les problématiques de l'intégration fonctionnelle, sectorielle et territoriale du Plan national et des plans régionaux et locaux en soulignant l'importance stratégique de l'espace territorial régional et sur les implications d'une vision intégrée de l'action collective de planification.

Intégration du plan national et des plans régionaux et locaux : soubassements et défis

Le partage des pouvoirs et des compétences à l'intérieur de l'Etat-national est fondamentalement dicté par des considérations d'efficacité sociale, de participation, de responsabilité et d'ancrage de la démocratie et de la liberté.

En conséquence, l'articulation du plan national et des plans (programmes) régionaux et locaux doit obéir aux exigences d'efficacité, de responsabilité, de participation, de cohérence et d'intégration en matière de développement économique, social, culturel et politique.

L'ordonnancement des rôles des acteurs au niveau national, régional et local implique que l'Etat formalise ses stratégies globales, sectorielles ou spatiales en toute transparence, afin de permettre aux collectivités locales, au secteur privé et aux composantes de l'économie sociale, d'inscrire leurs actions, leurs programmes et leurs projets respectifs dans un cadre stratégique et intégré à moyen et long terme.

Compte tenu des défis internes et externes à prendre en charge et eu égard aux impératifs liés à la construction future d'une nouvelle organisation régionale dans le respect de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la cohérence spatiale, la problématique de l'intégration horizontale, verticale et territoriale du Plan national et des plans régionaux et locaux revêt désormais une acuité particulière dans un contexte de mondialisation et de globalisation accélérées.

Cette intégration se pose d'une part, en termes d'instauration d'une véritable planification nationale, stratégique, concertée et décentralisée en harmonie avec la redéfinition du rôle économique de l'Etat, la dynamisation de l'action des collectivités locales et l'élargissement des champs de l'économie privée et de l'économie sociale et solidaire. Elle se pose, d'autre part, en termes de prise en charge des exigences de l'intégration fonctionnelle, sectorielle et territoriale du plan national de développement et des plans régionaux et locaux.

A cet égard, faut-il opter pour une démarche "par le haut" (centralisée), ou pour une démarche "par le bas" (décentralisée) ou pour une "démarche intermédiaire" en matière de planification du développement ?

La réponse à cette interrogation centrale paraît simple sur le plan "dogmatique", mais s'avère d'une extrême complexité sur le plan opérationnel et d'intégration programmatique des actions concrètes de développement au niveau national, régional, sous-régional et local.

De plus, cette complexité devient problématique en l'absence d'une doctrine et de fondements théoriques clairs et d'un cadre politique et organisationnel légal définissant les liaisons entre le plan national et les plans régionaux et locaux.

Problématiques de l'intégration territoriale, fonctionnelle et sectorielle du Plan national et des plans régionaux et locaux et l'importance stratégique de l'espace territorial régional

Afin de clarifier la complexité de la problématique de l'intégration entre le plan national et les plans régionaux et locaux, nous proposons trois pistes de recherche pour des investigations plus approfondies dans le sillage de la réflexion sur le statut d'une planification stratégique du développement au niveau national et régional.

Tout d'abord, les plans régionaux et locaux doivent se définir par rapport à la multiplicité des institutions et des niveaux territoriaux de décision, c'est-à-dire s'inscrire dans un cadre d'action obéissant **aux logiques de la pluri-territorialité et de l'inter-territorialité**.

Ensuite, les plans régionaux et locaux doivent pouvoir se déployer en fonction **des logiques fonctionnelles** (organisation des rapports entre autorités élus et autorités désignées) **et sectorielles** (cohérences intra-sectorielles et intersectorielles) en se préoccupant de l'efficacité globale et des synergies des actions de développement.

Enfin, la troisième piste de recherche qui semble prometteuse quant à la rénovation des conceptions et des pratiques planificatrices, porte sur **l'intégration territoriale du plan national et des plans régionaux et locaux en privilégiant** l'espace territorial régional comme espace minimal adéquat de conception, d'organisation et d'action sur les structures économiques, sociales, culturelles et politiques. Il s'agit ici des problématiques relatives à la mise en place d'une nouvelle organisation régionale et à la création de régions collectivités territoriales décentralisées avec une autonomie des pouvoirs de décision en matière de gestion des affaires régionales.

Dans ce sens, le plan régional (plan global) gagnerait en cohérence et en efficacité si les différentes collectivités locales et notamment les régions programment leurs investissements à moyen terme en ayant une connaissance préalable et de leurs moyens de financement et des projets publics localisés dans leur espace territorial.

Les implications d'une vision intégrée de l'action collective de planification

La rationalisation de l'action collective de planification exige fondamentalement l'intégration horizontale, verticale et territoriale des actions de développement, la cohérence des approches (par en haut, par en bas, micro-économique, macro-économique, méso-économique...) et la complémentarité dynamique des programmes et des projets publics, privés et associatifs. Elle passe aussi par la mise en place de normes, de mécanismes et d'instruments clairs et précis relatifs au rôle des principaux acteurs du développement en matière de processus et de techniques de préparation des plans de développement au niveau national, régional et local, de leur mise en œuvre, du suivi des réalisations et des procédures d'évaluation et de post-évaluation.

La programmation pluriannuelle des finances publiques sur la base de programmes et d'objectifs prioritaires nationaux et régionaux à moyen terme et l'adoption d'approches stratégiques régionales intégrées doivent contribuer fortement à la réalisation d'un développement national et régional global, cohérent et harmonieux.

Dans ce sens, une attention particulière doit être accordée à une meilleure maîtrise des compétences et des moyens de la région, à la conjugaison partenariale des moyens et leur mutualisation au sein de l'espace régional et à la réalisation intégrée de projets nationaux, régionaux, infrarégionaux et locaux dans le cadre de contrats de plan Etat-régions-partenaires du développement.

Ces contrats de plan peuvent constituer l'une des modalités pratiques pour la mise en cohérence organique du Plan national et des plans régionaux et locaux. Pour ce faire, l'élaboration et l'approbation du plan national et des plans régionaux et locaux doivent obéir à un processus itératif d'action et de rétroaction, de va-et-vient et d'affinage progressif des contenus, des projets et des programmes d'action selon une chronologie synchronisée.

Ce faisant, le projet de plan national qui comportera un volume consacré au développement régional et local dans sa version finale, peut être présenté pour étude et avis, en même temps que les projets de plans régionaux au Conseil Supérieur de la Promotion

Nationale et du Plan. Les présidents des conseils régionaux qui assistent et participent aux débats en tant que membres de ce conseil, pourraient, en accord avec les membres de leurs conseils régionaux respectifs, procéder à l'amélioration de la cohérence interne des plans régionaux, de leur complémentarité et de leur intégration à la lumière des avis et des propositions émises. Ensuite, une fois examiné et amendé dans sa version finale en conseil des ministres, le projet de plan national (y compris les programmes d'action des collectivités locales) doit être présenté, avant la loi de finances correspondant à la première année du Plan, à la chambre des représentants pour examen et adoption. Avec son adoption, le plan devient exécutoire au niveau de son noyau dur.

Il va sans dire que la problématique de l'intégration du plan national et des "plans régionaux et locaux" ne saurait se limiter aux étapes de l'élaboration et de l'approbation et doit s'étendre fondamentalement aux étapes décisives du processus de réalisation, de suivi de l'exécution du plan et d'évaluation ex-post des politiques publiques de développement dans leurs dimensions globales, sectorielles et territoriales.

Cette vision intégrée de l'action collective de planification peut être mise au service du renforcement et de l'élargissement des capacités d'étude, d'expertise et de recherche du Haut commissariat au Plan vers les grands chantiers du développement national et régional, tels que : les stratégies et politiques de l'emploi ; l'impact global et sectoriel des zones de libre échange ; les inégalités régionales, les déséquilibres spatiaux et le développement régional intégré ; la fracture sociale, l'équité et la solidarité ; les nouvelles dynamiques du développement ; croissance économique, pauvreté et développement humain durable ; concurrence externe et compétitivité des territoires ; les pôles technologiques et l'innovation ; SMIG, bassins d'emploi et systèmes productifs ; politiques de change, exportations et compétitivité globale ; efficacité de l'aide publique au développement ; déficits sociaux et développement humain au niveau régional, provincial et communal ; l'économie publique locale ; l'économie solidaire, les réseaux de développement et les ONG...

Les directions régionales du Haut commissariat au Plan trouveraient dans cet élan intégrationniste

décentralisé une opportunité pour s'affirmer en tant qu'interlocuteurs incontournables des acteurs régionaux et locaux, à travers des fonctions de conseil et d'aide à l'élaboration des plans régionaux, la production d'une information régionale actuelle relatant les réalités régionales, le conseil au profit des ONG et des associations opérant dans le domaine du développement humain, l'expertise auprès des collectivités locales en matière d'élaboration des programmes de développement et d'appui aux programmes de coopération décentralisée.

Dans le même ordre d'idées, ces directions régionales peuvent contribuer efficacement au processus d'élaboration, d'opérationnalisation et de suivi de la réalisation de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain énoncée par SM Le Roi le 18 mai 2005, au niveau régional, provincial et communal.

Il s'agit là d'autant de chantiers de réforme qui exigeraient, entre autres, la mise en place d'un conseil national de la sécurité et de l'intelligence économiques, l'instauration d'un conseil national du développement technologique et la création, au sein du Haut commissariat au Plan, d'une direction du développement régional.

Les pouvoirs publics découvrirait ainsi la valeur et l'éthique de la planification nationale, stratégique, concertée et décentralisée, "lieu où on réfléchit et d'où on regarde au-delà du court terme", espace de concertation nationale et d'arbitrage collectif pour forger des consensus politiques minimums sur les grands chantiers économiques, sociaux et culturels.

Ils apprécieraient aussi les attributs de la planification en tant que cadre privilégié d'élaboration d'approches

prospectives à long terme, de conquête des futurs possibles et leur déclinaison coordonnée sous forme de stratégies, de politiques et de programmes d'action à moyen terme pour la réalisation volontariste et par étapes du projet global de société et du modèle national de développement avec la participation et la contribution de tous les acteurs du développement.

Ils exploreraient également les énormes gisements de l'efficacité sociale et de l'efficacité économique qui restent encore à exploiter à travers l'intégration des actions et des projets, la synchronisation des efforts collectifs, la bonne gouvernance des affaires publiques et l'association participative et responsable des acteurs économiques, sociaux, politiques et associatifs concernés au niveau national, régional et local pour la prise en charge des impératifs du développement socio-économique, du développement humain et du développement culturel.

L'ensemble des réformes à entreprendre pour l'instauration d'une véritable planification nationale, stratégique, concertée et décentralisée doit être consacré par des textes juridiques et légaux et au besoin constitutionnalisés pour garantir la continuité et l'efficacité de l'action collective de développement, dans le cadre d'approches prospectives à très long terme et d'une planification stratégique à moyen et long terme. Les conjonctures politiques et les changements de majorités parlementaires au sein de la chambre des représentants à travers de nouvelles alliances tactiques, ne doivent pas altérer outre mesure, la marche collective sereine vers la réalisation progressive du modèle national de développement et du projet de société progressiste, démocratique et moderniste. ■

Les principales réalisations du programme des priorités sociales (BAJ1)



Le Programme de priorités sociales (BAJ1) représente la première phase de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Social élaborée et adoptée par les pouvoirs publics en 1993. Cette stratégie est articulée autour de trois axes importants à savoir :

l'élargissement de l'accès des populations défavorisées aux services sociaux de base, notamment par l'accroissement du taux de desserte en eau potable et d'assainissement, l'élargissement de l'accès aux services de santé de base, l'accroissement du taux de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental, notamment dans le milieu rural, et le développement des programmes de logement social ;

l'accroissement des opportunités d'emploi et des revenus de la population par le maintien d'un cadre macro-économique approprié, la levée d'obstacles institutionnels et réglementaires à la création d'emplois, et le renforcement des mécanismes d'intermédiation et d'insertion dans le marché du travail ;

le renforcement des programmes d'assistance et de protection sociale par un bon ciblage des programmes d'assistance et d'aide sociales aux catégories vulnérables, l'augmentation des ressources réservées à ces programmes et une gestion efficace des services des filets de sécurité.

Par Houcine BELHACHMI
HCP

Principaux objectifs du BAJ1

Le Premier Programme de Priorités Sociales (BAJ1) cible 14 provinces : Al Haouz, Al Hoceima, Azilal, Chefchaouen, Chichaoua, El Kelaâ Des Sraghna, Essouira, Ouarzazate, Safi, Sidi Kacem, Taroudant, Taza, Tiznit et Zagora.

Il comprend plusieurs composantes projets : Education de base, Santé de base et Promotion Nationale, Coordination et Suivi et évaluation des Programmes Sociaux. Il a bénéficié d'un prêt de la Banque mondiale dont le montant s'élève à 150 millions de dollars US, pour un coût global de 266 millions de dollars US. Ce programme a débuté en 1996-1997 et il a été étalé sur une période de 6 ans.

Les principaux objectifs assignés à BAJ1 reposent principalement, en matière d'éducation de base, sur l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de l'enseignement et la réduction des écarts entre les filles et les garçons. Dans le domaine de la santé, le programme vise le soutien aux programmes prioritaires

nationaux de santé publique, le renforcement du programme de maternité sans risque et l'amélioration de l'accès aux services de soins de santé préventifs et curatifs essentiels.

Quant à la promotion nationale (PN), son intervention consiste à améliorer l'infrastructure de base et la réduction du chômage en milieu rural dans les zones bénéficiaires des actions de l'éducation et de la santé, en faisant appel à des techniques de haute intensité de main-d'œuvre.

Concernant le suivi statistique, il comprend deux volets importants et complémentaires. Le premier concerne la mise en place d'un Observatoire au sein de la Direction de la Statistique pour suivre le niveau de vie des ménages et analyser les effets des mesures sociales sur le bien-être de la population. Le deuxième porte sur la constitution d'une batterie d'indicateurs de base pour l'évaluation notamment du programme BAJ1, et ce par la réalisation de l'enquête sur le niveau de vie des ménages dès le démarrage du projet.

Enfin, la dernière composante du BAJI concerne la coordination, le suivi et l'évaluation du programme. Elle a pour objectif l'appui au Secrétariat dudit programme, domicilié à la Direction de la planification relevant du Haut Commissariat au Plan. Sa mission principale consiste à suivre l'impact des trois projets du programme BAJI, assurer la coordination et la synchronisation des actions recommandées dans le cadre de la Stratégie de développement social et à établir un système d'information et de gestion du programme et d'un système d'information géographique.

Principales réalisations

L'examen du bilan des réalisations dans les quatorze provinces ciblées par BAJI montre les acquis importants enregistrés au niveau de chaque projet, ce qui a permis d'élargir l'accès de la population aux services sociaux de base et la création de l'emploi et des revenus, répondant de ce fait aux objectifs escomptés de la stratégie de développement social.

Dans le domaine de l'éducation de base, les réalisations ont porté sur la construction de 2 524 salles de classes, 794 logements, 261 bureaux, 554 blocs sanitaires, 135 clôtures, le creusement de 10 puits, la réfection de 2191 unités scolaires, la formation de 23 392 instituteurs et 2 895 directeurs, la distribution des manuels et fournitures scolaires pour 1 310 306 élèves. Ces réalisations ont été renforcées par l'acquisition du matériel de bureau pour améliorer la qualité de l'enseignement. Cette amélioration de l'offre scolaire et des services offerts dans le cadre du BAJI a permis d'accroître la fréquentation scolaire matérialisée par l'évolution positive des taux d'inscription et de scolarisation, notamment chez les filles en milieu rural.

Dans le domaine de la santé, les 7 provinces ayant bénéficié du financement BAJI pour les actions de génie civil ont enregistré la réalisation de 252 opérations de construction, de reconstruction, de rénovation ou d'extension des formations sanitaires. Le projet a permis, aussi, l'aménagement de 13 services de maternité, la construction de 274 logements pour le personnel médical et paramédical, l'achat de 126

ambulances, 340 vélomoteurs, 12 véhicules utilitaires, l'achat de médicaments pour un montant de 663 millions de Dh et le renforcement des programmes prioritaires de santé publique et de l'accouchement.

A cet égard, l'état de l'infrastructure sanitaire s'est amélioré sensiblement, grâce aux efforts déployés par le projet santé de base au niveau de la maternité sans risque et les programmes prioritaires de santé publique. L'examen de l'évolution des indicateurs qui figurent dans l'accord de prêt est révélateur de l'amélioration de la situation sanitaire dans ces provinces.

Au niveau de la Promotion Nationale, les actions réalisées ont permis la création de 4,3 millions de journées de travail et la distribution de 189,3 millions de Dh. La PN a contribué amplement au désenclavement d'une grande partie des localités bénéficiaires par l'ouverture de 345,6 km de pistes, l'aménagement et le renforcement de 2001,25 km de pistes. Elle a participé aux opérations d'appui à la scolarisation par la construction de 86 Dar Taleb, 38 koultabs, 106 blocs de latrines, des clôtures et la construction de logements pour les instituteurs. L'appui à la situation sanitaire a été matérialisé par l'adduction d'eau potable, la construction des logements pour le personnel du secteur et des salles de soins, autant d'actions qui auront sans aucun doute un effet positif sur le contexte de développement local.

Au total 4199 localités ont bénéficié des actions du BAJI, soit 25,2 % du nombre total de douars disponibles dans les 14 provinces cibles. Seules 90 localités ont bénéficié des actions des trois projets, 105 de l'intervention de l'éducation et de la santé, 102 de la PN et de la santé et 302 de l'éducation et de la PN. A travers cette répartition, on relève que le niveau d'intégration du BAJI est relativement faible. Il s'explique, en partie, par les méthodes de programmation et du choix des sites d'implantation qui diffèrent d'un projet à un autre, ainsi qu'au rôle d'appui assigné à la PN qui a été confronté aux problèmes de programmation spatiale des autres projets.

Concernant la composante suivi statistique, les réalisations ont porté sur la mise en place d'un Observatoire des Conditions de Vie de la population et la réalisation en 1998-1999 d'une enquête sur le niveau de vie des ménages.

Entre 1997 et 2003, l'observatoire a élaboré plusieurs études et rapports qui s'inscrivent dans le cadre de ses attributions, à savoir la contribution à la valorisation des données socio-économiques dans le domaine du suivi des niveaux et conditions de vie de la population.

L'activité de l'observatoire a été étendue à la collaboration avec d'autres départements directement concernés par la recherche – développement, en matière d'économie des niveaux et conditions de vie.

Quant à l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1998-1999, le rapport relatif aux premiers résultats a été publié en septembre 1999, soit six mois après la date d'achèvement de la collecte des données sur le terrain. La valorisation des données de cette enquête a été confiée à l'observatoire des conditions de vie qui s'est chargé des activités qui permettent à l'ensemble des institutions gouvernementales et non gouvernementales d'exploiter les données en question pour leurs propres besoins, et par l'encadrement des études basées sur les données de l'enquête.

Quant à la composante coordination et suivi du programme BAJI, elle a été exécutée par la Direction de la Planification. Les réalisations, depuis le lancement du programme en 1996-1997, ont été articulées autour d'un certain nombre d'actions axées sur l'animation, la coordination technique et institutionnelle et la synthèse. Elles se matérialisent par l'acquisition de véhicules et d'équipements informatiques au profit des points focaux, la mise en place d'un Système Informatique Intégré de Suivi du BAJI au Secrétariat, dans cinq provinces pilotes (Al Haouz, Chichaoua, Essaouira, Safi et Tiznit) et au siège des Directions régionales de Marrakech Tensift Al Haouz, Doukkala Abda et Souss- Massa-Drâa, la réalisation de deux études de suivi et d'évaluation du programme, l'organisation des visites de suivi des réalisations du BAJI au niveau provincial, l'organisation de réunions périodiques de la Commission Technique Interministérielle de Suivi du BAJI et l'élaboration du rapport d'exécution annuelle du BAJI pour les exercices budgétaires 1996-1997, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000, 2001 et 2002.

Les principaux enseignements tirés du bilan des réalisations et des performances du programme BAJI portent sur l'amélioration non négligeable de la

rétenion, notamment des filles, et l'accroissement des niveaux de la scolarisation. Les enfants scolarisés ont bénéficié de la distribution des manuels et fournitures scolaires et des services de la cantine scolaire. Cependant, il faut relever que le projet éducation de base a été dominé, au début, par les opérations de construction et d'aménagement au détriment des opérations qualitatives. Celles-ci ont été confrontées, durant la période d'exécution du BAJI, aux problèmes de transport et de distribution aux écoles destinataires. De plus, l'enseignement préscolaire n'a pas reçu l'intérêt qu'il mérite dans le cadre de ce programme, ainsi que l'approche adoptée pour la promotion de l'alphabétisation qui n'a pas eu l'effet escompté.

Au niveau du secteur de la santé, la couverture en établissements de soins de santé de base, entre 1996 et 2002, a permis de disposer de ratios presque similaires à la moyenne nationale. Les activités de planning familial et ceux des programmes prioritaires de santé ont eu un impact positif sur le flux de bénéficiaires qui a enregistré des accroissements importants entre 1996 et 2002. Mais le problème majeur est le non accompagnement des réalisations physiques par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Ainsi, 83 formations ont été identifiées non fonctionnelles dans les quatorze provinces.

La création de l'emploi et des revenus constitue un moyen efficace de lutte contre la pauvreté. Le désenclavement du monde rural et l'adduction de l'eau potable contribuent à améliorer la qualité de vie des ruraux. plusieurs chantiers ont été réalisés par la PN et ont permis d'injecter une masse salariale non négligeable dans les zones rurales de la province tout en appuyant les interventions de l'éducation et de la santé. Néanmoins, La contribution de cette composante aurait pu avoir une dimension plus importante si le champ de son intervention avait été élargi dès le début de la mise en œuvre de ce programme. Quant à la part du budget alloué aux chantiers collectivités ou d'opportunités occasionnelles, le projet n'a pas atteint son objectif de 20 %, puisque cette part a été évaluée à 36,7 %, en 2002, et s'explique par l'incompressibilité de l'effectif employé et des augmentations de salaires enregistrées durant la période d'exécution du programme BAJI.

Composante évaluation

Selon l'étude d'évaluation effectuée en 2003, auprès des bénéficiaires, sur l'impact des réalisations du BAJ1, les réactions de la population ont été positives. Cependant, on a relevé un sentiment de satisfaction inachevée. Car, face à des besoins nombreux, l'effet des actions réalisées a été relativement limité. En effet, la construction d'un établissement scolaire sans un effectif d'enseignants suffisant, avec une couverture limitée en manuels, fournitures scolaires et cantines scolaires (ou rations sèches) réduit l'effet du projet. De même, la construction d'une formation sanitaire sans apport en personnel qualifié suffisant, sans médicaments, sans ambulance et sans un service d'urgence adéquat réduit l'impact du projet.

Néanmoins, la pérennité de telles actions et leur renforcement s'avèrent indispensable afin de préserver les acquis en matière de scolarisation et de santé. En effet, les avis sont favorables à la conception d'un BAJ2 intégrant la promotion de l'enseignement secondaire et la poursuite des efforts de généralisation de l'enseignement primaire, et ce en vue de consolider les acquis obtenus entre 1996 et 2003. En matière de santé, les attentes de la population perçues dans le cadre de cette étude, sont précises en ce sens que l'amélioration des conditions sanitaires est liée à la satisfaction des besoins essentiels pour le fonctionnement normal d'une formation sanitaire, tout en favorisant l'environnement social, économique et infrastructurel dans le milieu rural.

Quant à l'appréciation générale de l'approche BAJ1, on relève que la démarche adoptée doit être capitalisée pour la mise en œuvre de programmes similaires. En effet, toutes les étapes de conception, de préparation et d'élaboration du BAJ1 ont été réalisées dans un cadre de concertation au sein d'un comité interministériel. Le choix des provinces cibles a été consensuel entre les différents départements concernés. Ce qui a facilité la constitution de structures nationales et provinciales chargées de la programmation et du suivi.

Ainsi, au niveau central, en plus du Comité présidé par le Premier ministre, un comité technique interministériel des départements du Plan, des Finances, des Affaires Générales du Gouvernement, de l'Education Nationale, de la Santé, de l'Intérieur (Promotion Nationale) et de l'Emploi et des affaires sociales (Alphabétisation), a été constitué pour programmer et suivre l'exécution du programme. Chaque département avait nommé un coordonnateur sectoriel du projet.

Au niveau provincial, des points focaux ont été désignés pour constituer les interfaces du secrétariat à l'échelle locale. Le point focal appuie le comité provincial constitué à cet effet et présidé par le gouverneur de la province concernée, et ce, afin de veiller à la coordination intersectorielle et au suivi de la mise en œuvre des actions du BAJ1.

De même, le lancement du BAJ1 a été précédé par l'élaboration d'une stratégie sectorielle de la santé et de l'éducation permettant de mieux identifier les actions à entreprendre par projet.

En conclusion, l'enseignement majeur qu'on peut tirer de l'expérience BAJ1 dans la perspective d'élaboration de programmes similaires, porte sur :

- la capitalisation des modalités d'élaboration du BAJ1 ;
- la capitalisation du cadre institutionnel qui a régi la mise en œuvre du programme BAJ1 ;
- le renforcement de la communication et la vulgarisation des objectifs des programmes similaires à l'échelle nationale et locale ;
- le renforcement du système d'information au niveau local ;
- l'organisation des ateliers de formation aux gestionnaires nationaux et locaux du programme ;
- l'intégration des objectifs du programme dans les priorités de l'action gouvernementale ;
- l'accompagnement des dépenses d'investissement par celles relatives au fonctionnement. ■

Ville au Maroc : concept et dynamique démographique à la lumière des premiers résultats du RGPH 2004



Par Saïd CHAHOUA
HCP

Durant les dernières décennies, l'urbanisation n'a cessé d'occuper une place parmi les préoccupations majeures des décideurs. Ses répercussions d'ordre économique, social et culturel ont suscité les débats sur les avantages et les inconvénients du développement spectaculaire de l'urbanisation. On verra de ce fait, le développement de la thèse qui conçoit la ville en tant que catalyseur favorisant le développement régional par l'enclenchement du processus du renforcement de l'infrastructure régionale et le développement d'activités économiques urbaines. De l'autre, les inconvénients de l'urbanisation étaient tellement apparents qu'ils ont cultivé des attitudes négatives envers ce phénomène puisque plusieurs pays, notamment la Chine et l'Inde, ont considéré, et pour longtemps, la ville comme un parasite qui entrave le processus du développement (Gavin and Pravin, 1997). Devant cette situation paradoxale, il est d'une grande utilité de suivre de près le processus d'urbanisation et d'évaluer au fur et à mesure les effets qui l'accompagnent.

L'objet de ce papier est justement de faire ressortir, à travers les premiers résultats du recensement 2004, les changements qu'a connus l'espace urbain au Maroc en matière de peuplement et d'établissements humains. Pour ce faire, nous commencerons, dans un premier temps, par soulever le problème de définition qui est loin d'être neutre dans l'analyse de la croissance démographique urbaine. Il peut même parfois affecter la mesure de l'urbanisation et les conclusions sous-jacentes. Dans la deuxième partie, il sera question de l'analyse de la dynamique des villes en mettant l'accent sur l'apport de la migration dans ladite dynamique.

D'une manière générale, les auteurs qui se sont penchés sur l'examen de l'urbanisation se confrontent toujours au problème du concept du fait de l'existence de plusieurs approches pour définir l'urbain. De ce fait, l'indicateur de l'urbanisation, utilisé parfois comme indicateur de développement, peut conduire à des conclusions peu convaincantes à cause de l'utilisation de concepts différents par les pays.

Problématique de définition de la "ville"

Plusieurs auteurs des 13^e et 14^e siècles ont défini "Al madina" comme une forteresse située dans un point culminant et sécurisé (1). D'autres affirmèrent que le

mot "Al madina" fut utilisé pour désigner un établissement humain où régnaient la justice et la sécurité. Selon Ibn Khaldoun, la ville, lieu privilégié des civilisations, ne peut assurer ce rôle que si elle jouissait d'une souveraineté, d'une organisation et d'une stabilité (2).

Jadis et d'une manière générale, la "ville" s'opposait fortement à la campagne dans les pays où « existait un pouvoir central ou local bien organisé et une tradition de construction en matériaux résistants » (Beaujeu-Garnier, 1980 : 12). Les villes étaient entourées de murailles, de remparts ou de douves ; ce qui les distinguait sans équivoque de la campagne profonde. En Europe, dans la seconde moitié du Moyen Age, la

(1) المدينة هي « الحصن بيني في أصطمة الأرض... وكل أرض بيني حصن في أصطمتها فهي مدينة والنسبة إليها مدني... », الفيروز بادى (1392-1415)، (درج في بحث فايز ترحيني، 1982).

(2) العبادي أحمد مختار، 1980 (بحث فايز ترحيني، 1982).

charte royale est venue accentuer davantage la distinction entre la ville et la campagne en la soustrayant à la domination féodale (United Nations, 1970 : 3). Grâce à son statut privilégié, la ville disposait de ses propres lois, assurait des droits et obligations spéciaux à ses habitants. Elle jouissait du pouvoir de limiter le droit de résidence aux étrangers (Nations Unies, 1981).

Durant les deux derniers siècles, l'urbanisation, qui s'est propagée rapidement dans les pays, notamment les pays occidentaux, a été accompagnée de changements notables, affectant profondément aussi bien les comportements des individus que l'espace d'une manière générale. De ce fait, on a assisté à la diffusion du fait urbain sur plusieurs aspects: sociologique, économique, démographique, psychologique.... La ville est devenue « multiforme par sa situation, par sa taille, par son architecture, par son organisation interne, par son rôle dans la vie régionale ou nationale » dirait Beaujeu-Garnier (1980).

Les Nations Unies estiment "que les caractéristiques qui distinguent les zones urbaines des zones rurales varient selon les pays, il n'est pas encore possible de formuler de définition uniforme applicable à l'échelle internationale, ni même, dans la plupart des cas, à tous les pays de la région. S'il n'existe pas de recommandations régionales à ce sujet, les pays doivent établir leurs propres définitions, d'après leurs propres besoins" (Nations Unies, 1998 : 68). Ces propos, repris par les Nations Unies, depuis des années, mettent en évidence la difficulté d'élaborer une définition qui soit applicable à l'ensemble des pays. Incapables donc de fournir une alternative qui soit approuvée par l'ensemble des pays, les Nations Unies battent en retraite en recommandant que les pays élaborent leurs propres définitions sur la base des spécificités d'urbanisation qui caractérisent chacun d'eux.

L'adoption d'une définition de l'espace urbain doit répondre à une préoccupation bien précise. Elle est « inséparable du but sous-jacent de son utilisation. Cette finalité n'est pas nécessairement d'ordre scientifique : elle peut être politique, administrative, stratégique » disait Moriconi-Ebrard (1994 : 35). L'approche, à laquelle on fait appel, peut également répondre à des préoccupations méthodologiques inspirées de la formation acquise par la personne

chargée de l'élaboration de la définition en question.

En s'intéressant à l'urbanisation, le chercheur ne peut négliger le problème de définition et de conceptualisation, lié à ce phénomène. Pour comprendre cette problématique, plusieurs auteurs se sont penchés sur les démarches utilisées, par les différents pays, pour procéder à la classification des localités en « urbaines » et « rurales » (Nations Unies, 1973 et 1975 ; Shryock, 1976 ; Marcoux, 1989 ; Blayo, 1993 ; Moriconi-Ebrard, 1991, 1993 et 1994). Les critères relevés par leurs investigations sont nombreux et de complexité variable. Comme l'a bien précisé Moriconi-Ebrard (1993), ces critères peuvent concerner les populations ou les localités. Dans le premier cas, des localités sont classées « urbaines » si leurs populations répondent à certains critères; dans le second, les populations acquièrent le statut d'« urbaines » parce que les localités, qu'elles habitent, satisfont les critères, pré-établis, de sélection. Ces critères sont d'ordre démographique, politico administratif, économique ou tout simplement des critères basés sur la disponibilité de certains équipements urbains.

Certains critères démographiques étaient déjà discutés par Wirth à la fin des années trente du siècle dernier. En réfutant la taille comme seul critère de « l'urbain », remettant en cause par la même occasion le critère de la densité, il considère la ville dans une perspective sociologique en la définissant « comme un établissement relativement important, dense et permanent d'individus socialement hétérogènes » (1938, in Marcoux, 1989). En effet, parmi ces critères, la taille de la localité en terme de population est inéluctablement le critère qui revient fréquemment dans les définitions nationales de « l'urbain ». Elle peut être utilisée seule ou en combinaison avec d'autres critères. Dans cette optique, la taille devient un indicateur synthétique du fait urbain. Cependant, l'examen des définitions nationales révèle qu'aucune taille minimale ne fait l'unanimité (Chahoua, 1994). L'application de la loi rangtaille sur un échantillon de localités d'un territoire met en évidence l'existence d'un seuil de démarcation entre l'urbain et le rural. Ce seuil varie dans le temps et dans l'espace (Moriconi-Ebrard, 1994).

Selon les critères politico-administratifs, est considérée urbaine, toute localité désignée par l'administration en

tant que telle. Elle est souvent le siège de l'administration centrale, régionale ou locale. Ce type de classification répond à des considérations d'ordre historique, politique ou administratif (Shyrock and al ; 1976). C'est une tradition héritée du passé disait Moriconi-Ebarard (1994). Un dépouillement de la liste des définitions publiée par les Nations Unies (1981) révèle que plus de 50 % des pays déclarent urbaines des localités sans aucune précision sur les critères adoptés (Chahoua, 1994).

Le critère économique est généralement combiné au critère "taille". L'existence de villages de grandes tailles dans certains pays les incite à faire appel à un autre indicateur du phénomène urbain à savoir la prédominance de l'activité économique non agricole. Cependant, il semble plus difficile de mesurer l'activité économique d'une localité que celle de sa population ; et par conséquent, l'indicateur, le plus pratique à utiliser, est basé plutôt sur la part de la population active occupée dans des activités non agricoles. Il est à noter toutefois que le concept de l'activité, lui aussi, présente des limites puisque l'activité peut aussi bien être relevée pour les individus que pour les chefs de ménages. Sur le terrain, il est fréquent de rencontrer des personnes qui exercent des activités agricoles et non agricoles, aussi bien dans les villes que dans les localités rurales, sans pour autant pouvoir relever avec certitude laquelle des activités est principale. Celle qui génère plus de ressources pour l'individu ou celle à laquelle on consacre plus de temps par rapport aux autres activités (Venetier, 1991).

Le degré d'urbanité d'une localité peut aussi être évalué par l'existence d'un certain nombre d'équipements censés être localisés dans la ville. Ce type de critères, non plus, n'obéit pas à une règle généralisée ; on notera que chaque pays sélectionne les équipements qu'il juge refléter au mieux le degré d'urbanité d'une localité. On assistera, de ce fait, à l'élaboration de plusieurs variantes allant de la présence de quelques équipements à la mise en place d'une procédure relativement complexe visant à apprécier les rapports de la localité avec les autres villes avoisinantes (Le cas de la Tchécoslovaquie). Il s'est avéré qu'il est très difficile de déterminer pour ce type de critères un lot d'équipements ou services urbains qui soit adapté et

adopté par tous les pays. La présence de diverses catégories d'équipements et services est fortement liée au niveau de développement de la région. D'autre part, les équipements et services, constituant aujourd'hui l'apanage de l'urbain, deviendront de plus en plus présents dans les zones rurales. Ce type de définition ne facilite pas non plus la comparaison internationale.

Espace urbain marocain : double définition

Au Maroc, « l'urbain » est défini selon une double approche. La première à caractère administratif est élaborée par le ministère de l'Intérieur ; la deuxième, supposée compléter la précédente, définie au sens statistique, est parrainée par le Haut commissariat au Plan. Toutefois, il est à préciser que l'approche administrative demeure l'alternative la plus importante dans la typologie de l'espace marocain. L'urbain au sens statistique est constitué des localités reconnues comme urbaines au sens administratif.

En ce qui concerne l'approche administrative et en se référant à la note du ministère de l'Intérieur sur laquelle est basée l'élaboration du découpage communal⁽³⁾, plusieurs critères ont été proposés sans pour autant préciser d'une manière pratique la classification des communes en urbaines ou rurales. Il est toutefois signalé ailleurs que la démarche proposée doit tenir compte de la spécificité du milieu en prenant en considération la dimension de la commune, la densité de sa population et enfin les considérations de gestion décentralisée et d'encadrement (4).

Quant à l'approche statistique, elle vise, à la veille de chaque recensement, à reclasser certaines localités rurales, censées présenter certaines caractéristiques urbanistiques. Ces localités rurales, qualifiées de gros douars, sont localisées durant les travaux cartographiques et leur degré d'urbanité est évalué selon une démarche qui a connu des améliorations à travers les recensements. On peut dire qu'on est parti d'une simple liste de centres pour élaborer, lors des dernier et avant dernier recensements, une méthode basée sur des seuils d'acceptation.

(3) Voir note n°128/DCL du 16 juin 1987.

(4) Basri (1994).

Lors du recensement de 1994, la démarche consistait à confectionner des seuils d'acceptation sur la base d'informations relatives aux équipements disponibles dans 144 localités retenues comme centres urbains au sens statistique. Le fichier en question est extrait de la Base de Données Communales (B.A.D.O.C) de 1980 ; il a permis par la suite, de déterminer des seuils d'acceptation par province après avoir choisi des pondérations pour chaque équipement d'une part, et pour chaque catégorie d'équipement d'autre part (5). Le seuil est déterminé comme la valeur minimale par province des indices d'urbanisation des centres. En 2004, on a retenu la même approche en améliorant les pondérations qui avaient un caractère arbitraire et en se contentant de variables dichotomiques relatives à la disponibilité ou non de l'équipement.

Dans notre étude, on retiendra la ville comme étant des entités urbaines à part définies aux sens administratif

ou statistique. Certaines villes dont le tissu urbain s'étale sur plusieurs entités urbaines seront reconstituées en agrégeant ces dernières pour assurer une continuité du bâti à l'intérieur de leurs limites (6).

Essoufflement des grandes villes

Si la population urbaine totale a évolué avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,1%, l'examen des rythmes de croissance des villes montre que ce dernier dissimule des disparités énormes entre les différentes entités urbaines. C'est ainsi que pour les villes et centres figurant en tant que tels à la fois au recensement de 1994 et celui de 2004, on relève un intervalle de variation des taux moyens d'accroissement annuel allant de - 3,5 % à 22 % affichés respectivement par la municipalité de Naima (préfecture Oujda Angad), et la municipalité de Lagouira (province Aouserd) (Tableau 1).

Tableau 1
Nombre de villes et population par catégorie de tailles

| Catégorie | nombre | | population | | TMADA |
|--------------------------|------------|------------|---------------|---------------|-------------|
| | 1994 | 2004 | 1994 | 2004 | |
| cl 1 = moins 5 000 | 104 | 102 | 2,2% | 1,8% | 0,2% |
| cl 2 = 5 000-10 000 | 66 | 70 | 3,6% | 3,1% | 0,6% |
| cl 3 = 10 000-20 000 | 57 | 65 | 5,8% | 5,3% | 1,1% |
| cl 4 = 20 000-50 000 | 42 | 60 | 9,9% | 11,3% | 3,4% |
| cl 5 = 50 000-100 000 | 24 | 28 | 12,2% | 11,8% | 1,7% |
| cl 6 = 100 000-500 000 | 16 | 20 | 26,3% | 25,5% | 1,8% |
| cl 7 = 500 000-1 million | 4 | 5 | 19,7% | 23,2% | 3,8% |
| cl 8 = 1 million&+ | 1 | 1 | 20,2% | 17,9% | 0,8% |
| Total | 314 | 351 | 100,0% | 100,0% | 2,1% |

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004.
TMADA : Taux moyen d'accroissement démographique annuel.

(5) Voir El Ghazali (1986), et Chahoua (1995 et 2001).

(6) Les villes de Casablanca, Fès, Marrakech, Méknès, Rabat, Salé et Tanger ont été restituées à partir des arrondissements et municipalités qui les constituent.

Par catégorie de centres, on note que ce sont les centres de petites tailles (moins de 5000 habitants) représentant près de 33 % qui ont évolué avec des taux correspondant à l'intervalle de variation maximale [-3,5 % ; 22 %], leur moyenne étant de 3,4 % (l'unité statistique dans ce cas est le centre). L'intervalle de variation des grandes villes de tailles de 100 000-500 000, est relativement le plus restreint puisque les valeurs minimale et maximale sont de l'ordre 0 % et 5,6 % relevées respectivement pour les villes de Ksar Lakbir (province de Larache) et Temara (province Skhirate-Temara) et dont la moyenne des taux est de l'ordre de 1,9 %...

Dépeuplement de certains centres

Entre 1994 et 2004, le dépeuplement a touché pratiquement 17 localités urbaines réparties en 7 municipalités et 10 centres dont les taux d'accroissement varient entre -3,5 % (Naima préfecture Oujda-Angad) et -0,1% (Sidi Ahmed , province de Safi et Sidi Lyamani, province Tanger-Assilah). Il est à préciser également que c'est la région de l'oriental qui est la plus concernée par ce phénomène. On y compte 8 villes et centres dont les populations ont régressé pendant la dernière période intercensitaire. Parmi elles, figurent 6 municipalités notamment la ville de Jrada qui a vu sa population décroître de près de 16 % passant de plus de 59 000 à moins de 44 000 habitants (tableau 2).

Tableau 2
Indicateurs statistiques des taux d'accroissement des villes

| Cl – Taille 1994 | Nombre | % | Moy. ⁷ | Max. | Min. | Ecart type |
|--------------------------|------------|----------------|-------------------|-------------|--------------|------------|
| cl 1 = moins 5000 | 104 | 33,1 % | 3,4 | 22,0 | - 3,5 | 4,3 |
| cl 2 = 5000-10 000 | 66 | 21,0 % | 2,8 | 16,4 | - 2,0 | 2,8 |
| cl 3 = 10 000-20 000 | 57 | 18,2 % | 2,5 | 9,3 | - 1,2 | 2,1 |
| cl 4 = 20 000-50 000 | 42 | 13,4 % | 2,6 | 6,9 | - 0,5 | 1,5 |
| cl 5 = 50 000-100 000 | 24 | 7,6 % | 1,7 | 5,1 | - 3,0 | 1,6 |
| cl 6 = 100 000-500 000 | 16 | 5,1 % | 1,9 | 5,6 | 0,0 | 1,3 |
| cl 7 = 500 000-1 million | 4 | 1,3 % | 1,7 | 2,7 | 0,1 | 1,2 |
| cl 8 = 1 million&+ | 1 | 0,3 % | 0,8 | 0,8 | 0,8 | |
| Total | 314 | 100,0 % | 2,8 | 22,0 | - 3,5 | 3,0 |

De toute évidence, toutes les villes n'ont pas connu le même sort et plusieurs parmi elles ont enregistré des croissances notables qui leur ont permis parfois d'être reclassées durant la période intercensitaire.

Matrice de transition marquée par une certaine stabilité

La construction de la matrice de transition des villes permet d'observer l'évolution de ces dernières et leurs mobilités entre les classes de tailles.

Il ressort de la matrice de transition des villes pour la

période 1994 et 2004 que la diagonale regroupe les plus fortes proportions. On notera ainsi que ces proportions varient de 57,9 % pour la classe 3 (10 000-20 000) à 100 % pour les catégories de tailles supérieures à 500 000. La dispersion de part et d'autre de la diagonale est très limitée traduisant une certaine homogénéité dans les types d'évolution. Le développement des villes est expliqué par une dissymétrie à droite par rapport à la diagonale. Elle est plus exprimée pour certaines classes à petites villes à savoir les classes 2 (5 000-10 000) et 3 (10 000-20 000) (tableau 3).

(7) Il s'agit d'une moyenne arithmétique des taux d'accroissement des villes.

Tableau 3

Villes et centres ayant des taux moyens annuels négatifs selon la province, la qualité en 2004 et la population en 2004

| Prov. ou Préf | Ville ou Centre en 2004 | Qualité | TAMAAD en 2004 | Population |
|----------------|-------------------------|---------|----------------|------------|
| Al Hoceima | Tamassint | Centre | - 0,6 % | 1 788 |
| Berkane | Ahfir | MUN | - 0,5 % | 19 482 |
| | Aïn Erreggada | MUN | - 0,8 % | 2 983 |
| Figuig | Figuig | MUN | - 1,2 % | 12 577 |
| Guelmim | Taghjijt | Centre | - 0,4 % | 6 983 |
| Jerada | Oued Heimer | Centre | - 0,9 % | 1 997 |
| | Sidi Boubker | Centre | - 1,9 % | 1 942 |
| | Jerada | MUN | - 3,0 % | 43 916 |
| | Touissit | MUN | - 3,0 % | 3 429 |
| Khénifra | Tighza | Centre | - 0,5 % | 2 217 |
| Khouribga | Hattane | MUN | - 0,9 % | 10 284 |
| Oujda | Naïma | MUN | - 3,5 % | 1 151 |
| Safi | Sidi Ahmed | Centre | - 0,1 % | 7 751 |
| Tan Tan | El Ouatia | MUN | - 2,0 % | 6 407 |
| Tanger Assilah | Sidi El Yamani | Centre | - 0,1 % | 1 101 |
| Tata | Foum Zguid | MUN | - 0,3 % | 9 630 |
| Taza | Tainaste | Centre | - 0,8 % | 1 905 |

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004.

La transition est plus forte parmi les villes de 10 000 et 20 000 habitants vers la classe supérieure. Sur 57 villes que compte cette catégorie, 24 parmi elles (42,1 %) ont été reclassées dans la classe supérieure en dépassant la taille de 20 000 habitants. Ce passage a été réalisé avec une moyenne des taux de l'ordre de 4 %. Figurent parmi ces villes deux centres Aourir (Agadir Ida Ou Tanane) et Tabounte (Ouarzazate) qui ont évolué avec des taux respectifs de l'ordre de 6,8 % et 4,9 %.

D'autre part, on peut également constater que l'étalement des pourcentages est plus important pour les classes 1 (moins 5 000) et 2 (5 000-10000), puisque la transition s'est effectuée sur les deux classes supérieures. En effet, parmi les villes (104) de moins de 5 000 habitants, 4 (Bouskoura, Droua, Zag et El Marsa) ont été reclassées à la fin de la période dans la classe 10 000-20 000. Ce passage s'est réalisé avec un taux d'accroissement minimum de l'ordre de 9 % affiché par la municipalité d'El Marsa (Prov. Laayoune). Quant

à la classe 2, on compte 25 villes sur 66 qui ont effectué une transition vers les classes supérieures, une seule ville relevant de la même classe a pu être reclassée parmi les villes ayant des tailles comprises entre 20 000 et 50 000 habitants. Il s'agit du centre de Lqliâa (province Inzegane Ait Melloul) dont la population est passée de moins de 8 400 à plus de 38 000 personnes durant la période intercensitaire.

D'autre part, il faut noter que certaines villes ont été déclassées car leurs populations ont régressé entre les deux recensements. Il s'agit des municipalités de Jarada et d'Ahfir et qui relèvent toutes les deux de la région de l'Oriental. La première appartenant à la classe 5 (20 000-50 000) a connu une croissance négative passant de plus 59 000 à moins de 44 000 habitants retrouvant ainsi être classée parmi les villes de la catégorie inférieure (Classe 4). La seconde ville Ahfir a connu le même sort en passant, elle aussi, de la classe 4 (20000-50000) à la classe 3 (10000-20000).

Enfin, on peut dire que plus les villes sont petites, plus leurs tailles sont instables. Cette instabilité est aussi présente à moindre degré au niveau des villes moyennes. Par contre, plus la taille est grande, plus la ville s'assure une certaine stabilité. Le phénomène de déclassement est expliqué en quelque sorte par la régression des activités de la ville, ce qui réduit son rayonnement sur l'espace environnant et conduit à sa régression démographique.

Composantes de la croissance des villes

La population urbaine doit sa croissance à trois composantes. Il s'agit de :

- l'accroissement naturel généré par la différence entre les naissances et les décès ;
- l'accroissement migratoire expliqué par la mobilité de la population vers les villes ;
- et enfin l'accroissement dû à l'élargissement de l'espace urbain suite au changement de définition des limites des localités urbaines et par le reclassement des localités rurales en tant qu'entités urbaines.

Cependant, la détermination de cette dernière composante nécessite un traitement cartographique relativement lourd pour pouvoir identifier les douars qui ont fait l'objet d'une intégration dans l'espace urbain sans pour autant que leurs populations effectuent des migrations vers la ville. On se contentera donc dans cette étude de deux composantes seulement pour expliquer la croissance des villes en considérant négligeable l'apport de la composante spatiale.

Méthodologie

Pour l'estimation des composantes de la croissance urbaine, on adoptera la méthode dite du mouvement naturel. Elle consiste à estimer, dans un premier temps, l'accroissement naturel de la population urbaine ; la part de la migration nette est déduite par différence.

• Source de données

Le mouvement naturel de la population est déterminé par la différence entre les naissances et les décès dont les données sont fournies par l'état civil. Certes, il est reconnu que l'état civil au Maroc présente des défaillances et l'enregistrement n'est pas encore exhaustif du fait de la mauvaise couverture surtout dans le milieu rural. Cependant, puisqu'on s'intéresse au mouvement naturel dans les villes, on partira de l'hypothèse que la qualité de l'enregistrement y est satisfaisante. Les données utilisées sont relatives à l'année moyenne de la période intercensitaire (1999).

• Calcul des taux d'accroissement naturel

Disposant des naissances et décès pour l'année 1999, on procède au calcul du taux brut de natalité (TBN) et le taux brut de mortalité (TBM). Le taux d'accroissement naturel (TAN) est déterminé par simple différence entre les deux taux précédemment calculés ($TAN = TBN - TBM$). Ces taux sont calculés par région et sont appliqués par la suite aux villes et centres relevant de chaque région à part (tableau 4).

Tableau 4
Matrice de transition des villes entre 1994 et 2004

| Cl-Taille 1994 | Cl-Taille 2004 | | | | | | | | Total |
|--------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| | cl 1 | cl 2 | cl 3 | cl 4 | cl 5 | cl 6 | cl 7 | cl 8 | |
| cl 1 = moins 5000 | 74,0 % | 22,1 % | 3,8 % | 100,0 % | | | | | |
| cl 2 = 5000-10 000 | | 62,1 % | 36,4 % | 1,5 % | | | | | 100,0 % |
| cl 3 = 10 000-20 000 | | | 57,9 % | 42,1 % | | | | | 100,0 % |
| cl 4 = 20 000-50 000 | | | 2,4 % | 73,8 % | 23,8 % | | | | 100,0 % |
| cl 5 = 50 000-100 000 | | | | 4,2 % | 75,0 % | 20,8 % | | | 100,0 % |
| cl 6 = 100 000-500 000 | | | | | | 93,8 % | 6,3 % | | 100,0 % |
| cl 7 = 500 000-1 million | | | | | | | 100,0 % | | 100,0 % |
| cl 8 = 1 million & + | | | | | | | | 100,0 % | 100,0 % |
| Total | 24,5 % | 20,4 % | 19,7 % | 18,2 % | 8,9 % | 6,4 % | 1,6 % | 0,3 % | 100,0 % |

• Critique de la méthode

La méthode du mouvement naturel basée sur les statistiques de l'état civil, comme toute méthode d'estimation indirecte de la migration, présente des insuffisances dont le lecteur doit tenir compte lors de sa lecture des résultats.

- L'estimation de la migration nette est basée sur une approche résiduelle qui peut générer un biais car elle ne permet pas de distinguer entre la migration nette interne et la migration nette internationale.
- En plus, le sous dénombrement des recensements peut aussi induire des erreurs dans l'estimation de la migration nette surtout si le taux de sous dénombrement diffère d'un recensement à l'autre. Le biais est nul si ce taux ne varie pas entre les deux. Un exercice sur le niveau national révèle que cette erreur varie de - 17 % à +12 % avec bien entendu des statistiques sur les naissances et décès retenus comme satisfaisants et un taux de sous dénombrement variant de 2 % à 3 % pour chaque recensement (1994 et 2004).

Migration nette

• 69 % des flux vers les régions à fortes croissances

Selon nos estimations, on évalue à plus de 1 million le contingent de migrants pour l'ensemble de la période intercensitaire, soit plus de 102 400 personnes annuellement qui ont quitté la campagne à destination des villes (8). Ce qui représente une contribution à la croissance de l'ordre de 35 % (Tableau 5).

La répartition par région fait ressortir que plus de 69 % de ces flux ont été destinés aux villes et centres de 5 régions seulement. Il s'agit des régions ayant réalisé de fortes croissances démographiques urbaines entre 1994 et 2004 : Souss-Massa-Draa (21,1%), Tanger-Tétouan (14,2%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (14,2%), Marrakech-Tensift-Al Haouz (10,4%) et Meknes-Tafilalt (9,1%) (Tableau 5).

De toutes les régions, celles du Grand Casablanca et de Doukkala-Abda se distinguent par des soldes

(8) Il est à préciser que le phénomène d'annexion est considéré comme négligeable à défaut de données sur celui-ci.

Tableau 5

Taux d'accroissement naturel (p. mille) par région (milieu urbain)

| Région | TAN |
|----------------------------|------|
| Oued Ed-Dahab –Lagouira | 21,7 |
| Laâyoune-Boujdour | 18,9 |
| Guelmim -Es-Semara | 18,5 |
| Souss Massa-Drâa | 15,5 |
| Gharb Chrarda Beni-Hsen | 13,4 |
| Chaouia-Ouardigha | 14,9 |
| Marrakech-Tensift-Al Haouz | 14,9 |
| Oriental | 13,0 |
| Grand Casablanca | 11,9 |
| Rabat-Salé-Zemmour-Zaër | 12,6 |
| Doukkala-Abda | 15,8 |
| Tadla-Azilal | 13,5 |
| Meknès-Tafilalet | 12,3 |
| Fès-Boulemane | 13,8 |
| Taza-Al Hoceima-Taounate | 15,3 |
| Tanger-Tétouan | 13,1 |

Source : Statistiques des naissances et décès, année 1999.

migratoires négatifs. Elles ne doivent leurs croissances qu'aux mouvements naturels qui s'élèvent respectivement à plus de 372 000 et près de 105 000 personnes durant la période inter censitaire. Les pertes dues à la migration, quant à elles, sont de l'ordre de 19 000 et 9 000 respectivement pour la même période.

En terme de croissance, la contribution de la migration dépasse 35 % pour la majorité des régions notamment celles qui ont connu de fortes croissances démographiques. Il s'agit entre autres des régions de Massa-Draa, Marrakech-Tensift-Al Haouz et Tanger Tétouan pour lesquelles la migration a contribué dans leurs croissances avec des proportions respectives de 58,9%, 41,1% et 47,9% (tableau 6).

Tableau 6
Répartition de l'accroissement global, l'accroissement naturel et du solde migratoire par région (milieu urbain, 1994-2004)

| Région | ACC. Naturel | | Acc. Migratoire | | Acc. Global | |
|--------------------------------|---------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| | %L | %C | %L | %C | %L | %C |
| Oued Ed-Dahab –Lagouira | 23,0 % | 0,4 % | 77,0 % | 2,4 % | 100,0 % | 1,1 % |
| Laâyoune-Boujdour | 44,0 % | 1,7 % | 56,0 % | 4,1 % | 100,0 % | 2,5 % |
| Guelmim -Es-Semara | 63,8 % | 2,3 % | 36,2 % | 2,4 % | 100,0 % | 2,3 % |
| Souss Massa-Drâa | 41,1 % | 7,8 % | 58,9 % | 21,1 % | 100,0 % | 12,4 % |
| Gharb Chrarda Beni-Hsen | 57,2 % | 4,6 % | 42,8 % | 6,5 % | 100,0 % | 5,2 % |
| Chaouia-Ouardigha | 71,6 % | 4,9 % | 28,4 % | 3,7 % | 100,0 % | 4,4 % |
| Marrakech-Tensift Al Haouz | 58,9 % | 7,9 % | 41,1 % | 10,4 % | 100,0 % | 8,8 % |
| Oriental | 74,4 % | 7,1 % | 25,6 % | 4,6 % | 100,0 % | 6,3 % |
| Grand Casablanca | 105,4 % | 19,2 % | -5,4 % | -1,9 % | 100,0 % | 11,9 % |
| Rabat-Salé- Zemmour-Zaër | 58,9 % | 10,7 % | 41,1 % | 14,2 % | 100,0 % | 11,9 % |
| Doukkala - Abda | 109,0 % | 5,4 % | -9,0 % | -0,8 % | 100,0 % | 3,2 % |
| Tadla-Azilal | 79,7 % | 3,3 % | 20,3 % | 1,6 % | 100,0 % | 2,7 % |
| Meknès-Tafilalet | 57,8 % | 6,6 % | 42,2 % | 9,1 % | 100,0 % | 7,5 % |
| Fès-Boulemane | 62,4 % | 6,9 % | 37,6 % | 7,9 % | 100,0 % | 7,3 % |
| Taza-Al Hoceima-Taounate | 92,2 % | 3,1 % | 7,8 % | 0,5 % | 100,0 % | 2,2 % |
| Tanger-Tétouan | 52,1 % | 8,1 % | 47,9 % | 14,2 % | 100,0 % | 10,2 % |
| Total | 65,4 % | 100,0 % | 34,6 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % |
| Effectifs (en milliers) | 1 940 | | 1 024 | | 2 964 | |

• *Principales villes devenues pourvoyeuses de migrants*

Il ressort de la répartition des effectifs de la migration nette des villes que deux classes s'accaparent plus de la moitié des effectifs (52,2 %) des migrants nets. Il s'agit de villes ayant des tailles comprises entre 20 000-50 000 (classe 4) et entre 500 000-1 million (classe 7). En effet, ces deux groupes ont drainé plus de 534 000 migrants nets durant la période inter-censitaire, soit un effectif annuel de 53 400 personnes. D'ailleurs ces catégories de villes se distinguent également par de fortes croissances démographiques ; les deux ont enregistré des taux d'accroissement dépassant 3% annuellement. On note toutefois que la contribution de la migration dans l'accroissement varie d'une catégorie à l'autre ; Elle est de 60 % pour la première classe

(20 000-50 000) et ne dépasse pas 35 % pour la seconde (500 000-1 million) (tableau 7).

La ville de Casablanca, la seule agglomération de la classe 8, semble devenir une ville pourvoyeuse de migrants puisque elle affiche un solde migratoire négatif, sachant qu'elle était, durant des décennies la destination la plus sollicitée par les migrants. Il est à noter que la ville de Casablanca a été considérée comme ville fermée pour la période 1982-1994 ; sa croissance de l'ordre de 2% a été expliquée dans sa quasi totalité par la différence entre les naissances et décès et la composante spatiale (Chahoua et al, 1999).

Il va de même pour la ville de Rabat qui a évolué pendant la même période(1982-2004) avec un taux de seulement 1,4 % grâce au mouvement naturel, l'apport migratoire ayant été pratiquement nul. Par contre, entre

Tableau 7

Répartition de l'accroissement global, de l'accroissement naturel et du solde migratoire par catégorie de villes (période 1994-2004)

| Cl-Taille 2004 | Accroissement | | | | Total | |
|--------------------------|---------------|----------------|--------------|---------------|----------------|----------------|
| | Naturel | | Migratoire | | %L | %C |
| | %L | %C | %L | %C | %L | %C |
| cl 1 = moins 5000 | 46,5 % | 1,7% | 53,5 % | 3,8 % | 100,0 % | 2,5 % |
| cl 2 = 5000-10 000 | 44,1 % | 3,0 % | 55,9 % | 7,2 % | 100,0 % | 4,5 % |
| cl 3 =10 000-20 000 | 41,1% | 5,0 % | 58,9% | 13,4 % | 100,0 % | 7,9 % |
| cl 4 = 20 000-50 000 | 40,2 % | 10,3 % | 59,8 % | 29,0 % | 100,0 % | 16,8 % |
| cl 5 =50 000-100 000 | 61,8 % | 12,5 % | 38,2% | 14,6% | 100,0 % | 13,3% |
| cl 6 = 100 000-500 000 | 72,5 % | 26,8 % | 27,5 % | 19,3 % | 100,0 % | 24,2 % |
| cl 7 = 500 000-1 million | 65,5 % | 23,2 % | 34,5% | 23,1% | 100,0 % | 23,1% |
| cl 8 =1 million&+ | 146,3 % | 17,5 % | - 4 6,3 % | -10,5 % | 100,0 % | 7,8 % |
| TOTAL | 65,4 % | 100,0 % | 34,6% | 100,0% | 100,0 % | 100,0 % |
| Effectifs en (milliers) | 1 940 | | 1 024 | | 2 964 | |

1994-2004, la ville de Rabat a stagné en affichant un taux de croissance de l'ordre de 0,1 %. On compte presque 78 000 personnes (presque l'équivalent de l'accroissement naturel évalué à près de 83 000) qui ont quitté la ville pour d'autres destinations.

D'autre part, on peut relever que près du quart (24,5 %) des contingents de migrants ont choisi les petites villes (catégories de moins de 20 000) comme destination. Avec un effectif de migrants nets de l'ordre de 251 000 personnes, ces dernières doivent plus de 50% de leurs croissances à la migration.

• Implications sur l'espace rural

L'espace rural marocain compte près de 1 300 communes rurales. Entre 1994 et 2004, la population de ces communes n'a pas connu de croissance notable puisqu'elle n'a progressé annuellement qu'avec un taux moyen d'accroissement ne dépassant pas 0,6 %. Cette moyenne dissimule de grands écarts entre les communes rurales. En effet, l'examen des taux d'accroissement des communes révèle que plus de 59 % des communes affichent des taux inférieurs à la moyenne rurale nationale (0,6 %). Parmi elles figurent plus de 500 communes qui ont déjà entamé leur régression démographique en affichant des taux négatifs (tableau 8 ci-dessous).

Le phénomène de dépeuplement des communes rurales commence à affecter pratiquement toutes les régions. La proportion de ces communes peut dépasser les 50% pour plusieurs régions notamment Guelmim-Essmara, l'Oriental, Rabat-Zemmour-Zaer, Chaouia-Ouadigha et Taza-Al Hoceima-Tounate (proportions respectives 69,4 %, 64,2 %, 57,5 %, 55,4 % et 51,7 %).

Par contre, les communes affichant de fortes croissances constitue une minorité, car seulement 10% des communes rurales ont progressé avec un taux supérieur à 2%. Cette proportion atteint plus de 51% pour les centres urbains.

Dans ce papier, nous avons voulu soulever le problème de définition de l'espace urbain d'une manière générale. La redéfinition de l'espace urbain peut parfois affecter significativement les indicateurs de l'urbanisation comme il était le cas pour le Maroc durant la période intercensitaire 1982-1994. En effet, la révision du découpage en 1992 a provoqué un élargissement de l'espace urbain et, par la même occasion, elle a contribué au gonflement de la population urbaine en modifiant, du rural à l'urbain, le statut de plusieurs localités rurales.

Tableau 8

Répartition des communes rurales selon la région et la classe du taux moyen d'accroissement démographique annuel (1994-2004)

| Région | Moins 0% | 0%-0,5% | 0,5%-1,5% | 1,5%&+ | Total | Nbre communes |
|----------------------------|----------|---------|-----------|---------|---------|---------------|
| Oued Ed-Dahab –Lagouira | 9,1 % | 0,0 % | 0,0 % | 90,9% | 100,0 % | 11 |
| Laâyoune-Boujdour | 10,0 % | 0,0 % | 20,0 % | 70,0% | 100,0 % | 10 |
| Guelmim -Es-Semara | 69,4 % | 8,2 % | 6,1 % | 16,3% | 100,0 % | 49 |
| Souss Massa-Drâa | 42,4 % | 16,7% | 29,0 % | 11,9% | 100,0 % | 210 |
| Gharb Chrarda Beni-Hsen | 26,7 % | 26,7 % | 31,7 % | 15,0% | 100,0 % | 60 |
| Chaouia-Ouarghga | 55,4 % | 17,8 % | 17,8% | 8,9% | 100,0 % | 101 |
| Marrakech-Tensift Al Haouz | 30,0 % | 30,0 % | 28,9% | 11,1% | 100,0 % | 190 |
| Oriental | 64,2 % | 9,9 % | 12,3% | 13,6% | 100,0 % | 81 |
| Grand Casablanca | 0,0 % | 0,0 % | 0,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 8 |
| Rabat-Salé- Zemmour-Zaër | 57,5 % | 12,5 % | 10,0% | 20,0 % | 100,0 % | 40 |
| Doukkala - Abda | 18,7 % | 34,7 % | 33,3% | 13,3 % | 100,0 % | 75 |
| Tadla-Azilal | 27,4 % | 24,7 % | 31,5% | 16,4 % | 100,0 % | 73 |
| Meknès-Tafilalet | 43,1 % | 16,7 % | 27,5% | 12,7 % | 100,0 % | 102 |
| Fès-Boulemane | 38,3 % | 23,4 % | 23,4% | 14,9 % | 100,0 % | 47 |
| Taza-Al Hoceima-Taounate | 51,7 % | 19,5 % | 16,1% | 12,7 % | 100,0 % | 118 |
| Tanger-Tétouan | 19,8 % | 5,8 % | 30,2% | 44,2 % | 100,0 % | 86 |
| Ensemble | 39,9 % | 19,3 % | 24,1% | 16,7% | 100,0 % | 1 261(9) |

D'autre part, l'examen de la dynamique des villes, durant la période 1994-2004, a permis de tirer plusieurs enseignements sur le processus d'urbanisation que connaît le Royaume :

- Plus des deux tiers des villes, ayant des tailles inférieures à 2 0000 habitants, abritent près du 1/10^e de la population urbaine et 7 % des villes, ayant une taille supérieure à 100000 habitants, concentre plus de tiers des citoyens.
- La période intercensitaire 1994-2004 est marquée par le dépeuplement de plusieurs villes. Près de la moitié (8 sur 17), parmi elles, relève de la région de l'Oriental notamment la ville de Jrada qui a connu une régression démographique de l'ordre de 16 % suite à la suspension de son activité minière.
- L'examen de la matrice de transition révèle une stabilité relative des tailles des villes. Elle permet également d'affirmer qu'avec l'élévation de la taille, la ville acquiert plus de stabilité. Il est également à

préciser que le phénomène de transition est plus prononcé parmi les villes ayant des tailles comprises entre 10 000 et 20 000 habitants en 1994

- La décomposition de la croissance urbaine révèle que le tiers de la croissance démographique urbaine est expliquée par la migration. Elle permet d'observer également que plus des deux tiers des flux migratoires ont été destinés aux régions ayant enregistré de fortes croissances démographiques (Souss-Massa-Draa, Tanger-Tétouan, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Marrakech-Tensift-Al Haouz et Meknes-Tafilalt). La contribution de la migration dans leurs croissances dépasse même 48 % pour les régions de Souss Massa Draa et Tanger Tétouan qui se présentent comme les destinations préférées des migrants durant la période 1994-2004.
- Les parties urbaines des régions du Grand Casablanca et de Doukkala-Abda semblent présenter des soldes migratoires négatifs.

(9) Non comprises les communes rurales contenant des localités reclassées récemment comme urbaines (2004).

- Plus de la moitié des flux migratoires est destinée aux villes ayant des tailles comprises entre 20 000 et 50 000 ou entre 500 000 et 1 million habitants.
- Casablanca qui était pour des décennies une ville de destination par excellence, est devenue une ville pourvoyeuse de migrants. Il va de même pour plusieurs grandes villes notamment les villes de Rabat, Saf, Oujda.
- Les échanges migratoires entre l'espace rural et l'espace urbain ont conduit à un dépeuplement de presque 38 % des communes rurales.

Enfin, il est à préciser que quoique ces résultats soient affectés de biais, il n'en demeure pas moins qu'ils présentent des éléments de réflexion sur le devenir de l'espace urbain qui semble emprunter une destinée très différente des années précédentes. La structure de la migration fera l'objet, à notre avis, dans le futur proche, de changements relativement importants puisque plusieurs projets structurants prévus dans certaines régions peuvent l'affecter d'une manière significative. On peut citer à titre d'exemple la région Tanger-Tétouan qui connaîtra sans nul doute un essor économique sans précédent grâce au projet du port méditerranéen. ■

Références bibliographiques

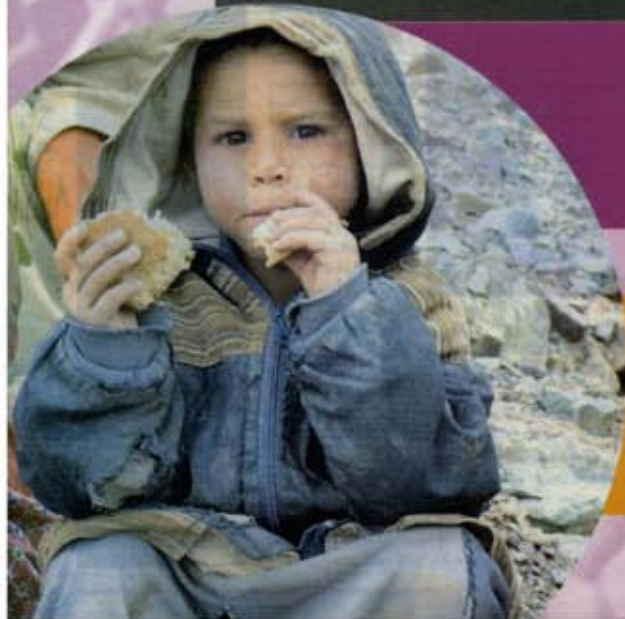
- Basri, Driss (1994), *La décentralisation au Maroc : de la Commune à la région*, Nathan.
- Beaujeu-Garnier, Jacqueline (1980), *Géographie urbaine*, Armand Colin, Collection U, Paris, 360 p.
- Blayo, Yves (1993), « Concepts et définitions de l'urbain », in *Croissance démographique et urbanisation : Politiques de peuplement et aménagement de territoire*, p.95-103, Séminaire international de Rabat (15-17 mai 1990), AIDELF, Presses Universitaires de France.
- Chahoua, Said (1995), « Problème de définition de l'urbain : cas du Maroc », *Cahiers de la Documentation marocaine* n°1, *Revue du ministère de la Communication*.
- Chahoua, Said et El Mansouri, El Hassan (1999), « Dynamique urbaine au Maroc et bassins migratoires des principales villes », in *Dynamique urbaine et développement rural au Maroc*, Série "études démographiques", du CERED.
- Chahoua, Said (2001), « L'espace rural marocain: problématique conceptuelle et implications », in *Population et développement durable rural*, Actes du 10^e colloque de l'AMEP, Rabat (Maroc) 24-25 décembre 2001.
- Courgeau, Daniel (1988), *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale*, Editions de l'INED, 301 p.
- EL Ghazali, Abdelaziz (1986), « L'approche du concept urbain le cas du Maroc », in *Petites villes et villes moyennes dans le Monde Arabe*, URBAMA, Cahiers 16-17.
- Gavin (W.) Jones and Pravin, Visaria (1997), « Urbanization of the Third World Giants », in Gavin and Pravin (eds) *Urbanization in large developing countries. China Indonesia Brazil and India*, International Studies in demography, Clarendon Press Oxford.
- Marcoux, Richard (1989), *De la théorie urbaine à la pratique statistique : Essai sur le concept de l'urbain et son apport pour la démographie africaniste*, document présenté dans le cadre de l'examen de synthèse prévu au programme de doctorat en démographie, département de démographie, Université de Montréal.
- Moriconi-Ebrard, François (1991), « Les 100 plus grandes villes du Monde », in *Economie et Statistiques*, juillet-août.
- Moriconi-Ebrard, François (1993), *L'urbanisation du Monde depuis 1950*, Economica, Collection Villes, Paris.
- Moriconi-Ebrard, François (1994), *Géopolis : Pour comparer les villes du monde*, Economica, Collection Villes, Paris.
- Nations Unies (1970), *La croissance de la population mondiale, urbaine et rurale, 1920-2000*, Etudes démographiques n°44, Série A, Nations Unies, New York.
- Nations Unies, (1975), *Méthodes de projection des populations urbaine et rurale*, Etudes Démographiques, n°55, Nations Unies, New York.
- Nations Unies (1981), *Modes d'accroissement de la Population urbaine et rurale*, Etudes démographiques n°68, Série A, Nations Unies, New York.
- Nations Unies, (1998), *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*, Etudes statistiques n°67, Série M, Nations Unies, New York.
- Shryock, H.S. and al. (1976), *The Methods and Materials of Demography*, Academic Press Inc.
- Vennetier P. (1991), *Les villes d'Afrique Tropicale*, Masson, Paris.
- Wunch, Guillaume J. and Termote, Marc G. (1978), *Introduction to Demographic Analysis. Principles and Methods*, Plenum Press, New York.
- ترحيني فايز (1982)، « المدينة : معناها ونشأتها »، مجلة الفكر العربي، العدد 29، أكتوبر - نوفمبر 1982.

دفاثر النخاطبط



الظرفية
الفلاحية
والإكراهات
المناخية
تقدير إنتاج
الحبوب

المخطط الوطني
والمخططات الجهوية
والمحلية



الترابط بين التمدرس،
والتعلم، والتكوين

المدن بالمغرب :
التعريف والدينامية

محتويات العدد

■ أي مساهمة لمصالح المندوبية السامية للتخطيط في إنجاز المبادرة الوطنية للتنمية البشرية

الحسين العرابي

■ الظرفية الفلاحية والاكراهات المناخية: تقدير إنتاج الحبوب

علي العقاوي

■ الترابط بين التمدرس، والتعلم، والتكوين

عبد اللطيف الشاوي وإيتيان جيران

■ مفهوم التنمية البشرية ومراحل إدراجه على المستوى الوطني

أحمد ابراهيمي

■ عناصر مقاربة للتخطيط المحلي تتلاءم وروح المبادرة الوطنية للتنمية البشرية

أحمد اجميلة

■ أهم إنجازات برنامج الأولويات الاجتماعية (باج 1)

الحسين بلهاشمي

■ المخطط الوطني والمخططات الجهوية والمحلية: من الانقسام الى الاندماج

امحمد ازبولي

■ المدن بالمغرب: التعريف والدينامية الديمغرافية حسب النتائج الأولية للاحصاء العام للسكان والسكنى 2004

سعيد شهوة

دفاتر التخطيط تنشر المقالات حسب اللغة التي كتبت بها الكتاب مسؤولون على محتوى مقالاتهم يمكن قراءة مقتطفات من هذه المجلة على الموقع الالكتروني للمندوبية السامية للتخطيط

دفاتر التخطيط

العدد 5 • نونبر - دجنبر 2005

الهاتف : 037 76 28 20

20 29 76 037

الفاكس : 037 66 07 91

ص.ب : الحي الإداري
الرباط، المغرب

الرئيس

أحمد الحلبي علمي
المندوب السامي للتخطيط

تأسيس و رئاسة التحرير

أحمد الكوهن المغيلي

اللجنة العلمية

أحمد ابراهيمي
عبد الرحمان حواش

عزيز أجيلو

مصطفى أفقير

أحمد اجميلة

جمال بورشاشن

علي العقاوي

عبد الحق علالات

عبد العزيز معلمي

عبد العزيز غزالي

الناشر

المركز الوطني للتوثيق

الهاتف : 037 77 10 32

037 77 09 84

037 77 30 08

الفاكس : 037 77 31 34

أكدال، الرباط

الايداع القانوني

2004/0139

ISSN 1114-8411

منشورات

المندوبية السامية للتخطيط

البريد الالكتروني:

cahiersduplan@yahoo.fr

الموقع الالكتروني:

Site ww.hcp.ma

المطبعة

المعارف الجديدة

الهاتف : 037 79 47 08/09

إنجاز

ديوان 3000

الهاتف : 037 68 16 96/97

أي مساهمة لمصالح المندوبية السامية للتخطيط في إنجاز المبادرة الوطنية للتنمية البشرية ؟



بقلم الحسين العربي
المدير الجهوي للتخطيط بكلميم

أعلن صاحب الجلالة الملك محمد السادس نصره الله في خطاب سامي يوم 18 ماي 2005، عن المبادرة الوطنية للتنمية البشرية كورش وطني يستهدف تأهيل العنصر البشري ويجعل من هذا الهدف أساس مقاربة جديدة للتنمية الشاملة. وقد أحاط الخطاب الملكي السامي، بمختلف مناحي هذه المبادرة الخلاقة من حيث أهدافها ومركزاتها ومساطر لتنفيذ وطرق تمويل البرامج، مع إعلان المبادرة الوطنية ورشا مفتوحاً يؤسس لبناء مغرب الغد. فما هي أهم سمات هذا الورش الوطني الطموح؟ وما أوجه مساهمة المندوبية السامية للتخطيط في نجاح المبادرة الوطنية؟ محاور سنتطرق إليها ضمن هذه الورقة.

1 - المقاربة طموحة خلاقة حيث أسست على قيم أساسية ضمنها حفظ كرامة المواطن وتعزيز ثقته في المستقبل أو تعبئة ومشاركة كل الفاعلين وتحسين الحكامة المحلية للشأن التنموي. كما تضع المقاربة روح وأهداف المبادرة الوطنية في صلب كل عمل تنموي لتعيد بذلك الاعتبار لمبادئ التخطيط الإستراتيجي والرؤية التنموية المتدمجة.

وحيث بالتذكير بأن المبادرة الوطنية يجب أن ينظر إليها كعملية تكميلية للبرامج الإنمائية الموازية لها حيث توفر الأولى تمويلات إضافية وتمكن من إرساء أنماط جديدة للتدبير المجالي للعملية التنموية، ملؤها التعاقد والشراكة بين مختلف الفاعلين وتحديد النتائج المرجوة من كل عملية، ثم المراقبة البعيدة للمبادرات المبرمجة.

2 - البرامج ذات الأولوية.

تترجم تجليات المبادرة الوطنية إلى أربعة برامج ذات الأولوية تنسجم في جوهرها مع أهداف المبادرة وهي:

- برنامج محاربة الفقر بالوسط القروي والذي يستهدف 360 جماعة قروية من الأكثر خصاصة على صعيد المملكة ويتوخى تحسين مؤشرات التنمية البشرية بذات الجماعات وعبر محاور خمسة وهي: التمدد، الخدمات الصحية الأساسية، البنى التحتية، الأمية، الحكامة المحلية. وتمتد فقرات البرنامج على مدى خمس سنوات بغلاف مالي حدد ما بين 4 إلى 5 ملايين درهم لكل جماعة مستفيدة، كمعدل وطني. كما تحدث لجن محلية للتنمية البشرية كإطار مؤسسي لتسيير البرنامج بكل جماعة معنية.

- برنامج محاربة مظاهر الإقصاء الاجتماعي بالوسط الحضري: ويستهدف ساكنة 250 حيا من بين الأحياء الحضرية الأكثر خصاصة ويتوخى تحسين

المحور الأول: تقديم عام للمبادرة الوطنية للتنمية البشرية

يرتكز هذا المحور، على أهم ما ورد في وثائق رسمية أعدتها الحكومة مستنيرة بالتوجيهات الملكية الواردة في خطاب يوم 18 ماي 2005، وهكذا أمكن التطرق إلى نقط خمس تهم موضوع المبادرة الوطنية وهي:

- 1 - الأهداف والمرتكزات
- 2 - البرامج ذات الأولوية
- 3 - التمويل والإجراءة
- 4 - مساطر التنفيذ
- 5 - الجدولة الزمنية للإنجاز

1 - الأهداف والمرتكزات

تتلخص أهداف المبادرة الوطنية في محاور ثلاث، هي:

- الحد من العجز الاجتماعي.
 - تشجيع الأنشطة المدرة للدخل.
 - العناية بالأفراد من ذوي الحاجات الخاصة ومحاربة مظاهر الإقصاء والتمهيش.
- أما مرتكزات المبادرة فيمكن إجمالاً اختزالها في كونها تنطلق من مقاربة واقعية وطموحة خلاقة في نفس الوقت:
- المقاربة واقعية حيث تستحضر واقع التنمية الاجتماعية بالمملكة وكذا الجهود التي ما فتئت السلطات العمومية تبذلها لفائدة القطاعات الاجتماعية وما يعبر عنه حجم الميزانيات المرصودة لذات القطاعات.

المرتبطة بها و اتخذت ذات الهياكل صيغة لجن متناسقة العمل بشكل هرمي من المستوى الوطني إلى المحلي مروراً بالمستويين الجهوي والإقليمي. وقد اعتمد في تركيبة اللجن دون الوطنية، على تمثيلية مختلف الفاعلين المحليين في الحقل التنموي في اشارة داعمة لمبدأ الشراكة والتشارك والذي أسس للمبادرة الوطنية.

5. الجدولة الزمنية للإنجاز:

حددت مراحل زمنية ثلاث لاجراء المبادرة الوطنية مما ينسجم والأهداف التي رسمت وكذا المقاربة التي اعتمدت منها للعمل:

- المرحلة الأولى وتمتد خلال ما تبقى من سنة 2005 حيث ستعرف انطلاق البرنامج الإستعجالي مع تركيزه على مشاريع نموذجية تعزز ترسيخ روح المبادرة الوطنية ومقاصدها لدى الفاعلين المحليين.

- المرحلة الثانية وتمتد عبر سنة 2006 حيث سيشرع في وضع آليات التشاور والتشارك على الصعيد المحلي وذلك من اجل اعداد برنامج 2006 للجن المحلية للتنمية البشرية ثم انطلاق مسلسل موامة المخططات الجماعية مع أهداف التنمية البشرية.

- المرحلة الثالثة وتنطلق بداية من سنة 2007 وتستهدف التطبيق الكامل لمبادئ التخطيط الاستراتيجي والتشاركي في تسيير الشأن التنموي المحلي وذلك عبر ارساء عمليات أهمها وضع برمجة متعددة السنوات لمشاريع التنمية البشرية أو الاندماج التام للمخططات الجماعية مع البرامج الموازية لها قطاعية كانت أم منسوبة إلى المبادرة الوطنية.

المحور الثاني: مساهمة المندوبية السامية للتخطيط في

إنجاح المبادرة الوطنية للتنمية البشرية:

اعتمدت المبادرة الوطنية مبدأ تعبئة وإشراك مختلف الفاعلين في إنجاح مقاصدها وفي الوصول ببرامجها إلى الهدف الأسمى المتمثل في تحسين مؤشرات التنمية البشرية للمملكة، وتدرج مساهمة المندوبية السامية في المبادرة الوطنية، ضمن هذا التوجه استجابة لنداء الوطن قبل كل شيء، ثم توظيفاً لما توفر للقطاع من خبرة تقنية في المجالات المرتبطة بالتنمية بوجه عام وهو ما تترجمه الاختصاصات المؤكولة للقطاع.

وقد شكلت مرحلة ما بعد الخطاب الملكي السامي وما عرفته الساحة من تعبئة عامة للاستجابة للمبادرة الملكية، منطلق انخراط القطاع في ذات المبادرة عبر استجابته على مستوى مختلف تمثلياته الترابية، لانتظارات مختلف المخاطبين المباشرين. كما شكلت اعمال تهيئ البرنامج الإستعجالي للمبادرة الوطنية، فرصة لرسم معالم مساهمة عملية للقطاع، نورد أهم تجلياتها عبر محاور ثلاثة أدناه.

1. توفير المعطيات الإحصائية:

يندرج هذا المحور ضمن الاختصاصات الأساسية التي أنيطت بالمندوبية السامية كقطاع يهتم بتحصيل واستغلال ونشر مختلف المعطيات الإحصائية. ولعل المقاربة المعتمدة لدى تأسيس برامج المبادرة الوطنية لتستلزم توفر معطيات أفقية وعمودية، طالما شكل محور تشخيص واقع التنمية البشرية بالوحدات الإدارية المستهدفة، المنطلق الرئيس لإرساء برامج التدخل.

وتعتبر مختلف البحوث والإحصاءات التي تقوم بها المندوبية السامية، المرجع

ظروف وإطار عيش الساكنة المعنية وإدماجها في النسيج الحضري لجماعة الانتماء، وقد حدد لإنجاز البرنامج غلاف مالي يتراوح ما بين 08 و 10 ملايين درهم على خمس سنوات للحل الواحد كمدد وطني، كما تحدث لجن محلية للتنمية البشرية كإطار مؤسساتي لتسيير البرنامج مع تفرع ذات اللجن إلى خلايا للتتبع على صعيد كل حي مستهدف.

• برنامج محاربة الهشاشة الاجتماعية: ويستهدف مساعدة فئات من الساكنة التي تعيش في وضعية صعبة أو غير مستقرة عبر إيوانها بمراكز مختصة تسيير وفق مقاربة تصبو إلى إعادة إدماج المستفيدين في الحياة الاجتماعية. ويؤسس البرنامج على وضع خرائط إقليمية و جهوية للهشاشة والهدف هو توطيد وتنسيق العمليات، على صعيد كل جهة من جهات المملكة.

- برنامج دعم الحكامة المحلية: ويستهدف الرفع من قدرات الكفاءات والفاعلين المحليين في المجالات المرتبطة بالشأن التنموي عبر محاور مثل التكوين أو الدعم التقني أو الاستفادة من تجارب ناجحة وذات الصلة بالتنمية المحلية.

3. التمويل والأجراء:

يرصد للمبادرة الوطنية غلاف مالي إجمالي لفترة (2006 - 2010) يصل إلى 10 ملايين درهم ويتوزع حسب البرامج ذات الأولوية كما يلي:

- برنامج محاربة الفقر بالوسط القروي: 3.5 مليار درهم.
- برنامج محاربة مظاهر الإقصاء الاجتماعي بالوسط الحضري: 3.5 مليار درهم.
- برنامج محاربة الهشاشة الاجتماعية: 2.5 مليار درهم.
- برنامج دعم الحكامة المحلية: 0.5 مليار درهم.

أما المساطر المعتمدة لتمويل المبادرة، فتتوخى التبسيط، حيث إحداث حساب خاص بالمبالغ اللازمة لإنجاز البرامج ذات الأولوية وفق تركيبة مالية قوامها:

- مساهمة الميزانية العامة للدولة: بـ (06) مليار درهم.
- مساهمة ميزانيات الجماعات المحلية: بـ (02) مليار درهم.
- مساهمة ببرامج التعاون الدولي: بـ (02) مليار درهم.

وهناك غلاف مالي بمبلغ 250 مليون درهم يخصص لإنجاز البرنامج الأولي (أو الإستعجالي) للمبادرة الوطنية خلال ما تبقى من سنة 2005 ويتوزع حسب مصادر التمويل ما بين الميزانية العامة للدولة (50 مليون) والجماعات المحلية (100 مليون) وصندوق الحسن الثاني للتنمية الاقتصادية والاجتماعية (100 مليون).

وفي مجال أجراء المبادرة الوطنية، فقد اعتمد على الخريطة الجماعية للفقر (1994) وكذا معطيات حول السكن غير اللائق، لتحديد المجال الترابي للتدخل بالنسبة للبرنامج الإستعجالي، كما تم تحديد معايير لانتقاء المشاريع المعروضة على تمويل المبادرة الوطنية تأخذ بعين الاعتبار، مساهمة المشروع في تحسين مؤشرات التنمية البشرية وتولي عناية خاصة للمشاريع المدرة للدخل وتحت كذلك على الاعتماد على القروض الصغرى المتوفرة محليا.

4. مساطر التنفيذ:

أحدثت هياكل للإشراف على أجراء المبادرة الوطنية وعلى إنجاز البرامج

• مرحلة تقييم انجازات المبادرة الوطنية حيث توظيف كذلك، لخصيلة تجارب سابقة فادتها المندوبية السامية، عبر عمليات أفقية أو عمودية واستهدفت وضع آليات التقييم وكذا رصد وقع المشاريع والبرامج المنجزة، على محيطها المباشر.

ويمكن إجمالاً اعتبار محور تقديم الخبرة والدعم التقني، المحور الأساس لمساهمة مصالح المندوبية السامية في إنجاح المبادرة الوطنية، طالما لوحظ مدى حاجة الهياكل المحلية المهتمة بالشأن التنموي، إلى مساندة ومتابعة تقنية لها وهي تعمل داخل حقل يستلزم كآليات النجاح، تراكم التجربة والمراس فضلاً عن التشبع بالمبادئ العلمية وبالنظريات المرجعية.

3 - التنسيق واليقظة الإستراتيجية:

انفردت المقاربة المؤسسة للمبادرة الوطنية وكما ذكر من قبل، بتركيزها على تنسيق جهود مختلف الفاعلين في حقل التنمية المحلية وكذا على جعلها التنمية البشرية، أساس التنمية الشاملة، ولغرض الوفاء بهذا المعطى المنهجي، وجب إيلاء المزيد من العناية لعنصرين هاميين عبر مختلف البرامج التي ستشكل مادة المبادرة الوطنية وهما:

- اندماج مختلف البرامج الإنمائية الموازية للمبادرة الوطنية مع المشاريع المبرمجة ضمن المبادرة مع امتداد الاندماج المطلوب إلى مستوييه الأفقي والعمودي.

- إخضاع البرامج الإنمائية مستقبلاً لروح وأهداف المبادرة الوطنية من حيث جعل العنصر البشري قاطرة كل عمل تنموي مع الحفاظ على ضوابط أفقية موازية مثل إيلاء أولوية للتشغيل أو المحافظة على البيئة أو دعم مستمر للبرنامج البيني لتحسين قدرات الفاعلين التنمويين.

وضمن مساطر التنفيذ التي حددت للمبادرة الوطنية، أوكلت المهمات المذكورة أعلاه، للمسؤولين على الإدارة الترابية والذين اضطلعوا بأدوار محورية لإنجاح المبادرة الوطنية، غير أن لمختلف اللجان المشرفة على المبادرة الوطنية، دوراً مسانداً لكونها هياكل ذات قوة اقتراحية لدى السادة الولاة والعمال.

وتبرز مساهمة مصالح المندوبية السامية في هذا الباب، من خلال توظيف تجارب سابقة في مجالات مرتبطة بتقييم اندماج البرامج الإنمائية المتعايشة خلال فترة من الفترات، في ما بينها، وهكذا يتم استحضار ضوابط منهجية وآليات عمل، مكنت خلال حقب مضت، من القيام بعمليات التقييم تلك.

أما ما تعلق بالمقاربة التي تجعل التنمية البشرية أساساً للتنمية المندمجة، فمع تقدم أعمال تنفيذ مضامين وبرامج المبادرة الوطنية، فإنه سوف تبرز الحاجة إلى هياكل محلية لتقييم مدى انخراط كل مشروع تنموي مقبل على البرمجة، في المقاربة المذكورة. وقد تتخذ هذه الهياكل شكل لجن لليقظة الإستراتيجية مهمتها إثارة الانتباه إلى كل مشروع مزعم إنجازته، لا ينساق مع المقاربة المذكورة.

ولمصالح المندوبية السامية للتخطيط، دور في تفعيل عمل لجن اليقظة الإستراتيجية وهي، أي المصالح، متشعبة بالأفاق التنموية الإستراتيجية لكل مجال ترابي، حيث من دون ذات الأفاق، لا يمكن الحديث عن اندماج للبرامج الإنمائية ولا عن مقارنة التنمية المندمجة عبر تفعيل أكثر للتنمية البشرية ■

الذي لا ينضب لتوفير المعطيات المطلوبة خصوصاً لو تم استحضار الآمال العريضة التي تعقد على النتائج الكاملة للإحصاء العام 2004 كما تجب الإشارة إلى أن محور توفير المعطيات، سيكون حاضراً عبر مختلف مراحل اجراء المبادرة الوطنية على الصعيد المحلي، وعلى الأخص المحاور التالية:

• مرحلة التشخيص: حيث سيتم تأسيس المرحلة على معطيات تحيط بأوجه التنمية البشرية محلياً وتغضي كذلك إلى اختيار واحتساب المؤشرات المرجعية للوحدة الإدارية المعنية (جماعة أو إقليم أو جهة)، قبيل انطلاق مشاريع المبادرة الوطنية. وللتذكير فذات المؤشرات يجب أن تلعب دوراً مزدوجاً، فهي أدوات للتشخيص وهي كذلك أدوات لتقييم البرامج المنجزة، عبر رصد وقع ذات البرامج، على كل مؤشر.

• مرحلة إعداد خرائط الهشاشة: حيث تعتبر وفرة المعطيات، السبيل الوحيد للإحاطة بإشكالية الهشاشة محلياً وإقليمياً وجهوياً، ويمكن هنا الاستعانة بنتائج وتقنيات إنجاز الإحصاء العام 2004 قصد رسم معالم عمل منهجي ترقى حصيلته إلى المستوى المنشود.

• مرحلة تحديد المجال الجغرافي للبرنامج الإستراتيجي: حيث أسس شطر البرنامج المتعلق بمحاربة الفقر بالوسط القروي، على الخريطة الجماعية للفقر (1994) وتساهم نتائج عمليات أنجزها القطاع، في تحديد معايير لانتقاء الأحياء الحضرية الأكثر خصاصة، على صعيد المملكة.

ولعل التوجه السائد لمحور توفير المعطيات الإحصائية خدمة لمقاصد المبادرة الوطنية، لهو زيادة الطلب على ذات المعطيات مع التركيز على ما توفر منها على صعيد أصغر مجال للتدخل وهو التجمع السكاني بالبادية أو المدينة وذلك رهان يستلزم رفعه محلياً، مساهمة من مصالح المندوبية السامية.

2 - تقديم الخبرة والدعم التقني:

يدخل هذا المحور، في سياق توظيف التجربة والخبرة التقنية التي توفرت للمندوبية السامية كقطاع يعنى بمختلف المراحل المؤسسة للمخططات الوطنية للتنمية الاقتصادية والاجتماعية وكذا لبعض البرامج القطاعية التي أنجزها القطاع في مجالات مرتبطة بالتنمية الاجتماعية. وهكذا تساهم المندوبية السامية عبر تجاربها السابقة، في التوجيه التقني للمقاربات المعتمدة لاجراء المبادرة الوطنية، على مستويات عدة، أهمها:

• مرحلة تشخيص واقع التنمية البشرية على صعيد الوحدات الترابية المعنية، حيث وضع نماذج عملية لتشخيص ناجح أو لاختيار المؤشرات التي ستعتمد أرضية لرصد واقع ذات الوحدات، قبيل اجراء المبادرة الوطنية.

• مرحلة تحديد أولويات المبادرة الوطنية، على الصعيد المحلي حيث اعتماد مبادئ التخطيط الاستراتيجي والمقاربة المندمجة التي تدمج مختلف البرامج الإنمائية التي ستعايش مع فقرات المبادرة الوطنية.

• مرحلة التنفيذ الفعلي للبرامج ذات الأولوية بالنسبة للمبادرة الوطنية حيث الاستغلال الأمثل للمعطيات المرجعية مثل الخريطة الجماعية للفقر (1994) أو تحديد المقاربة المنهجية والميدانية، الكفيلة بإعداد فقرات برنامج الهشاشة الاجتماعية.

• مرحلة التكوين والدعم التقني ضمن برنامج تحسين الحكامة المحلية حيث توظيف خبرة ومراس اطر المندوبية السامية للتخطيط والتي تراكمت لذات الأطر، عبر اشرافها على عمليات ذات الصلة بالتخطيط (التشاركي والاستراتيجي) أو بوضع وتقييم المشاريع

مفهوم التنمية البشرية ومراحل إدراجه على المستوى الوطني



بقلم أحمد إبراهيم

لم يدرج مفهوم التنمية البشرية في الأدبيات الاقتصادية وفي الخطاب السياسي على المستوى الدولي إلا في الآونة الأخيرة. وإن التبني الفعلي لهذا المفهوم، والذي حصل في أواخر القرن العشرين، يرجع الفضل فيه أساساً إلى المبادرات والأبحاث المنجزة من طرف منظومة الأمم المتحدة.

أساس مستويات مدة (أو أمل) الحياة، والتعلم، والدخل. كما يتم كذلك استعمال « مؤشر الفقر » ومؤشرات « الهشاشة » و « التهميش »...

2. التنمية البشرية في الإطار الوطني

كان هاجس التنمية البشرية دائم الحضور في السياسات وفي الخطاب العمومي بالمغرب، خاصة كاهتمام اجتماعي. وقد تزايد هذا الاهتمام من جراء انعكاسات السياسات الاقتصادية المتحفظة المرتبطة بـ «برنامج التقويم الهيكلي» لبداية الثمانينات، الذي أعطى الأولوية للإصلاحات التجارية والتوازنات المالية. وتبعاً لذلك، تم تهيئ التنمية الاجتماعية بتعاون مع البنك الدولي، وصودق عليها سنة 1993. وترمي هذه الاستراتيجية إلى توجيه أكثر للموارد العمومية نحو الأعمال الاجتماعية التي تستفيد منها الفئات المحتاجة بالخصوص. ومن أهدافها ذات الأولوية، توسيع الولوج إلى الخدمات الأساسية، وتوفير ظروف زيادة فرص الشغل والأنشطة المدرة للدخل، ودعم برامج المساعدة للفئات المحتاجة. وقد تضمنت هذه الاستراتيجية كذلك الجانب المؤسساتي المتعلق بالتنسيق والتتبع والأليات المطلوبة.

وعلى أساس هذه الاستراتيجية أعد «برنامج الأولويات الاجتماعية» (BAJI) كشرط أول لتنفيذها. وقد هم 14 إقليمياً من الأقل نمواً، وشمل قطاعات التعليم والصحة والإنعاش الوطني، بالإضافة إلى هياكل التنسيق والتتبع. وقد تميزت فترة إنجاز هذا البرنامج بتنفيذ برامج قطاعية أخرى لها وقع اجتماعي هام بالوسط القروي (تعم الماء، والكهرباء، والطرق). كما تم في نفس الفترة وضع برامج نموذجية «للتنمية البشرية ومحاربة الفقر» بتعاون مع برنامج الأمم المتحدة الإنمائي.

كل هذه البرامج أتاحت الظروف الملائمة لإنجاز عدة دراسات وتحليلات تتعلق بالتنمية البشرية ومحاربة الفقر ويتنمية المعلومات والخبرات في هذا الميدان. وفي الحقيقة، فإن الإشارات التي كان يعطيها جلالة الملك محمد السادس، منذ أن كان ولياً للعهد، حفزت كثيراً هذا التطور.

ومع الإعلان عن المبادرة الوطنية للتنمية البشرية، فإن جلالة الملك أبي إلا أن يتوج الجهود المبذولة بإعطاء نفس جديد وحجم استثنائي لأعمال التنمية البشرية ومحاربة الفقر والتهميش ببلادنا ■

1. مفهوم التنمية البشرية

قبل تبني هذا المفهوم في السنوات الأخيرة، كانت الأدبيات الاقتصادية وكذا السياسات العمومية تعتمد على مفهوم التنمية الاجتماعية.

1.1. التنمية الاجتماعية

يرجع الاهتمام الذي حظي به موضوع التنمية الاجتماعية إلى عدد من التطورات الاقتصادية والاجتماعية التي عرفتها مختلف الدول. ففي الدول الصناعية، إضافة إلى مناخ النشاط النقابي، أدت بعض نواقص نظام السوق وانعكاسات الأزمات الاقتصادية إلى البحث عن الوسائل الملائمة لمعالجة الاختلالات والانعكاسات الاجتماعية المترتبة عنها. أما في الدول النامية، فإن الاهتمام بالموضوع يرجع إلى الخيارات المتخذة بعد الاستقلال، ومن بينها هدف توسيع استفادة المواطنين من الخدمات الاجتماعية، خاصة ما يتعلق بالحاجيات الأساسية.

1.2. التنمية البشرية

تم تعميم مفهوم التنمية البشرية من طرف برنامج الأمم المتحدة الإنمائي منذ بداية التسعينيات، خاصة بواسطة نشر التقارير السنوية حول هذا الموضوع. وفي هذا الإطار، اعتبرت المقاربة المعتمدة بأن «توفر الفرص وإمكانية الاستفادة منها من طرف العنصر البشري» تشكل العنصر الأساسي في مسلسل التنمية. لهذا ومن هذا المنظور، يتبين أن القدرة على الاستفادة من الفرص والقيام بالاختيار مرتبطة بمستوى كفاءات العنصر البشري. وهكذا فإن مفهوم التنمية يعتمد على البعد الإنساني وعلى قيم الترقية الاجتماعية والتضامن والعدالة والحرية، والتالي فإن الإنسان يتموقع في قلب عملية التنمية. ويمكن تلخيص ذلك في فكرة أنه يتوجب «توفير إطار يضمن إمكانيات حياة أطول وصحة جيدة ومعلومات أو كفاءات تساعد على الإختيار والاستفادة من الموارد التي تمكن من العيش الكريم».

1.3. مؤشرات التنمية البشرية

بارتباط مع التعريف المشار إليه أعلاه، وضع برنامج الأمم المتحدة الإنمائي عدة مؤشرات، من بينها «مؤشر التنمية البشرية» (IDH) الذي يحسب على

ملخص حول موضوع

«عناصر مقاربة للتخطيط المحلي تتلاءم وروح المبادرة الوطنية للتنمية البشرية»

تكون المبادرة الوطنية للتنمية البشرية مخطط عمل يستهدف تطوير مناهج تدبير الشأن العام قصد الارتقاء بها إلى مستوى الحكامة الجيدة، حيث أن المحيط الوطني يطغى عليه حاليا نوع من القصور وقلة المبادرات لدى مختلف الفرقاء الاقتصاديين والاجتماعيين، في حين أن شرائح واسعة من المجتمع لازالت تعاني من الفاقة ومن جراء العجزات في عدة ميادين اجتماعية، وترى أن تحقيق تطلعاتها وطموحاتها يتأجل باستمرار.



بقلم أحمد اجميلة

الخ... يحتاج إلى تأطير رشيد وهداف لتفادي إثارة تصورات خاطئة وتطلعات غير معقولة لا يمكن تلبيتها. كما ينبغي الحرص على ترتيب الأولويات ونهج مبدأ الاستهداف لتحديد المناطق الجغرافية والسكان ذوي الفاقة وضمان استمرارية تسيير المشاريع المنجزة.

وتجدر الإشارة في هذا الصدد إلى أنه خلال السنوات الأخيرة اعتمدت مقاربات منهجية وأدوات عمل تم تطويرها بمناسبة تخطيط وإنجاز برامج اجتماعية مندمجة، تمكن بعد ملامتها تسخيرها في إطار المبادرة الوطنية.

وفي هذا الإطار، فإن المندوبية السامية للتخطيط بإمكانها المساهمة في مسلسل تخطيط وتقييم البرامج المرتقبة بتقديم مساعدة تقنية مكتسبة من خلال التجربة الميدانية. ومن بين أدوات العمل التي يمكن وضعها رهن إشارة الجهاز المكلف بتفعيل المبادرة نذكر على الخصوص: خريطة الفقر على مستوى الجماعات برسم سنة 2004، وإعداد قاعدة المعطيات المندمجة (النتيجة عن الإحصاء العام للسكان والسكنى لسنة 2004)، ووضع مؤشر التنمية البشرية المحلية برسم سنة 2004، واستعمال نظام المعلومات الجغرافية، ودلائل عملية لإعداد المشاريع الصغيرة، وغير ذلك من الأدوات.

وباعتبار المبادرة ورشا اجتماعيا كبيرا يحتاج إلى نفس طويل، وله انعكاسات سياسية واجتماعية واقتصادية هامة، فهي تكون تحديا حقيقيا لا مناص للأمة من رفعه وبالتالي فإن ضبط النهج المتبع لتفعيلها يكتسي أهمية كبرى وشرطا أساسيا لنجاحها ■

ولذا فإن المبادرة الوطنية للتنمية البشرية تأتي في ظروف مناسبة لبث روح المبادرة وشحن الهمم من أجل تسريع وتيرة الأداء والتقدم في مجال التنمية البشرية. ويعزى هذا التحول الهام إلى الوعي العميق لدى كافة الفاعلين بأن تطور الأمة لا يمكن أن يتحقق بدون تماسك اجتماعي، وأن الفوارق والاختلالات الاجتماعية قد تكون لها عواقب غير محمودة على مستقبل البلاد. وترمي المبادرة الوطنية، من منظور استشرافي، إلى دعوة كافة الفرقاء الاقتصاديين والاجتماعيين إلى الانخراط الفعال في مجهود محاربة الفقر والتميش والإقصاء، في جو من التعبئة وروح المواطنة والتضامن الاجتماعي.

ومن هذا المنطلق، لا بد من ملاءمة المقاربة المتبعة في وضع وإنجاز البرامج التنموية المرتقبة لروح المبادرة وخصوصياتها المرتكزة على قيم خلقية عالية ومبادئ حسن تدبير الشأن العام. وهذا يفرض اتخاذ الإجراءات اللازمة لاعتماد مقاربة ميدانية تشاورية ومرنة تتفاعل مع محيطها وتغرب بين الفاعلين والمستفيدين، وتدمج المبادرات في إطار تشاركي وتعاقدية. والمغرب له تجارب غنية في مجال تخطيط وتنفيذ البرامج الاجتماعية، ينبغي الاستفادة منها لتحديد الإجراءات الكفيلة بتفادي الاختلالات التي تمت مواجهتها في الماضي.

وباعتبارها برنامج عمل يكمل البرامج القطاعية الاعتيادية، فإن المبادرة تحرس من حيث المنهج على ضمان وتقوية اندماج المشاريع والاستفادة من مزايا نأزr القدرات وتوسيع دائرة السكان ذوي الحاجة المستفيدين من العمليات التنموية. وبالتالي فإن هذه الأهداف تفرض وضع معايير تعتمد كمقياس لانتقاء المشاريع المقترحة. ومن جهة أخرى فإن تنظيم الأعمال المتعلقة بإعداد البرامج (تحليل أوضاع المجال الجغرافي وتقييم الحاجيات وتشخيص المشاريع وتحديد الأهداف

المخطط الوطني والمخططات الجهوية والمحلية:

من الانقسام إلى الاندماج

بقلم امحمد الزرولي

ومن شأن هذه التوجهات والمقترحات أن تؤثر بشكل إيجابي وعميق على المكانة والأدوار والمهام المستقبلية للمندوبية السامية للتخطيط، سواء على المستوى المركزي أو على المستوى الجهوي والمحلي، في ميادين بلورة وتنسيق الأعمال التنموية، وإنتاج معلومات إحصائية محينة، وإقرار برمجة مندمجة والتتبع المنتظم للمنجزات، وتقييم السياسات العمومية واعتماد المقاربات الاستراتيجية للتنمية وكذا الانفتاح على المقاربات المستقبلية. إن هذه المداخلات التي لا تعترز الإمام بكافة الجوانب المرتبطة بهذه الإشكالية، ستنتقل إلى مستويين أساسيين للتحليل:

- المستوى الأول للتحليل مرتبط بالمخطط الوطني 2004-2000 وأولوية التناسق الكلي والقطاعي وإعمال الاندماج المجالي.
- المستوى الثاني للتحليل يتعلق «بالمخططات الجهوية والمحلية» وضرورات الاندماج الوظيفي والقطاعي والترابي مع المخطط الوطني للتنمية ■

انطلاقاً من معابنة ضعف الاندماج والارتباط ما بين المخطط الوطني والمخططات الجهوية والمحلية الذي ميز المقاربة المعتمدة خلال المخطط الخماسي -2000 2004، تقترح هذه المداخلة اتجاهات للبحث والتفكير لتجاوز هذا الانقسام الذي يضر بشكل كبير بفعالية العمل الجماعي للتنمية. ويفتضي الارتباط الأمثل ما بين المخطط الوطني والمخططات الجهوية والمحلية ضمان اندماج ثلاثي وظيفي وقطاعي وترابي في إطار مقاربة جديدة لتخطيط التنمية مبنية على تخطيط وطني واستراتيجي وتشاوري ولامركز.

ويكمن الهدف الاستراتيجي في السير نحو مسلمات إرادية واندماجية ومتناسقة ولامركزية في ميادين التخطيط الكلي للتنمية والبرمجة المتعددة السنوات للمالية العامة، وتنمية المجال وتبدير المجالات الترابية ومعالجة الاختلالات المجالية والفوارق الاجتماعية والجهوية والتنمية البشرية المستدامة وكذا الحكامة الشاملة.



تقديم أهم إنجازات برنامج الأولويات الاجتماعية (باج 1)

بقلم الحسين بلهاشمي

للتسيير هكذا، تم حصر 83 وحدة غير عاملة بالأقاليم الأربعة عشر. خلق فرص الشغل والمداخيل يمثل الوسيلة المثلى لمحاربة الفقر، وفك العزلة عن العالم القروي والمد بالماء الصالح للشرب تساهم في الرفع من مستوى عيش السكان القرويين، في هذا الإطار، تم إنجاز مجموعة من المشاريع من طرف الإنعاش الوطني مكنت من حقن كتلة أجرية مهمة في الوسط القروي مع دعم تدخلات كل من الصحة والتربية.

بالنسبة للتقييم العام لبرنامج الأولويات الاجتماعية، يتضح أن الأسلوب المتبع يجب أن يقتدى به في إنجاز برامج مماثلة، حيث أن جميع مراحل إعداد وإنجاز (باج 1) تم إنجازها في إطار تشاوري داخل لجنة متعددة الوزارات. كما أن اختيار الأقاليم المستهدفة كان باتفاق من طرف جميع القطاعات المعنية، مما سهل تكوين بنيات وطنية وإقليمية مكلفة بالبرمجة والتتبع.

وكخلاصة، فإن أهم الدروس التي يمكن الخروج بها من تجربة برنامج (باج 1) في أفق إنجاز برامج مماثلة تتمثل في مايلي:

- الاستفادة من طرق إنجاز (باج 1)؛
- ربح الإطار التشريعي الذي قنن إنجاز برنامج (باج 1)؛
- تدعيم التواصل ونشر أهداف البرامج المعاملة على المستوى المحلي والوطني؛
- تدعيم نظام المعلومات على المستوى المحلي؛
- تنظيم أورش لتكوين المديرين الوطنيين والمحليين للبرنامج؛
- إدراج أهداف البرنامج ضمن أولويات العمل الحكومي؛
- مرافقة مصاريف الاستثمار بمصاريف التسيير ■

يمثل برنامج الأولويات الاجتماعية (باج 1) المرحلة الأولى من تطبيق استراتيجية التنمية الاجتماعية المهيأة والمبنيّة من طرف السلطات العمومية في سنة 1993. ويستهدف (باج 1) 14 إقليمًا، وهي: الحوز، الحسيمة، أزيلال، شفشاون، شيشاوة، قلعة السراغنة، الصويرة، ورزازات، أسفي، سيدي قاسم، تارودانت، تازة، تزنيت وزاكورة.

ويتكون من ثلاثة مشاريع أساسية: التعليم الأساسي، الصحة الأساسية والانعاش الوطني والتنسيق ومتابعة البرامج الاجتماعية. وقد استفاد البرنامج من قرض من طرف البنك الدولي وصل 150 مليون دولار أمريكي من مجموع 266 مليون دولار كتكلفة إجمالية. وتم الشروع فيه منذ 1997/96 لمدة 6 سنوات من أهم الدروس المستخلصة من إنجازات (باج 1)، تحسن لا بأس به في مستوى المكوث بالمدرسة خاصة بالنسبة للفتاة والرفع من مستوى التمدرس. كما استفاد الأطفال الممدرسون من توزيع الكتب والأدوات المدرسية ومن خدمات المطاعم المدرسية. إلا أن مشروع التربية الأساسية في البداية عرف هيمنة مشاريع البناء على حساب العمليات الكيفية، حيث عرفت هذه الأخيرة، خلال فترة تطبيق البرنامج، تعثرات خاصة بالنقل والتوزيع. كما أن التعليم الأولي لم يحظ بالاهتمام المطلوب في إطار البرنامج بالإضافة إلى الدراسات المبرمجة التي لم يتم إتمامها أو الشروع فيها عند نهاية البرنامج.

بالنسبة لمجال الصحة، التغطية من ناحية المؤسسات الصحية الأساسية، ما بين 1996 و 2002، مكنت من الحصول على معدلات مشابهة تقريبا للمعدلات الوطنية المتوسطة أنشطة التخطيط العائلي والبرامج الأولية للصحة كان لها أثر إيجابي حول زيادة تدفق المستفيدين الذي سجل زيادة مهمة ما بين 1996 و 2002، ولكن المشكل المطروح هو عدم مرافقة هذه الإنجازات بميزانيات



المدن بالمغرب:

التعريف والدينامية الديموغرافية حسب النتائج الأولية للإحصاء العام للسكان والسكنى 2004



بقلم سعيد شهوة

خلال السنين الأخيرة، ما فتئت ظاهرة التمدن تحظى بمكانة مميزة ضمن الانشغالات الكبرى للمقررين. فإسقاطاتها سواء كانت اقتصادية، اجتماعية أو ثقافية دفعت إلى فتح نقاش حول إيجابيات وسلبيات التطور الكبير للتمدن والمدن. فسرى وجهتي نظر مختلفتين، الأولى ترى المدن عبارة عن تجمع يحفز التنمية الجهوية بتعزيز البنية التحتية الجهوية ويشجع الأنشطة الاقتصادية الحضرية والثانية تبنتها مجموعة من الدول كالهند والصين الذين يعتبران ولمدة طويلة المدينة عانقا لمسلسل التنمية.

• المناطق الحضرية لجهتي الدار البيضاء الكبرى ووكالة عبدة عرفت رصيدا سالبا للهجرة.

• أكثر من نصف تدفقات الهجرة اتجهت نحو المدن التي حجمها ما بين 20000 و 50000 أو ما بين 500000 و مليون نسمة .

• الدار البيضاء التي كانت خلال العشريات السابقة وجهة للمهاجرين بامتياز قد أصبحت الآن، ولأول مرة، مصدرة للمهاجرين. نفس الملاحظة يمكن إيدؤها بالنسبة لمجموعة من المدن كالرياض ، أسفي ووجدة .

• حركية المهاجرين ما بين المدن والقرى أدى إلى إفراغ ما يعادل 38% من الجماعات القروية .

وفي الأخير، نشير أنه رغم التحيز الذي قد يمس النتائج المقدمة فإنها قد تستعمل مادة للتفكير في مستقبل المجال الحضري الذي أصبح يعرف تطورا يختلف عما كان عليه في السابق. كما أن بنية الهجرة قد تعرف كذلك بعض التغيرات في القريب نتيجة إنجاز مجموعة من المشاريع الكبرى والهيكلية بمجموعة من الجهات . نذكر على سبيل المثال جهة طنجة - تطوان التي ستعرف دون شك

إقلاعا اقتصاديا مهما بفضل الميناء المتوسطي ■

في هذه الورقة ، قمنا في البداية برفع إشكالية تعريف المجال الحضري بصفة عامة. فإعادة تعريف المجال الحضري يمكن أن تؤثر على مؤشرات التمدن كما حال المغرب خلال الفترة الممتدة بين الإحصاءين الأخيرين 1994-2004. حيث ساهمت مراجعة التقطيع الإداري سنة 1992 في اتساع المجال الحضري وبالتالي تضخم الساكنة الحضرية وذلك بتحويل مجموعة من المناطق من قروية إلى حضرية .

من جهة أخرى، تفحص دينامية المدن خلال الفترة 1994-2004 أفضى إلى استخلاص مجموعة من الدلالات حول صيرورة التمدن الذي عرفتها المملكة :

• أكثر من ثلثي المدن أقل من 20000 نسمة. تضم عشر الساكنة الحضرية و7% من المدن التي حجمها يتجاوز 100000 نسمة. تأوي ثلث الحضريين.

• الفترة الممتدة ما بين 1994-2004 عرفت إفراغ مجموعة من المدن أكثر من النصف (8من أصل 17) تنتمي إلى الجهة الشرقية من بينها مدينة جرادة التي عرفت تراجعاً بنسبة 16 % ويعزى هذا إلى توقف الأنشطة المرتبطة بالمناجم.

• تفحص مصفوفة النقلة يبين نسبيا الاستقرار الذي عرفه حجم المدن . ونشير أن التغيرات في الحجم مست أساسا المدن التي كان حجمها ما بين 10000 و20000 خلال إحصاء 1994.

• تركيبة التزايد الحضري تبين أن ثلث التزايد الديموغرافي الحضري ناتج عن الهجرة . كما أن أكثر من ثلثي تدفقات الهجرة كانت في اتجاه الجهات التي عرفت تزيادا ديموغرافيا مهما .